






Mot de M. Fabrice Bonatti

Directeur Général de la Société des Boissons du Maroc


 Ce que nous construisons chez SBM, c'est la capacité d'une entreprise centenaire à rester un leader proche de ses consommateurs, de ses partenaires et de son écosystème.

Notre métier est un métier de passion et de responsabilité. Passion pour un savoir-faire industriel exigeant et pour des marques qui accompagnent le quotidien des consommateurs depuis des générations. Responsabilité, aussi, dans la manière de produire, d'innover et de contribuer au développement de l'écosystème dans lequel nous opérons.

En 2025, SBM a poursuivi sa trajectoire de croissance en consolidant les fondations de son développement. Nos marques historiques continuent de jouer un rôle central dans cette dynamique. Flag Spéciale a confirmé son statut de référence sur le marché marocain et demeure un moteur important de notre activité. Casablanca, marque emblématique du portefeuille de SBM, a poursuivi, quant à elle, son développement avec un potentiel qui dépasse désormais le cadre national. Ces marques constituent un patrimoine que nous avons la responsabilité de faire vivre et évoluer.

Notre secteur fait face à un environnement économique exigeant, marqué par des pressions inflationnistes persistantes qui pèsent sur le pouvoir d'achat des consommateurs et sur les équilibres économiques de la filière. Dans ce contexte, la capacité d'innovation et d'adaptation constitue un levier essentiel, nous devons innover pour rester pertinent et optimiser pour préserver la compétitivité.

C'est dans cet esprit que SBM a fait évoluer son portefeuille de produits cette année. Le lancement de Booster, notre gamme d'alcomix, illustre cette volonté d'explorer de nouveaux segments et d'accompagner l'évolution des modes de consommation. Le partenariat engagé autour de la marque Carlsberg s'inscrit également dans cette dynamique d'enrichissement de notre offre.

2025 a été une année  de consolidation qui a renforcé les bases de notre développement futur.

En 2025, cette capacité d'adaptation s'est une nouvelle fois appuyée sur des fondamentaux solides : l'engagement de nos équipes, l'excellence opérationnelle de nos sites et les efforts engagés pour moderniser notre outil industriel. Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont contribué à renforcer la performance et la compétitivité de SBM.

Dans un métier où l'eau et l'énergie occupent une place centrale, notre responsabilité dépasse toutefois la seule performance économique. SBM a poursuivi ses efforts pour optimiser l'utilisation des ressources, développer les pratiques d'économie circulaire et réduire progressivement son empreinte environnementale. Cette exigence s'accompagne d'un engagement constant en faveur du développement des compétences et du bien-être de nos collaborateurs, qui constituent la première richesse de notre entreprise.

2025 a été une année de consolidation qui a renforcé les bases de notre développement futur. Les fondations sont posées, les équipes sont engagées et notre portefeuille de marques n'a jamais été aussi cohérent avec les attentes du marché.

Ce que nous construisons chez SBM, c'est la capacité d'une entreprise centenaire à rester un leader proche de ses consommateurs, de ses partenaires et de son écosystème. L'année 2025 a contribué à faire progresser concrètement cette ambition.

Sommaire



01

Présentation de la Société des Boissons du Maroc

- Plus d'un siècle de savoir-faire et d'innovations
- Nos performances 2025
- Les grandes étapes de notre développement
- Six métiers au cœur de notre stratégie
- Un portefeuille de marques diversifié
- Une large présence géographique
- De la ressource à la valeur créée
- Un actionariat stable au service de la croissance
- Trois piliers stratégiques pour un développement durable
- Équipe dirigeante

02

Rapport d'Activité

- Nos marques écrivent de nouveaux chapitres
- Une performance qui se construit dans la durée
- Des standards de qualité en constante amélioration
- 2025, un cap maintenu sur la croissance et un portefeuille renforcé

03

RAPPORT ESG

- Un engagement durable ancré dans les valeurs
- Une gestion environnementale exigeante au service de la durabilité
- Le capital humain, moteur de la transformation durable
- Une contribution durable au développement local et sociétal
- Une gouvernance fondée sur l'éthique et la responsabilité sociétale
- Une organisation orientée vers la création de valeur & une équipe dirigeante engagée
- Les membres du Comité de Direction
- Conformité et éthique
- Protection des actionnaires et communication financière

04

Comptes Financiers

- Rapport de gestion
- Comptes consolidés
 - États financiers
 - Notes aux comptes
 - Rapport général des commissaires aux comptes
- Comptes sociaux
 - États financiers
 - Rapport général des commissaires aux comptes
- Rapport spécial des commissaires aux comptes
- Déclaration des honoraires des commissaires aux comptes

01

**Présentation
de la Société
des Boissons
du Maroc**





Plus d'un siècle de savoir-faire et d'innovations

Acteur historique et figure de référence de l'industrie agroalimentaire marocaine depuis 1919, la Société des Boissons du Maroc a su bâtir au fil des décennies une position de leader, portée par un savoir-faire reconnu et un portefeuille de marques emblématiques, véritables gages de qualité. À travers ce riche patrimoine, le Groupe propose des produits qui accompagnent et enrichissent les moments de convivialité et de partage de ses clients.

Au fil des années, le Groupe a su faire évoluer son périmètre d'activité bien au-delà de son métier historique de brasseur. Cette diversification progressive, qui s'étend désormais aux vins, à l'huile d'olive, aux boissons gazeuses et, depuis 2025, à la nouvelle catégorie des Alcomix, illustre

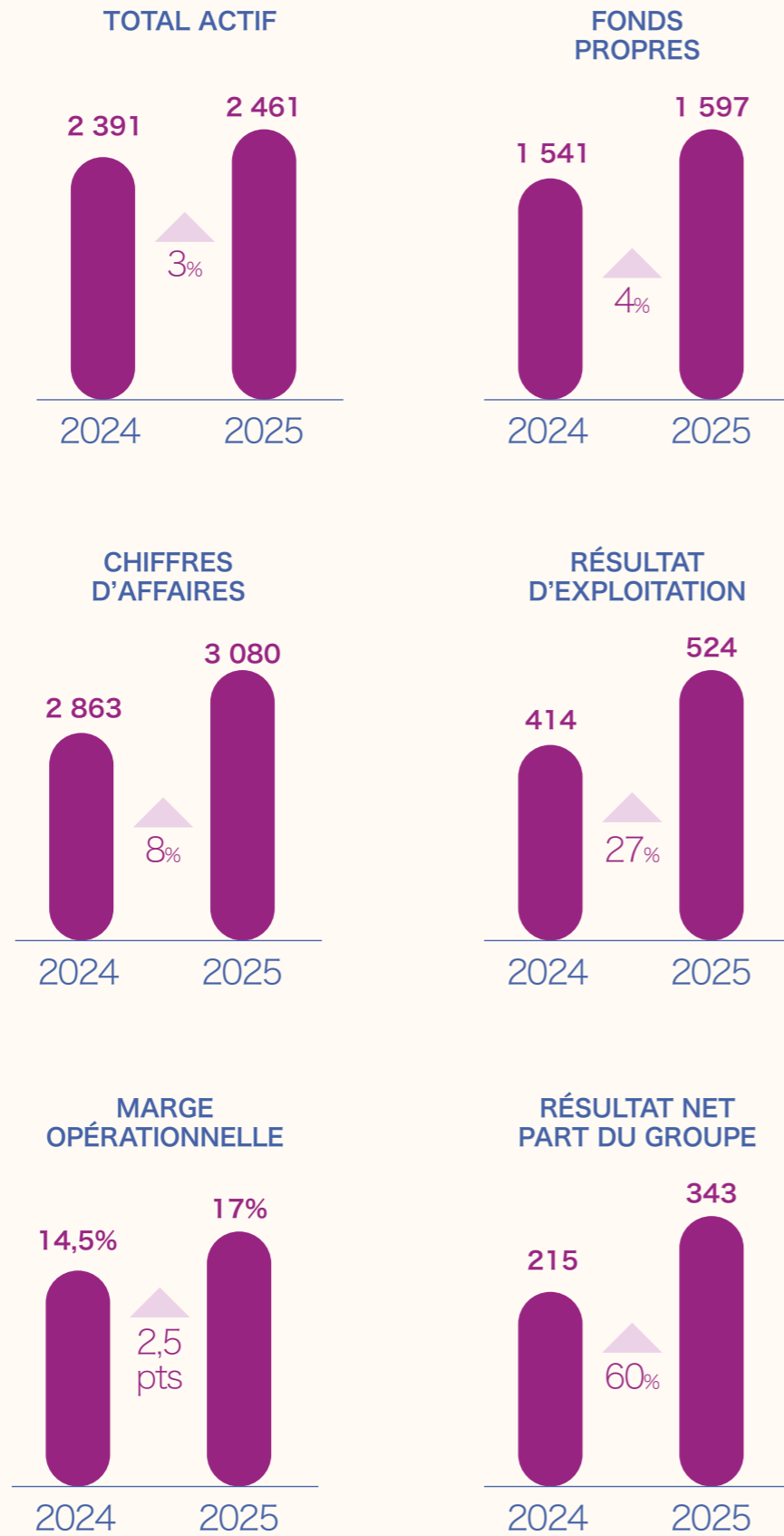
la capacité d'innovation du Groupe et sa réactivité face aux nouvelles tendances de consommation.

Grâce à un ancrage territorial fort à travers tout le Royaume, articulé autour d'un vaste réseau de points de vente et de magasins spécialisés sous l'enseigne Maison Nicolas, la Société des Boissons du Maroc cultive une relation de proximité avec ses clients.

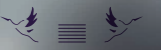
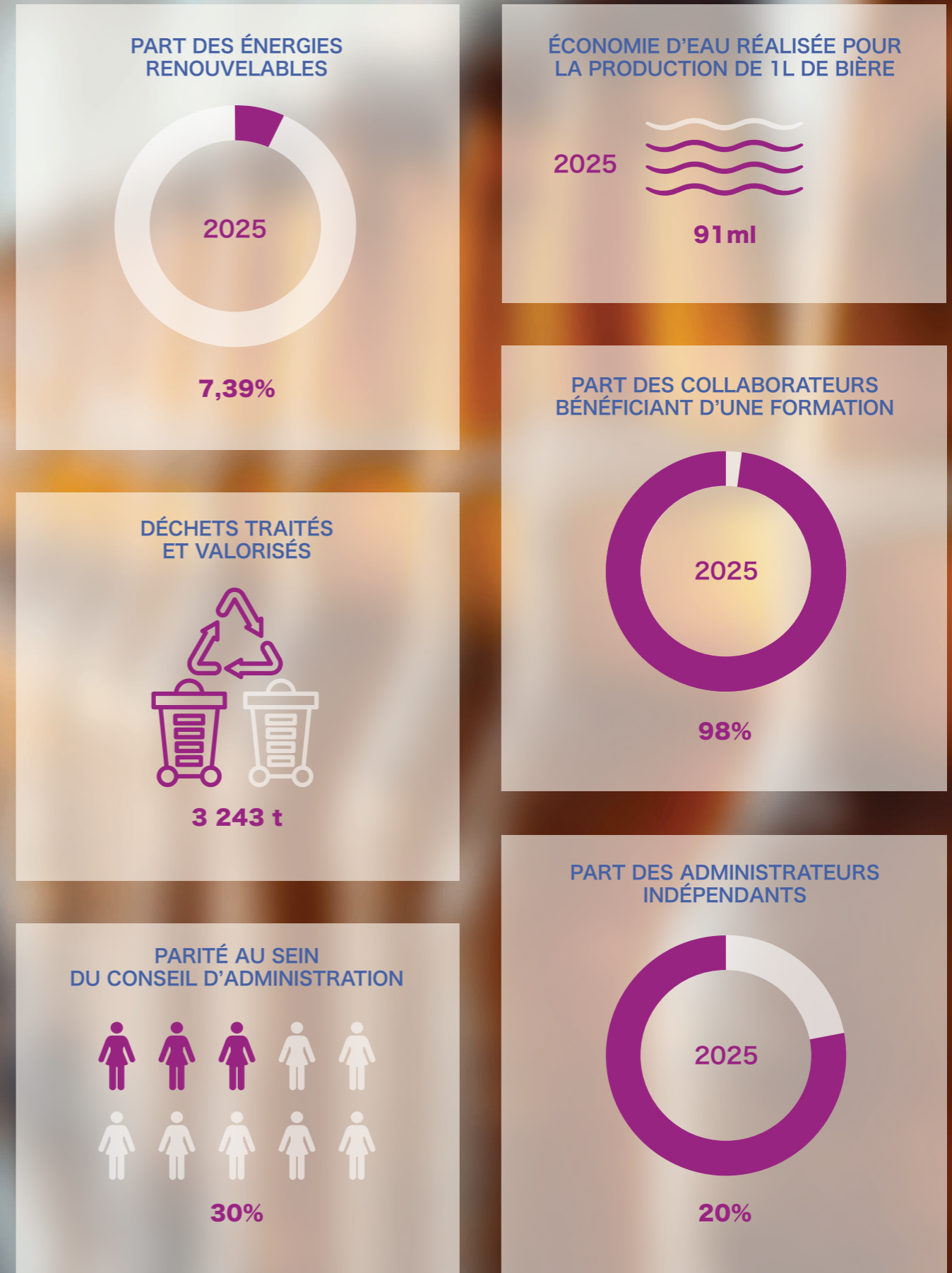
Soutenue par un actionnariat stable, inscrit dans une vision de long terme, et par des équipes engagées, la Société des Boissons du Maroc poursuit sa trajectoire de croissance en conciliant la performance économique, la préservation des ressources naturelles et la contribution au développement du tissu économique et social marocain.



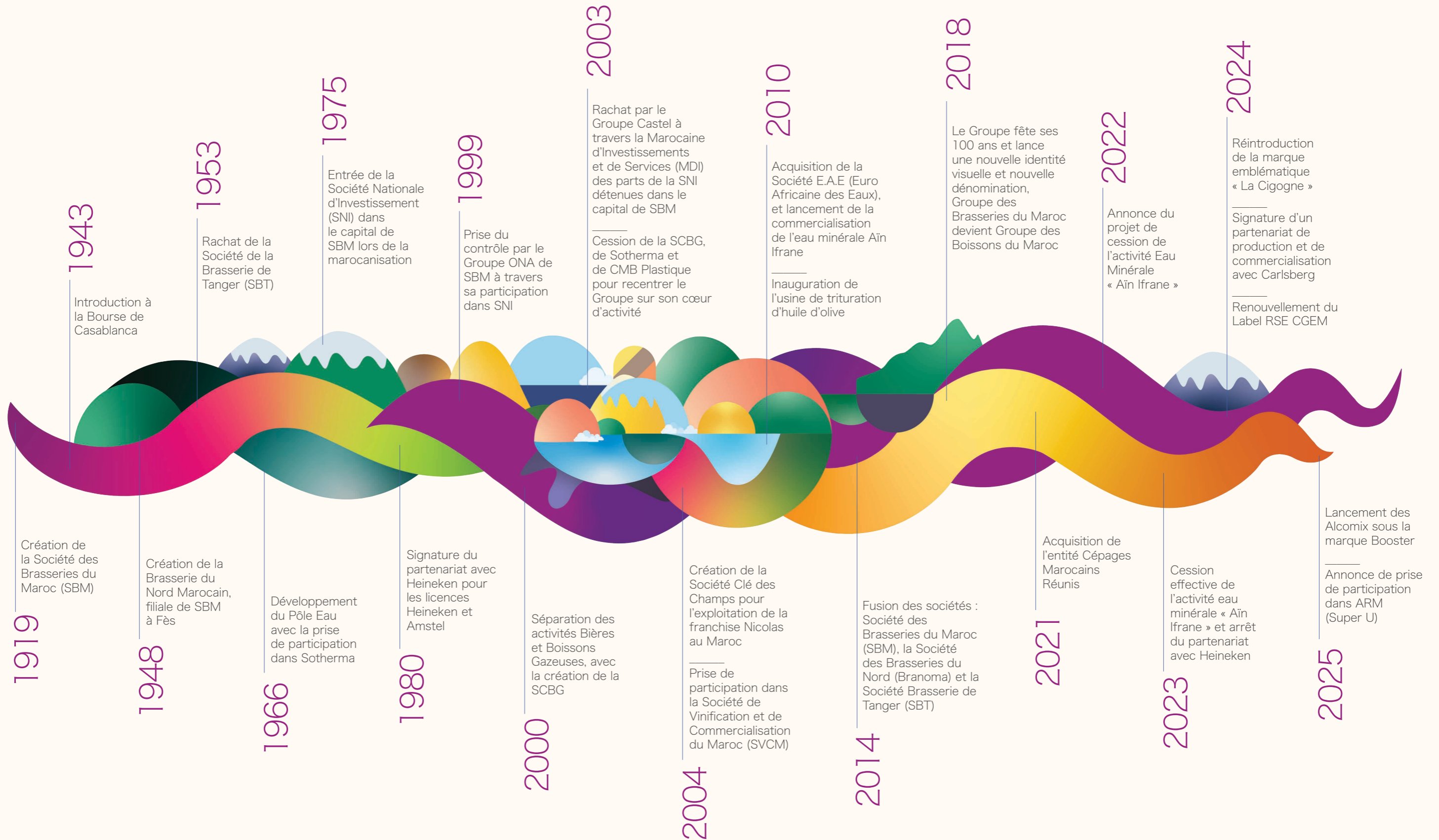
INDICATEURS FINANCIERS



INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS



Les grandes étapes de notre développement



Six métiers au cœur de notre stratégie

La Société des Boissons du Maroc déploie son expertise à travers six métiers complémentaires, qui constituent un portefeuille équilibré et résilient. En capitalisant sur ses savoir-faire industriels et son patrimoine agricole, le Groupe propose des produits authentiques et de qualité, répondant aux attentes de consommateurs aux profils variés.

BIÈRE

Cœur de métier historique du Groupe, l'activité brassicole repose sur plus d'un siècle d'expertise dans l'art du brassage. La Société des Boissons du Maroc y déploie un portefeuille de marques allant des références accessibles du quotidien aux produits premium pour les amateurs exigeants.



VIN

La Société des Boissons du Maroc intervient sur l'ensemble de la chaîne viticole, de la culture de cépages sur ses domaines agricoles à la commercialisation de vins locaux et importés. Cette activité conjugue la valorisation du terroir marocain, dont certaines zones bénéficient d'une Appellation d'Origine Garantie, et la distribution de références internationales sélectionnées auprès d'acteurs reconnus.

HUILE D'OLIVE

Sur un domaine oléicole de plus de 700 hectares, la Société des Boissons du Maroc cultive et transforme des olives pour produire une huile commercialisée localement et à l'international, en vrac et sous la marque L'Oliveraie de Larroque.



BOISSON GAZEUSE

Avec la relance de La Cigogne en 2024, icône ancrée dans la mémoire de plusieurs générations de Marocains, la Société des Boissons du Maroc marque son retour sur le segment des boissons gazeuses, avec l'ambition de développer cette activité à travers de nouveaux formats et déclinaisons.



ALCOMIX

Nouveauté 2025, l'activité Alcomix marque l'entrée du Groupe sur le segment des cocktails prêts-à-boire. Cette diversification stratégique répond à l'émergence de nouveaux modes de consommation qui émanent d'une clientèle jeune et urbaine, privilégiant la praticité et l'accessibilité.



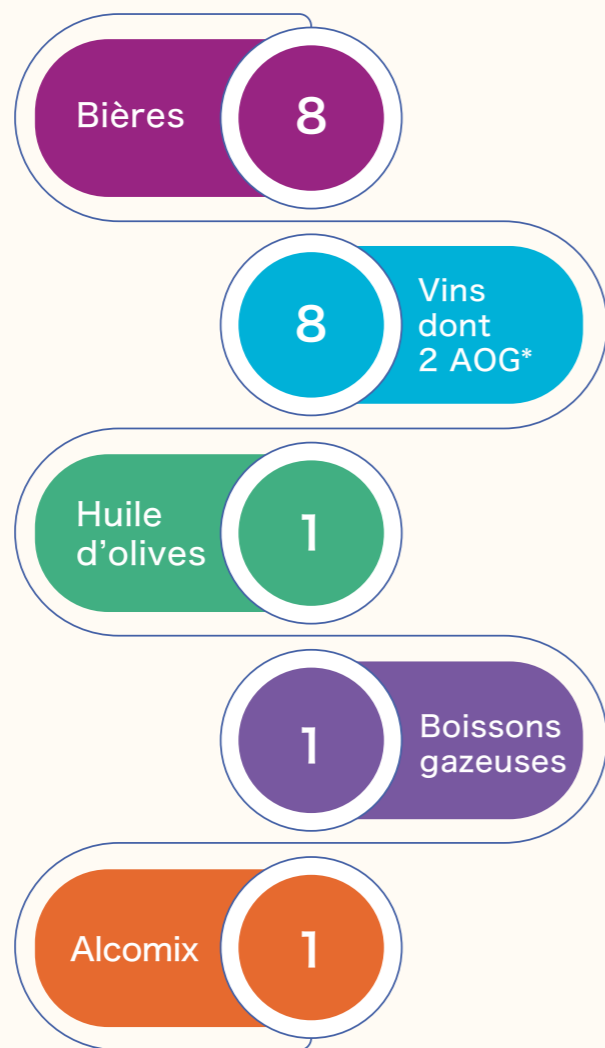
MAGASINS MAISON NICOLAS

Avec 22 points de vente répartis à travers le Royaume, l'enseigne Maison Nicolas se positionne comme un acteur de référence sur le segment de la distribution premium. L'expertise du conseil et la richesse de l'assortiment – plus de 1 500 références – créent une expérience sur-mesure pour une clientèle exigeante.

Un portefeuille de marques diversifié

Le portefeuille de la Société des Boissons du Maroc rassemble 19 marques qui répondent à l'ensemble des attentes du marché marocain, des références accessibles du quotidien aux produits premium destinés aux palais les plus exigeants. Cette diversité se construit autour d'un équilibre entre marques locales, profondément ancrées dans la culture et l'histoire du pays, et marques internationales qui incarnent l'excellence et le raffinement. Chaque marque du Groupe témoigne d'un engagement constant en faveur de la qualité et de l'authenticité.

19 MARQUES

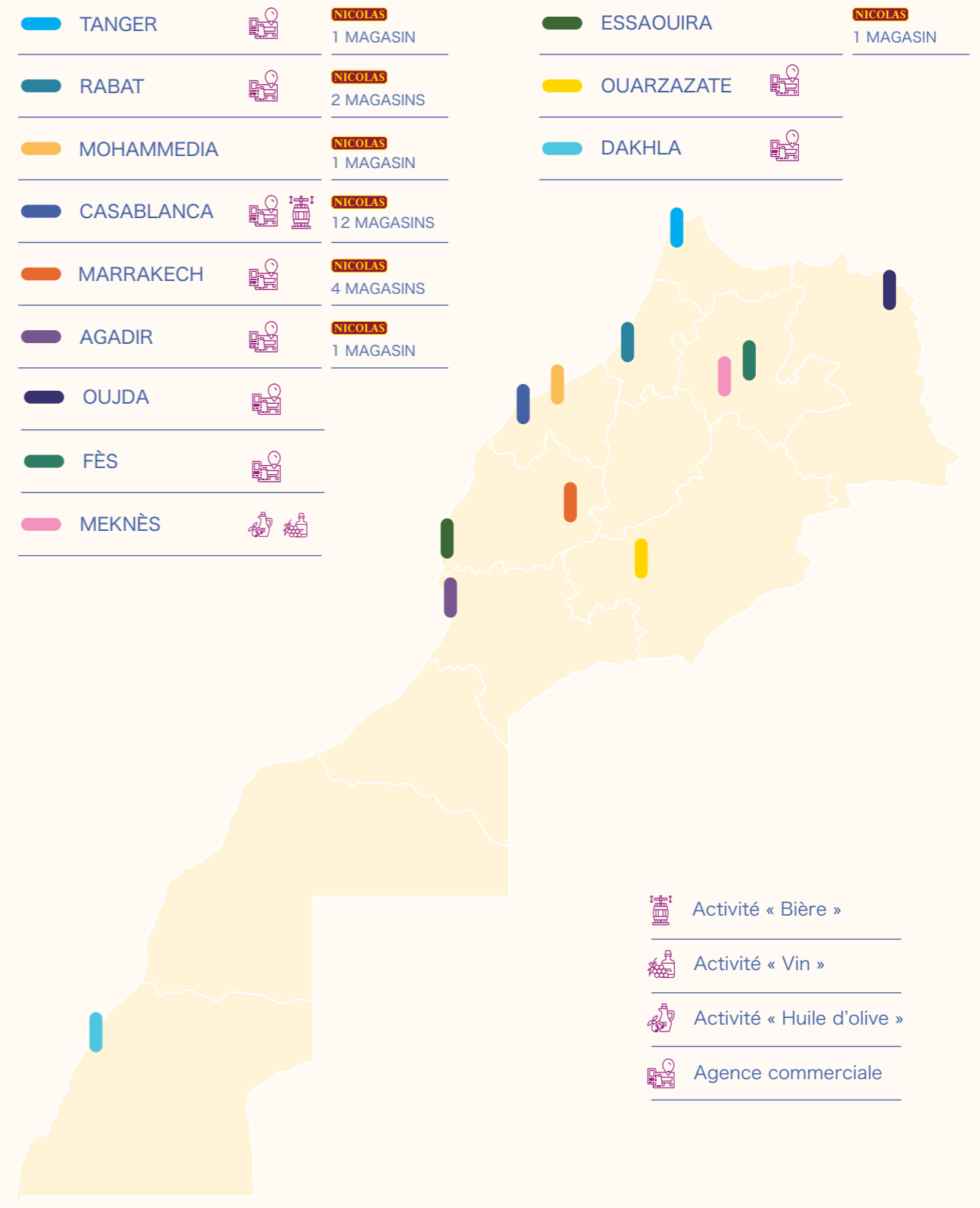


*(Appellation d'Origine Garantie)





Une large présence géographique



De la ressource à la valeur créée

Le modèle économique de la Société des Boissons du Maroc repose sur un écosystème d'activités complémentaires qui mobilise des ressources variées et permet au Groupe de créer et de partager de la valeur avec l'ensemble de ses parties prenantes : collaborateurs, actionnaires, fournisseurs, clients et collectivités locales.

NOS RESSOURCES



Capital humain
958 collaborateurs à travers 7 entités



Outil de production
5 lignes de production
1 500 000 HL de capacités de production



Marques
19 marques
02 AOG (Appellation d'Origine Garantie)



Réseaux de distribution
9 Agences
22 Magasins Nicolas



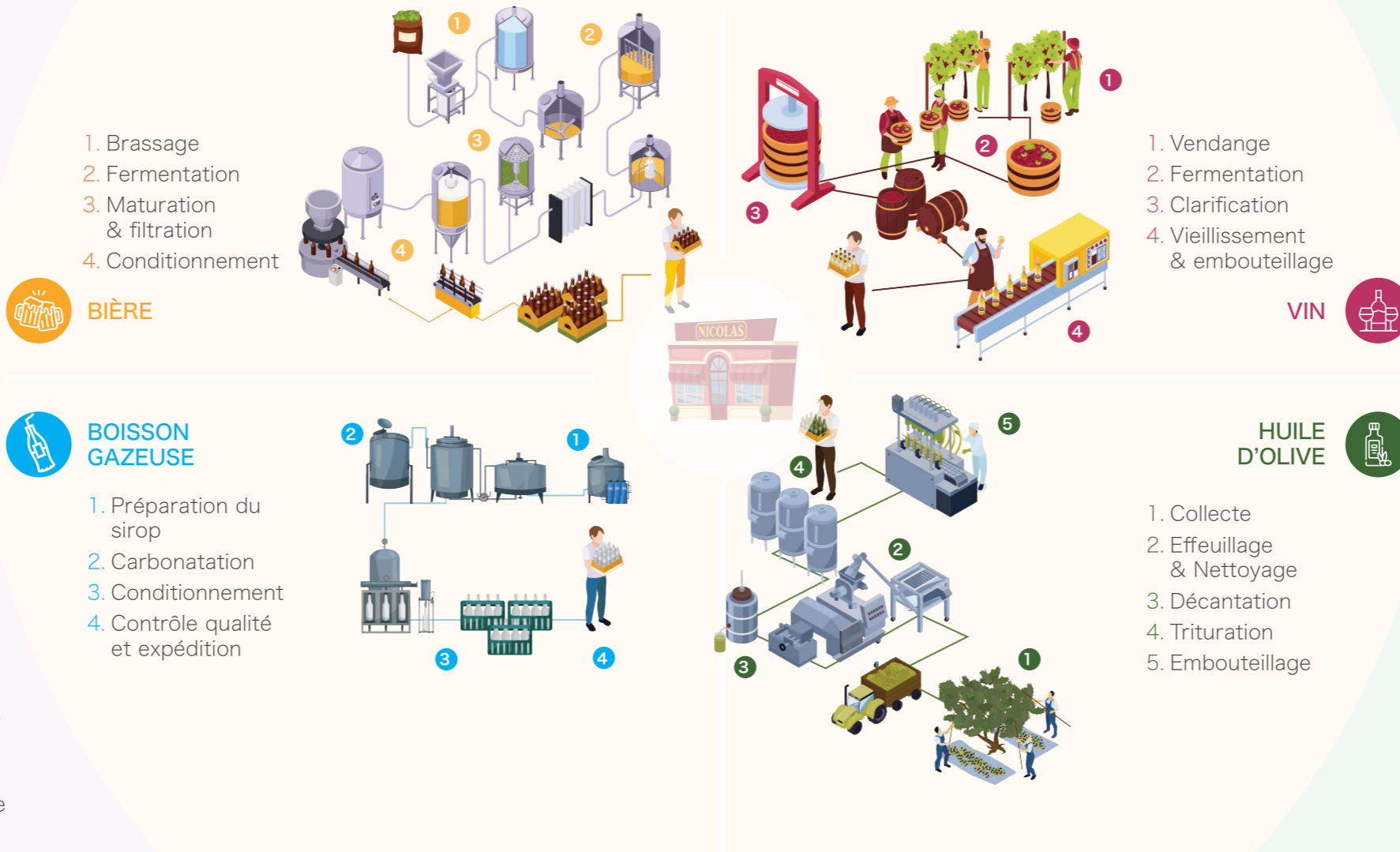
Ressources naturelles
1 900 Ha amont agricole
5 Cépages



Ressources financières
1 597 M MAD Capitaux propres
594 M MAD Trésorerie

NOS ACTIVITÉS

Au fil des années, la Société des Boissons du Maroc a construit un portefeuille d'activités autour de l'industrie agroalimentaire, en capitalisant sur son savoir-faire historique dans la production de bière et en s'appuyant sur l'expertise de son actionnaire de référence, le Groupe CASTEL.



NOTRE CRÉATION DE VALEUR



Production totale
876 KHL



Impact économique
683 M MAD Achats et sous-traitance
1 556 M MAD Impôts & taxes
283 M MAD Dividendes distribués
100 M MAD Investissements réalisés



Gouvernance
90% part des administrateurs non-exécutifs dans le Conseil d'Administration



Impact social
98% des collaborateurs bénéficient de formations



Impact environnemental
137 M de bouteilles de bière consignées
121 tonnes de CO₂ capturés et revendus ou réutilisés

NOTRE POLITIQUE DE CONDUITE DES AFFAIRES



Respect des droits humains



Soutien des initiatives en faveur de l'environnement



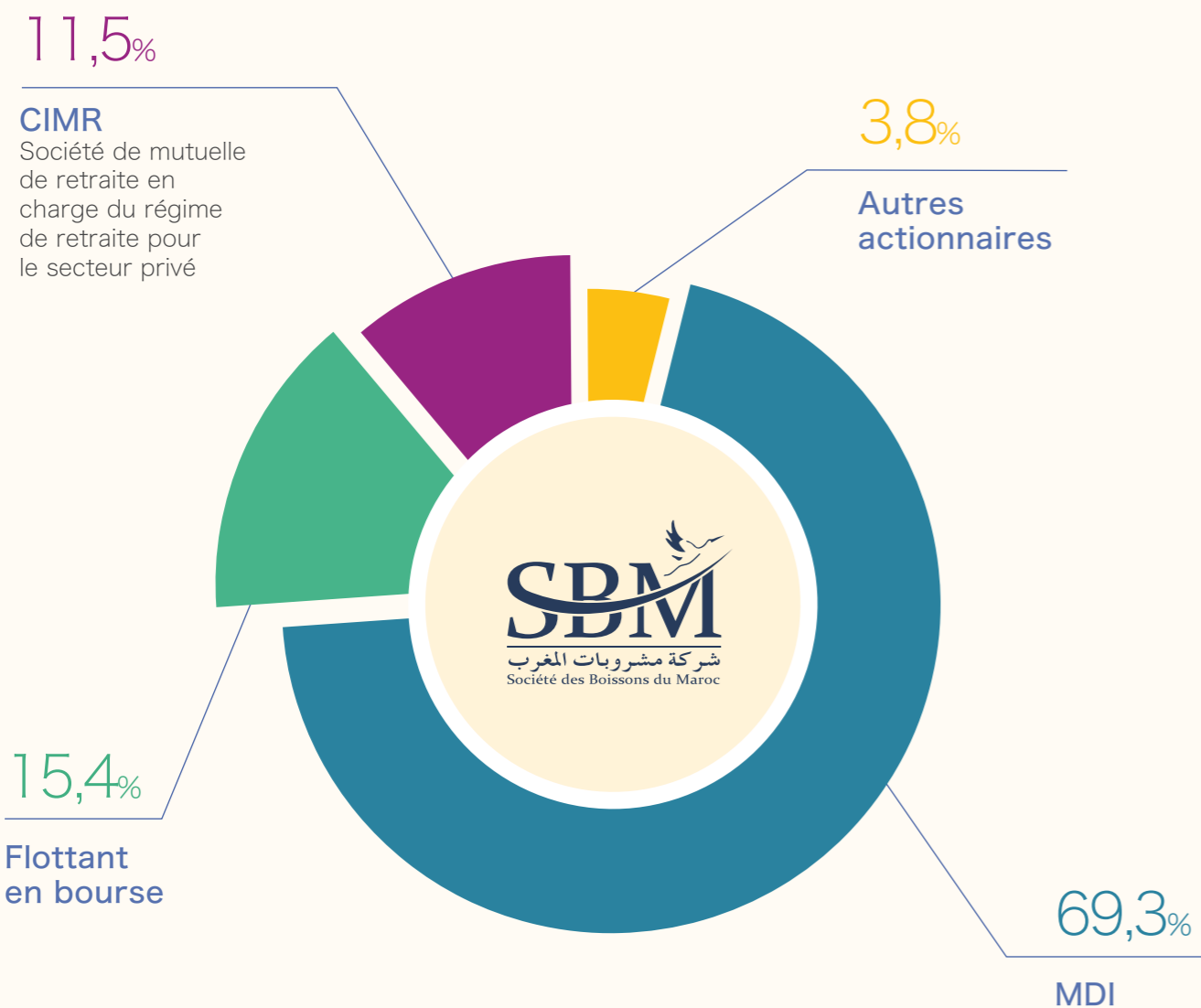
Amélioration des conditions d'emploi et de travail et des relations professionnelles



Respect de la concurrence, des intérêts des clients et des consommateurs

Un actionnariat stable au service de la croissance

La Société des Boissons du Maroc s'appuie sur un actionnariat stable et engagé, dont la vision s'inscrit dans le long terme. Cet ancrage actionnarial solide constitue un atout majeur pour déployer les orientations stratégiques du Groupe, consolider son leadership sur le marché marocain et accompagner l'évolution des modes de consommation.



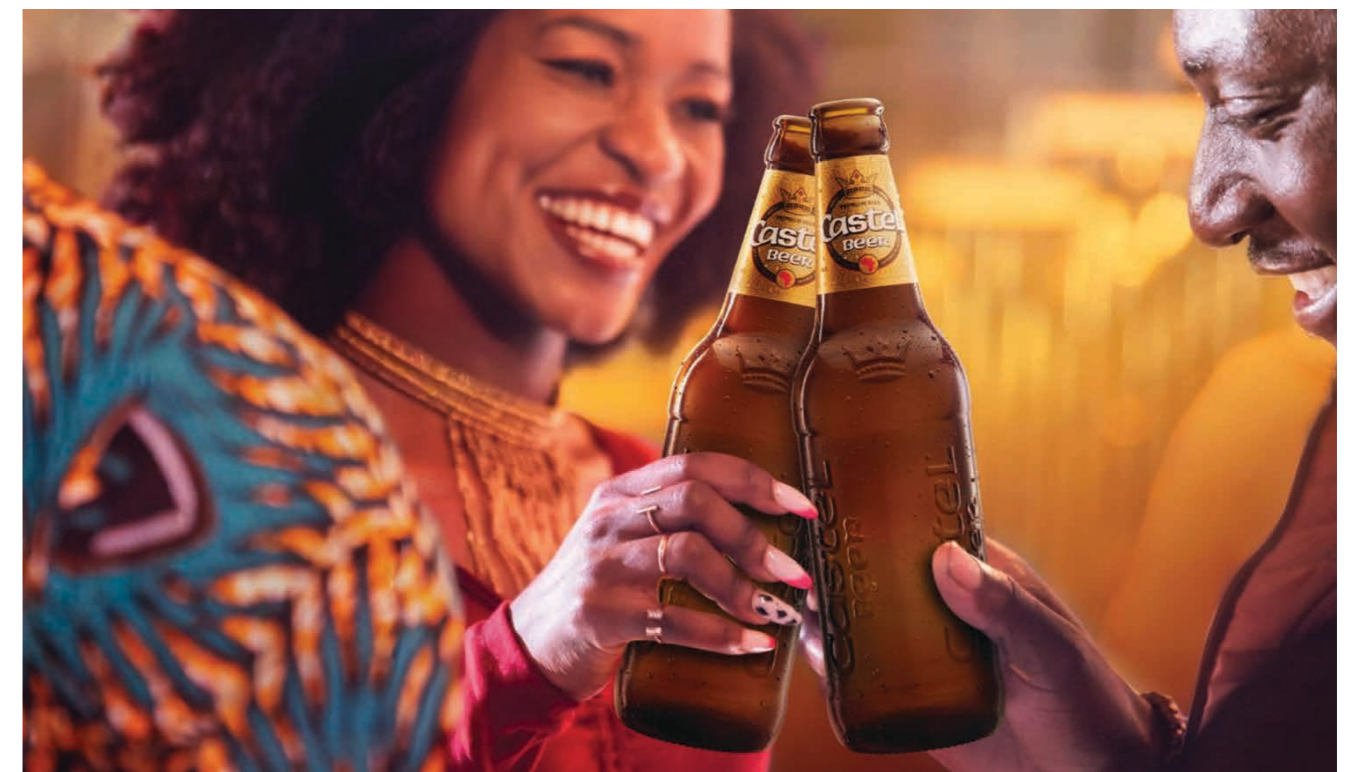
LE GROUPE CASTEL : ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Actionnaire majoritaire de la Société des Boissons du Maroc via la holding MDI (69,3% du capital), le Groupe Castel est un groupe familial international reconnu comme leader sur le marché des boissons en Afrique.

À travers sa filiale Castel Afrique, le Groupe déploie ses activités dans 21 pays du continent africain, générant plus de 40 000 emplois directs et commercialisant un portefeuille de plus de 100 marques dans les segments de la bière, des vins et spiritueux, des boissons maltées, des boissons gazeuses, des boissons

énergisantes, des jus de fruits et des eaux.

Au-delà de son rôle d'actionnaire de référence, le Groupe Castel apporte à la Société des Boissons du Maroc un soutien stratégique et opérationnel précieux. Cette relation permet au Groupe marocain de bénéficier de l'expertise industrielle, de l'innovation produit et des synergies commerciales d'un acteur international de référence, tout en préservant son autonomie de gestion et son ancrage local.



Trois piliers stratégiques pour un développement durable

Portée par plus d'un siècle d'expertise dans l'industrie agroalimentaire marocaine, la Société des Boissons du Maroc s'est dotée d'une feuille de route stratégique orientée vers une croissance durable. Cette vision s'articule autour de trois axes : l'excellence de ses opérations, le développement de

marques locales et l'engagement en faveur d'un impact positif pour l'ensemble de ses parties prenantes. Le Groupe ambitionne de consolider son leadership, d'accompagner les transformations du marché marocain et de répondre aux défis du développement durable du Royaume.

EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Consolider et renforcer notre leadership historique au Maroc
Innover pour plus de flexibilité dans la distribution de nos produits
Renforcer nos standards de qualité et de sécurité alimentaire



DÉVELOPPEMENT DE MARQUES LOCALES

Capitaliser sur le savoir-faire local et le made in Morocco.
Renforcer le positionnement des marques produites localement sur le segment premium
Développer une offre plus variée de boissons pour le grand public : boissons non-alcoolisées



IMPACT POSITIF & RSE

Poursuivre la dynamique de maîtrise et de réduction de notre impact environnemental.
Maintenir un engagement constant auprès des communautés pour un impact tangible et durable
Favoriser plus de diversité, d'équité et d'inclusion pour une gouvernance solide



Équipe dirigeante

La Société des Boissons du Maroc est dirigée par une équipe expérimentée qui met son expertise au service du déploiement de la stratégie du Groupe. Le Comité Exécutif allie des compétences solides dans les différents métiers du Groupe à une maîtrise des réalités du marché marocain pour piloter les transformations et accompagner le développement de l'entreprise.

01. M. FABRICE BONATTI

Directeur Général

02. MME NAWAL TAHIRI

Directrice Juridique,
Gouvernance & RSE

03. MME MOUNIA ALAMI

Directrice de la Qualité,
Environnement & Sécurité Alimentaire

04. M. MOHAMED TADILI

Directeur des Ressources
Humaines

05. M. ANIS CHAOUI

Directeur Industriel & logistqie

06. M. IMAD GUESSOUS

Directeur Commercial
& Marketing

07. M. PHILIPPE CORBIN

Directeur Financier
& Systèmes d'Information

08. M. IMAD-EDDINE GROUH

Directeur des Achats



02

Rapport
d'Activité



Éclairage de M. Imad Guessous Directeur Commercial & Marketing



Notre ambition est de continuer à faire grandir des marques marocaines fortes

Quels sont les grands axes qui structurent aujourd'hui votre stratégie commerciale et marketing ?

Notre ligne directrice est claire : capitaliser sur notre expertise et faire émerger des marques nationales fortes, capables de porter une véritable signature marocaine.

Cela passe par une exigence élevée sur la qualité des produits, mais aussi par une vision plus large de leur rôle. Nos marques ne sont pas seulement des boissons, ce sont des supports de convivialité qui s'inscrivent dans la vie culturelle et sociale du pays.

Dans cette logique, nous renforçons leur présence dans les grandes manifestations culturelles et artistiques, des plateformes d'expression naturelles pour des marques qui parlent autant au consommateur local qu'au voyageur international.

M. IMAD GUESSOUS

Directeur Commercial & Marketing

Quelles réalisations illustrent le mieux cette dynamique en 2025 ?

2025 concrétise pleinement cette vision. Casablanca a lancé sa troisième édition limitée annuelle, un rendez-vous devenu un marqueur fort de l'identité de la marque, dont l'engouement confirme l'attachement croissant des consommateurs.

À l'international, la marque étend son empreinte au-delà des marchés européens, avec une demande en progression aux États-Unis et au Japon.

Gold by Flag Spéciale illustre quant à elle ce qu'une stratégie de conviction menée sur la durée peut produire : reformulation du produit, brassé sur 21 jours, refonte de l'identité visuelle ont permis d'asseoir une marque locale qui s'impose aujourd'hui sur le segment premium par sa seule qualité.

Comment l'innovation contribue-t-elle à renforcer la valeur de vos marques ?

L'innovation est ce qui nous permet de rester en mouvement sur un marché mature. C'est elle qui crée de la valeur incrémentale sur nos marques existantes, qui ouvre de nouveaux segments, comme le premium, et qui génère des occasions de consommation supplémentaires. Sans elle, on gère un portefeuille, on ne le développe pas.

Quelle est votre ambition pour la suite ?

Continuer à élever nos marques locales vers des standards toujours plus exigeants, et faire de cette exigence un avantage compétitif durable.

Nous avons démontré qu'une marque marocaine bien travaillée peut s'imposer sur le segment premium.

Mais derrière chaque décision, chaque reformulation, chaque activation, il y a d'abord une écoute : celle du consommateur. C'est lui qui guide nos choix, et c'est en restant fidèles à cette conviction que nous continuerons à construire des marques qui lui parlent vraiment.

Nos marques écrivent de nouveaux chapitres

BRASSÉES AU MAROC, POUR LE MAROC

UN PORTEFEUILLE BIÈRE QUI S'ÉLARGIT

En 2025, SBM enrichit son portefeuille bière avec l'entrée de deux références internationales.

La Carlsberg, produite sous licence et brassée localement à Tit Mellil depuis mai 2025, affiche des premiers résultats encourageants. La 1664, distribuée en version importée dans un premier temps, présente un potentiel de développement significatif sur le marché marocain, avec, à terme, une production locale envisagée.



CAN 2025 : SBM PARTENAIRE DE LA FERVEUR NATIONALE

L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations au Maroc 2025 a été pour SBM une opportunité d'activation à l'échelle nationale. Flag Spéciale et Casablanca se sont toutes deux mobilisées, avec un dispositif terrain conçu pour transformer les points de vente en véritables espaces de célébration.

Casablanca a créé, en collaboration avec le designer Yassine Morabit, un maillot collector en édition limitée à 1 000 exemplaires, décliné en deux versions aux couleurs nationales. Le couple emblématique de l'identité visuelle de la marque a, lui aussi, été revisité pour l'occasion, arborant les deux maillots en lieu et place des habits traditionnels, prolongeant ainsi l'univers de Casablanca dans le registre festif de la compétition.

Flag Spéciale a lancé une édition limitée Football avec canettes, bouteilles et six-packs habillés d'un motif ballon bleu et blanc.

Sur le terrain, une centaine de bars ont été transformés en fans zones avec écrans de diffusion et décoration aux couleurs des marques, couvrant l'ensemble des matchs du Maroc jusqu'à la finale. En parallèle, 150 points de vente ont proposé des offres promotionnelles sur toute la période, portant la présence totale de SBM à près de 250 points de vente activés sur l'ensemble du territoire.



DE NOUVELLES RÉFÉRENCES POUR LE VIN

SBM développe son activité vins sur deux axes complémentaires qui lui permettent de proposer aux consommateurs une sélection pointue, portée par une véritable expertise.

Sur le vin local, la prise en main de la distribution de Baccari, référence incontournable du segment premium, constitue le fait marquant de l'exercice. Distribuée de manière sélective auprès d'établissements tels que le Royal Mansour ou La Mamounia, elle renforce la légitimité de SBM dans l'univers du vin haut de gamme. Les Vignes d'Azour, premier vin

biologique du Maroc, confirment quant à elles leur potentiel sur le marché local.

Sur les vins internationaux, SBM consolide son positionnement avec un portefeuille qui s'étoffe : de nouvelles références bordelaises couvrant désormais l'ensemble des niveaux de prix, le lancement de trois vins de Bourgogne sous la marque Maison Castel en réponse à une demande croissante sur ce segment, et l'entrée du Champagne Malard, récemment racheté par le Groupe Castel.

LA CULTURE DU VIN EN PARTAGE

Pour accompagner le développement de son activité vins, SBM investit dans la formation de ses équipes et de ses clients. Des master classes régulières sont animées par un sommelier de haut niveau, permettant aux équipes commerciales de maîtriser et de valoriser les références qu'elles distribuent. Un effort de professionnalisation qui se traduit directement par la qualité du conseil et du discours commercial sur le terrain.



LA SUITE D'UNE BELLE HISTOIRE POUR LA CIGOGNE

Relancée en octobre 2024 après plus de 25 ans d'absence, La Cigogne entame en 2025 sa première année d'exploitation. La marque suit une dynamique saisonnière naturelle portée par l'été et s'exporte déjà vers les marchés communautaires européens, notamment en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie et en Angleterre, où la diaspora marocaine constitue un réservoir de consommateurs naturels.

BOOSTER, UNE NOUVELLE MARQUE POUR LES ALCOMIX

Parce que SBM est un acteur global des boissons qui écoute tous les consommateurs, y compris ceux qui ne boivent pas de bière, le Groupe a développé Booster, une gamme de cocktails prêts-à-consommer pensés pour les jeunes consommateurs qui privilégient des saveurs douces, accessibles et une consommation en outdoor. Gin & tonic, gin & lemon, vodka & cranberry : trois saveurs lancées en 2025, avec un pipeline de nouvelles références déjà en préparation. Un lancement qui confirme, dès ses premiers mois, tout le potentiel d'un segment jusqu'ici non adressé.



MAISON NICOLAS

DEPUIS 1822

MAISON NICOLAS

Après une année 2024 marquée par une expansion significative du réseau, le déploiement s'est poursuivi en 2025 avec l'ouverture de deux nouveaux magasins à Casablanca et Tanger, soutenue par des investissements en aménagement, en équipement et en développement des équipes. Avec 22 points de vente répartis dans 7 villes, Maison Nicolas confirme sa position de référence dans la distribution de vins, bières et spiritueux premium au Maroc, et poursuit sa trajectoire vers un objectif de 25 magasins en 2026.

MAISON NICOLAS, UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Depuis 2025, le réseau des magasins Nicolas a adopté la nouvelle identité visuelle de l'enseigne, désormais Maison Nicolas. La charte bordeaux et blanc remplace le jaune historique, pour une image plus contemporaine. Le déploiement progressif sur l'ensemble des magasins est planifié à partir de 2026.



7

Villes



22

Points de ventes

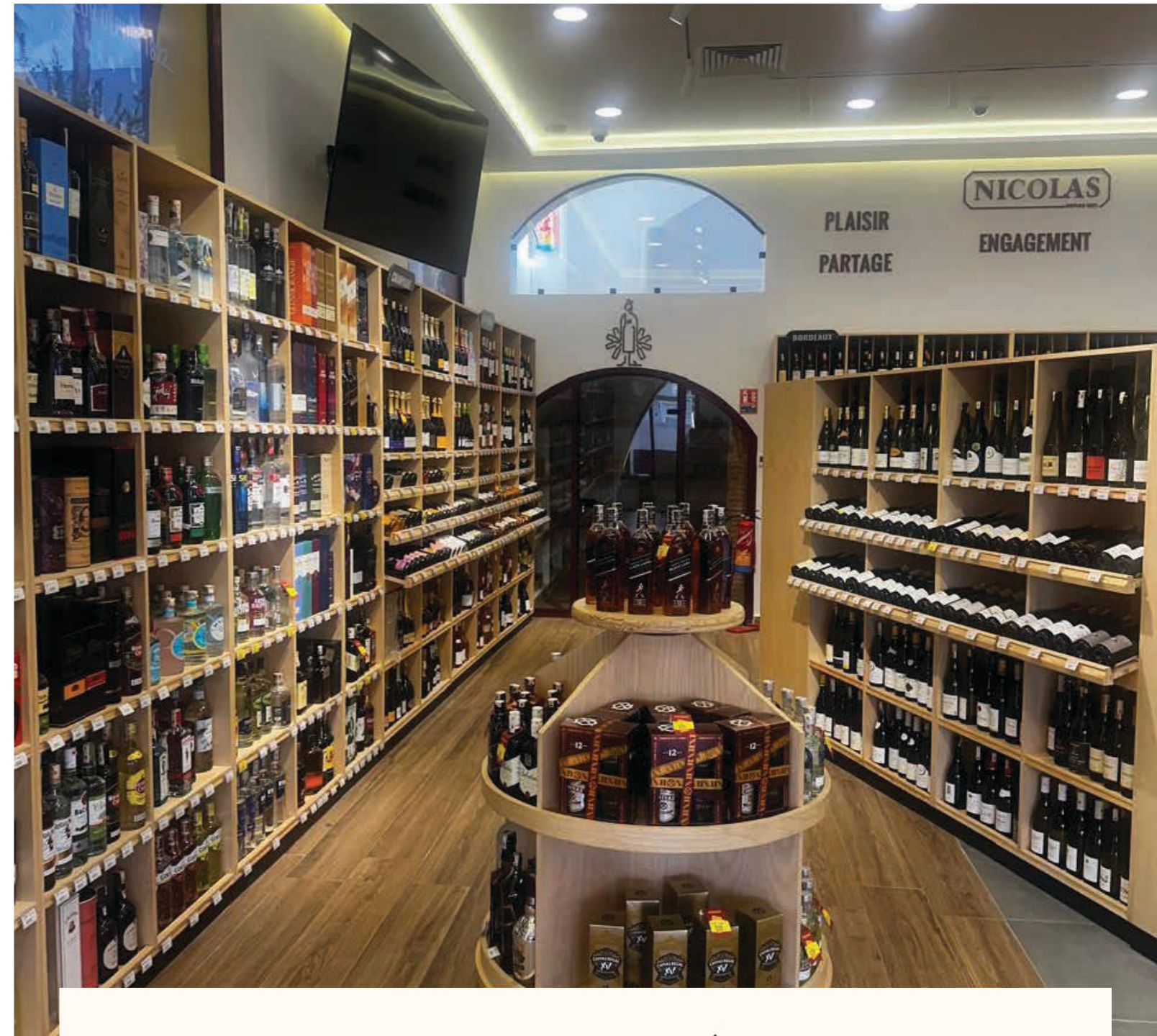
L'EXPÉRIENCE CLIENT, FER DE LANCE DU RÉSEAU

Chez Maison Nicolas, l'expérience client est une priorité constante. Le conseil, identifié comme le premier critère de choix par les clients dans les enquêtes de satisfaction menées en 2025, est au cœur de l'approche du réseau.

Pour y répondre, le réseau s'appuie sur l'École Maison Nicolas, un cursus de formation complet pour les collaborateurs, avec plusieurs niveaux, qui couvre la maîtrise des produits, la gestion de la relation client et la gestion des stocks. Une formation qui prend entre 2 et 4 ans, et qui fait toute la différence.

La proximité avec le client se traduit aussi par des dispositifs concrets : un numéro client dédié, une application Click & Collect lancée en 2025, un assortiment de plus de 1 500 références renouvelé chaque mois avec une dizaine de nouveautés, et des dégustations thématiques privées organisées tout au long de l'année.

Enfin, la cave de vieillissement de 5 500 bouteilles reste une initiative unique au Maroc. Elle permet au réseau de proposer des vins à différents stades de maturité et d'offrir aux clients la possibilité de faire vieillir leurs propres bouteilles sur place, notamment celles achetées via le réseau en primeur sur la place de Bordeaux.



MAISON NICOLAS ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le réseau Maison Nicolas déploie progressivement plusieurs initiatives en faveur de la réduction de son empreinte environnementale. L'ensemble des magasins est équipé de détecteurs de présence, tandis que les frigos et les caves sont progressivement dotés de programmateurs permettant d'optimiser leur consommation énergétique. Enfin, la collecte des bouteilles vides est organisée dans l'ensemble des points de vente. Les clients peuvent y déposer leurs bouteilles en verre, qui sont ensuite remises à SBM pour recyclage.

Une performance qui se construit dans la durée

UNE MODERNISATION PROGRESSIVE DE L'OUTIL INDUSTRIEL

Engagée depuis plusieurs années, la modernisation progressive de l'usine de Tit Mellil repose sur une logique de renforcement de la productivité des installations, d'optimisation des rendements et de réduction des coûts opérationnels. En 2025, cette démarche a significativement amélioré le rendement des lignes, notamment grâce à la poursuite de la mise à niveau des automates de conditionnement.

L'investissement majeur de l'année reste l'installation de la nouvelle chaudière avec économiseur. Cet investissement contribuera dès 2026 à améliorer l'efficacité thermique du site et à réduire la consommation d'énergie.

Le renforcement des dispositifs d'analyse du laboratoire, avec l'acquisition de nouveaux équipements de contrôle microbiologique, accompagne également cette démarche en consolidant les dispositifs de suivi de la qualité.



UNE CHAÎNE LOGISTIQUE PERFORMANTE & OPTIMISÉE

Après avoir élargi son réseau d'agences en 2024, SBM consolide en 2025 la maîtrise opérationnelle de ce maillage. La totalité de la flotte est désormais équipée de capteurs connectés pour le suivi des itinéraires et de

la conduite, un levier direct sur les coûts, la sécurité et la réactivité terrain. Ce projet renforce la traçabilité des livraisons et pose les bases d'une optimisation continue des itinéraires.

Des standards de qualité en constante amélioration

La qualité, la sécurité des produits et la maîtrise des risques constituent des piliers essentiels du modèle opérationnel de la Société des Boissons du Maroc. En 2025, l'entreprise a poursuivi le renforcement de son système de management QHSE, en consolidant ses dispositifs de contrôle, en diffusant davantage la culture sécurité auprès des équipes et en intégrant les nouvelles activités et produits au sein de son référentiel qualité.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, structurée autour de standards internationaux et d'outils de pilotage partagés au sein du groupe Castel. Elle couvre l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production jusqu'à la distribution, afin de garantir la conformité des produits, la sécurité des collaborateurs et la protection de l'environnement.

L'entreprise s'appuie sur un système de management certifié, reposant notamment sur les référentiels ISO 14001 et ISO 45001 pour

l'environnement et la sécurité au travail, ainsi que sur les normes FSSC 22000, ISO 22000 et ISO 9001 pour la sécurité alimentaire et la qualité.

Ce dispositif s'appuie également sur un programme régulier d'audits internes et externes, permettant de vérifier la conformité des pratiques et d'inscrire l'ensemble des activités dans une logique d'amélioration continue.

Le système qualité de SBM évolue également pour accompagner le développement de nouvelles activités et l'introduction de nouveaux produits. L'intégration de la boisson gazeuse La Cigogne, des Alcomix et de la bière Carlsberg produite sous licence a ainsi conduit à adapter les procédures internes, les dispositifs de contrôle et les référentiels techniques afin de garantir la conformité aux exigences réglementaires et aux standards du groupe.



5 RÉFÉRENTIELS QUALITÉ ACTIFS EN 2025



2025, un cap maintenu sur la croissance et un portefeuille renforcé

INDICATEURS CONSOLIDÉS EN MDH	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Chiffre d'affaires	3 080	2 863	+7,6%
Résultat d'exploitation	524	414	+26,5%
Résultat net part du Groupe	343	215	+59,4%

CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ ET RENFORCEMENT DE LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION

En 2025, la Société des Boissons du Maroc enregistre une progression de son activité, soutenue par la croissance des volumes de bière et par l'élargissement progressif de son portefeuille de produits.

La performance de l'exercice s'appuie notamment sur la bonne dynamique des marques locales emblématiques, en particulier Flag Spéciale Gold et Casablanca, qui continuent de renforcer leurs positions sur leurs segments respectifs.

L'année a également été marquée par plusieurs avancées dans la diversification de l'offre du Groupe. La Société des Boissons du Maroc a notamment introduit Carlsberg, désormais brassée localement dans le cadre du partenariat avec le groupe Carlsberg, renforçant ainsi son offre sur le segment premium. Par ailleurs, la première année pleine de commercialisation de la limonade La Cigogne confirme la pertinence de son positionnement sur le marché des boissons gazeuses. Le Groupe a également lancé les premières références d'alcomix (cocktails aromatisés), contribuant à élargir son offre sur de nouveaux segments de consommation.

Dans ce contexte, la Société des Boissons du Maroc enregistre un chiffre d'affaires consolidé de 3 080 MDH au titre de l'exercice 2025, en progression de 7,6 % par rapport à 2024.

AMÉLIORATION SIGNIFICATIVE DE LA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Au titre de l'exercice 2025, la Société des Boissons du Maroc enregistre une amélioration de sa performance opérationnelle.

Le résultat d'exploitation s'établit à 524 MDH, contre 414 MDH un an auparavant, soit une progression de 26,5 %, portée à la fois par la croissance de l'activité et par les actions engagées en matière d'optimisation opérationnelle et de maîtrise des coûts.

Dans cette dynamique, le résultat net part du Groupe ressort à 343 MDH, contre 215 MDH au titre de l'exercice 2024, soit une hausse de 59,4 %.

Il convient de rappeler que le résultat net de l'exercice précédent avait été affecté par certains éléments exceptionnels, notamment liés au règlement d'un contrôle fiscal, partiellement compensés par un ajustement du fonds de consignation des bouteilles. Retraité de ces éléments non récurrents, le résultat net part du Groupe affiche une progression de 36,7 %, reflétant l'amélioration structurelle de la performance du Groupe.

Point de vue M. Philippe Corbin

M. PHILIPPE CORBIN

Directeur Financier & Systèmes d'Information



La Direction Finance & SI au service d'une performance durable et équilibrée

Dans un contexte d'évolution du modèle et du portefeuille d'activités, comment la fonction Finance & SI contribue-t-elle à orienter les décisions du Groupe ?

Aujourd'hui, la fonction Finance & Systèmes d'Information est pleinement engagée aux côtés des opérations pour accompagner les grandes orientations du Groupe. Notre rôle est d'apporter de la lisibilité, d'éclairer les choix et de garantir des équilibres durables dans un environnement de plus en plus exigeant.

Dans un contexte marqué par des tensions inflationnistes et une pression fiscale soutenue, cette exigence est encore plus forte. Il s'agit de trouver en permanence le bon équilibre entre développement, rentabilité et maîtrise des coûts, sans jamais perdre de vue la vision de long terme.

La diversification de nos activités : nouveaux produits, nouveaux marchés et nouveaux partenariats, s'inscrit pleinement dans cette logique. Elle renforce la résilience du Groupe et notre capacité à répondre à la diversité des attentes du marché. Notre rôle est d'accompagner cette dynamique, en veillant à la cohérence financière et opérationnelle d'ensemble et à la création de valeur.

2025 a été une année marquée par une forte dynamique d'exécution. Comment avez-vous piloté la performance dans ce contexte ?

2025 a effectivement été une année d'exécution, avec une attention particulière portée à la qualité du pilotage et à la discipline financière, sans pour autant freiner l'ambition. La maîtrise des coûts est un axe de travail permanent chez SBM, porté à tous les niveaux de l'organisation, des métiers industriels aux fonctions de support.

En parallèle, nous avons poursuivi nos investissements dans l'outil industriel notamment

à travers l'adaptation des lignes de production et le renforcement des capacités logistiques, qui conditionnent notre compétitivité future.

C'est cet équilibre entre rigueur du présent et investissement dans l'avenir qui nous permet d'avancer avec constance, tout en assurant une rémunération régulière de nos investisseurs.

Comment les systèmes d'information et la data accompagnent-ils aujourd'hui cette transformation et le pilotage de la performance ?

Les systèmes d'information jouent un rôle central dans notre manière de piloter l'activité. Nous avons engagé un travail de modernisation qui nous permet aujourd'hui de gagner en fiabilité, en réactivité et en capacité d'anticipation.

Au-delà de la performance économique et opérationnelle, nous intégrons également les enjeux de durabilité dans notre pilotage, qu'il s'agisse de la gestion des ressources, de l'efficacité énergétique ou de nos investissements environnementaux. C'est cette vision équilibrée qui guide aujourd'hui l'action de la fonction Finance & Systèmes d'Information.



03

Rapport ESG

MÉTHODOLOGIE DE COLLECTE DE L'INFORMATION

Pour élaborer son reporting extra-financier, la Société des Boissons du Maroc a adopté les lignes directrices de la norme ISO 26000 relative à la responsabilité sociétale des entreprises. Ce reporting respecte les exigences de la circulaire de l'AMMC n°03/19 du 20 février 2019, relative aux opérations et informations financières, complétée par la circulaire n°02/20 du 22 décembre 2020. Les données présentées ont été collectées directement auprès des directions et services concernés. Ce processus garantit leur exhaustivité et leur pertinence au regard des politiques internes et des indicateurs de suivi en vigueur. Depuis 2025, la collecte des données ESG est centralisée au sein d'un outil numérique déployé par le groupe Castel à l'issue des recommandations d'un audit réalisé en 2024.

PÉRIMÈTRE ET PÉRIODE DU REPORTING

Ce rapport extra-financier prend en compte les activités de la Société des Boissons du Maroc, ainsi que celles de ses filiales lorsqu'elles ont un impact significatif, sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

Un engagement durable ancré dans les valeurs

Plus de 660 jours sans accident du travail, 92 % des déchets valorisés, 75 % des achats réalisés auprès de fournisseurs locaux : en 2025, la Société des Boissons du Maroc (SBM) confirme que la durabilité n'est pas une posture, mais un engagement concret et mesurable.



Entreprise centenaire ancrée dans le tissu économique et social marocain, SBM structure sa démarche RSE autour des trois piliers ESG — préservation de l'environnement,

développement social et gouvernance responsable — avec l'objectif de générer une valeur durable pour l'ensemble de ses parties prenantes.

À travers l'intégration de principes de transparence, de respect des droits de l'homme et de durabilité dans l'ensemble de sa chaîne de valeur, SBM contribue à l'atteinte

des Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies et au progrès socio-économique du royaume.



LES ENGAGEMENTS DE SBM



Environnement

Gestion optimisée des ressources et réduction de l'empreinte carbone et environnementale



Ancrage territorial

Développement de partenariats durables avec les communautés locales



Capital humain

Promotion du bien-être, de la santé et de la sécurité des collaborateurs



Impact sociétal

Contribution active à l'éducation, à la santé publique et à l'inclusion sociale



91 ml

d'économie d'eau pour la production d'un litre de bière



121 t

tonnes de CO₂ capturées et vendues



8%

des besoins en électricité couverts par la station photovoltaïque



2 400 m³/jour

capacité quotidienne de traitement des eaux utilisées dans le processus de fabrication



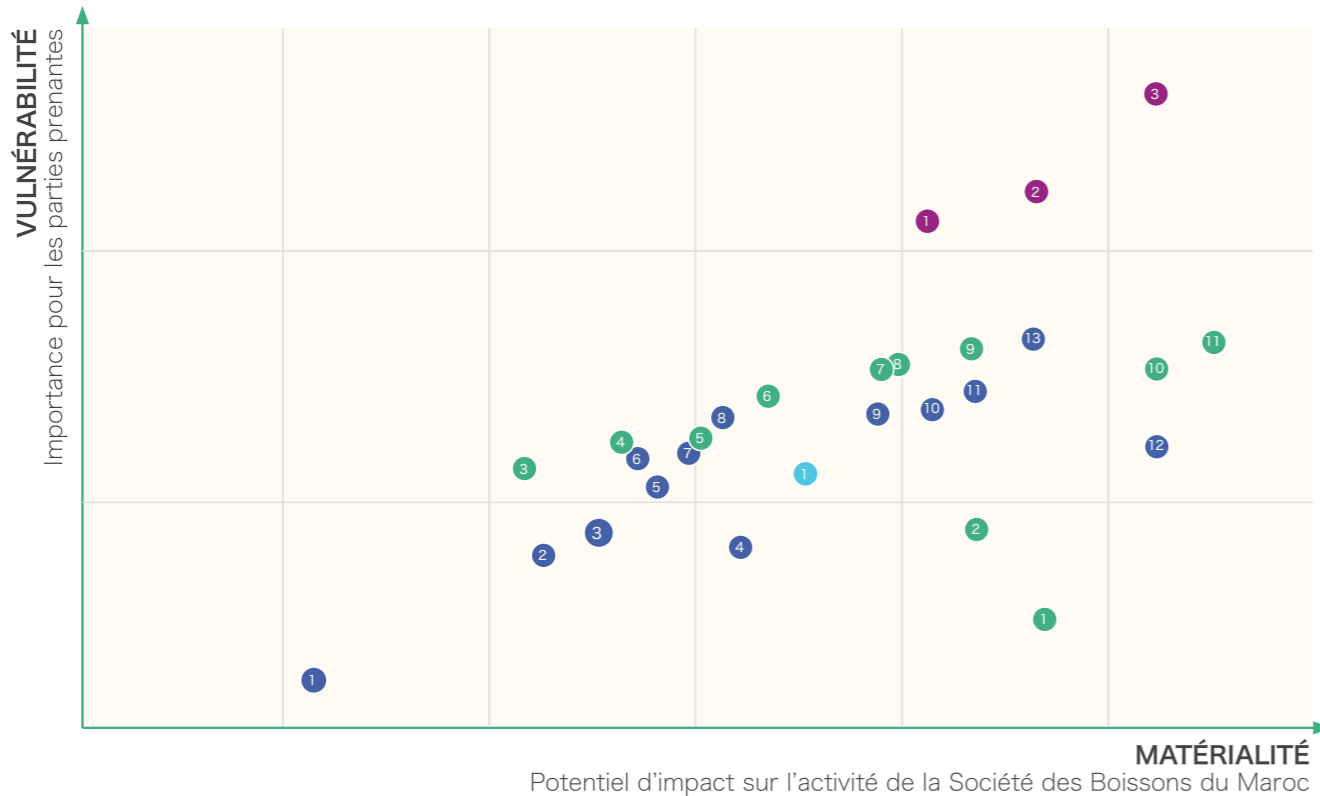
30%

parité au sein du conseil d'administration

L'ANALYSE DE MATÉRIALITÉ, SOCLE DE NOS ENGAGEMENTS

Chez SBM, la durabilité et l'exigence opérationnelle ne sont pas dissociées : elles guident chaque décision, à tous les niveaux de l'organisation. Afin de mieux anticiper et maîtriser les défis potentiels, tout en maximisant son impact positif sur son écosystème, SBM a réalisé une analyse de matérialité fondée sur un processus de consultation auprès de ses principales parties prenantes. En cohérence avec les lignes directrices de la norme ISO 26000, cette

démarche a conduit à l'identification de 28 enjeux clés, structurés en quatre catégories. L'évaluation de ces enjeux a permis d'apprécier l'importance accordée à chaque thématique, au regard des attentes des parties prenantes. Parmi les sujets prioritaires qui émergent de ces consultations figurent la qualité et la sécurité des produits, la gestion des ressources en eau et en énergie, ainsi que la contribution au développement de l'économie locale.



Social (Conditions de travail et développement des communautés)						
1 Contribution aux œuvres caritatives et bénévolat	2 Protection sociale	3 Dialogue social	4 Respect du droit du travail	5 Politique salariale	6 Liberté d'association	7 Respect de la vie privée
8 Lutte contre la discrimination	9 Lutte contre le harcèlement sexuel	10 Temps de travail et salaire équitables	11 Lutte contre le harcèlement moral	12 Bien-être et sécurité au travail	13 Droits de l'homme dans la chaîne d'approvisionnement	
Environnement						
1 Efficacité énergétique	2 Réduction des émissions de CO ₂	3 Conformité environnementale de l'eau	4 Approvisionnement en matières premières	5 Respect de la vie privée	6 Gestion de l'énergie	7 Gestion des déchets
8 Changements climatiques	9 Contribution économique locale	10 Gestion de l'eau et des effluents	11 Lutte contre la corruption			
Chaîne d'approvisionnement						
1 Lutte contre la corruption	2 Achats responsables	3 Sécurité et qualité des produits				
Éthique et gouvernance						
1 Éthique des affaires						

CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE STRATÉGIE ALIGNÉE SUR LES ATTENTES

Le dialogue avec les parties prenantes est au fondement de la démarche RSE de SBM. En intégrant leurs attentes dans ses décisions stratégiques, la société s'assure que ses engagements répondent aux enjeux réels de son écosystème et amplifient son impact positif sur les plans environnemental, social et de gouvernance.



UNE GOUVERNANCE RSE ENGAGÉE POUR LA DURABILITÉ ET L'ÉTHIQUE

Pour garantir une gouvernance robuste de sa démarche RSE, la Société des Boissons du Maroc dispose d'un Comité RSE chargé du suivi et de l'évaluation de l'impact de ses décisions sur l'ensemble de ses parties

prenantes. Composé de huit membres dont trois permanents, ce comité, se réunit mensuellement afin de garantir une prise en compte constante des enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance.

BRASSONS UN FUTUR DURABLE : LA NOUVELLE FEUILLE DE ROUTE RSE

Afin d'accompagner sa croissance et de renforcer son engagement en faveur de la durabilité, la Société des Boissons du Maroc (SBM) a défini une nouvelle stratégie RSE pour la période 2025-2030. Cette stratégie reflète la volonté de la société de concilier la performance économique, la responsabilité sociale et le respect de l'environnement.

Elle permettra à SBM de mener à bien sa transformation durable, tout en contribuant

de manière significative à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Elle s'articule autour de quatre piliers stratégiques :

- la consommation responsable,
- le climat et l'énergie,
- les ressources et l'économie circulaire,
- la communauté et l'innovation sociale.



LES AVANCÉES DE SBM EN RSE

DOUBLE CONSÉCRATION POUR LES EFFORTS RH DE SBM

La Société des Boissons du Maroc (SBM) a décroché les labels Feel Good et Krunchy Company lors de la cérémonie Marque Employeur 2025, organisée par ReKroute, solution de recrutement en ligne leader au Maroc. Ces labels reconnaissent les entreprises qui excellent dans leurs pratiques RH en faveur du bien-être et de l'épanouissement de leurs employés.

Le label Feel Good, que SBM obtient pour la deuxième année consécutive, récompense les entreprises qui créent des environnements de travail épanouissants, motivants et axés sur le bien-être, la reconnaissance et l'engagement à long terme de leurs collaborateurs. Le label Krunchy Company, quant à lui, valorise l'attractivité perçue des entreprises sur le marché de l'emploi.

PLUS DE 660 JOURS SANS ACCIDENT DU TRAVAIL

660 jours sans accident du travail avec arrêt : la culture de la sécurité s'est installée chez SBM. Pour la célébrer et l'entretenir, la Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail a été déclinée en une semaine d'événements placée sous le thème « Ta vie est spéciale » : sessions de formation, quiz interactifs et remise de prix aux collaborateurs les plus engagés. Un moment fédérateur qui rappelle que la sécurité est l'affaire de tous. Promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'égalité professionnelle et de l'inclusion, SBM a célébré la Journée internationale des droits des femmes le 8 mars 2025. Un événement réunissant le Comité de direction et les équipes a été organisé pour reconnaître la contribution des collaboratrices et échanger sur les enjeux de la diversité au sein de l'entreprise.

UNE NOUVELLE AGENCE 100% AUTONOME EN ÉNERGIE RENOUVELABLE

L'ouverture de l'agence commerciale de Dakhla en 2025 a marqué un tournant dans l'approche environnementale de SBM. Elle est la première infrastructure du groupe entièrement alimentée par des énergies renouvelables (énergies solaires et éoliennes),

ce qui lui permet d'atteindre une autonomie énergétique totale. Érigée en projet pilote, cette nouvelle agence démontre la faisabilité du modèle et pose les bases d'un modèle reproductible pour ses futures implantations.

97% DE SATISFACTION CLIENT

L'enquête de satisfaction des clients, menée courant 2024 par la Société des Boissons du Maroc, a révélé un taux de satisfaction de 97 %, mesuré auprès d'environ 120 clients au moyen d'un questionnaire réalisé par les équipes de SBM. Le taux de réclamation s'établit à 0,08 %, témoignant de la robustesse du système de management de la qualité

alimentaire certifié FSSC 22000, ISO 22000 et ISO 9001.

En 2025, cette enquête a été confiée à un cabinet externe afin d'élargir son périmètre à l'ensemble des agences. Les résultats ne seront connus qu'en 2026.

Une gestion environnementale exigeante au service de la durabilité



POLITIQUE ENVIRONNEMENT



Engagée depuis des décennies pour le développement durable, la Société des Boissons du Maroc œuvre continuellement à réduire son impact environnemental. Elle s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions de CO₂ et de minimiser son empreinte environnementale. Ces engagements se sont traduits par l'adoption et le déploiement d'une politique HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) conforme aux exigences de la norme internationale ISO 14001 relative à la gestion de l'environnement. Des investissements significatifs ont été réalisés dans la gestion des déchets, le traitement des eaux usées et l'optimisation des consommations énergétiques, accompagnés d'un programme continu de sensibilisation des collaborateurs. Ces investissements

ont porté, entre autres, sur la gestion des déchets, le traitement des eaux usées par une station d'épuration (STEP), ainsi que sur l'optimisation de la consommation des ressources naturelles. SBM a ainsi renforcé sa maîtrise de l'eau et de l'énergie (électricité et carburants), tout en développant des pratiques innovantes de recyclage et de valorisation des déchets. À date, SBM n'a aucun litige ni aucune poursuite en lien avec l'environnement.

Sur le plan de la sensibilisation, la culture environnementale est diffusée en continu au moyen du programme de capsules « 10 minutes sécurité », qui intègre des thèmes environnementaux, notamment la gestion de l'eau et des déchets, à destination de l'ensemble des collaborateurs.



BILAN DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE 2023-2025

Consommation d'eau (m³)



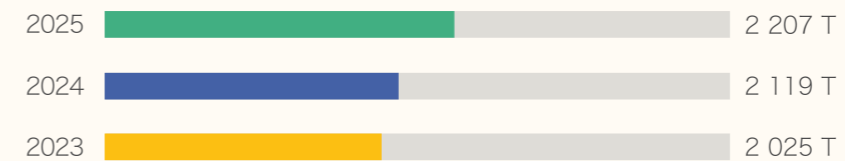
3,8%
Évolution de la consommation d'eau entre 2023 et 2025

Consommation d'électricité MWh



6,5%
Évolution de la consommation d'électricité entre 2023 et 2025

Consommation de fuel (T)



8,9%
Évolution de la consommation de fuel entre 2023 et 2025

Recyclage des déchets



4,9%
Évolution des déchets recyclés entre 2023 et 2025

L'EAU AU CŒUR DE NOTRE RESPONSABILITÉ INDUSTRIELLE

L'eau est au cœur du métier de brasseur. Elle conditionne la qualité organoleptique des produits et la relation de bon voisinage avec les populations riveraines. Chez SBM, sa gestion obéit à une logique de préservation stricte de la disponibilité et de la pureté, portée par des investissements structurants dans le traitement des effluents. À l'usine de Tit Mellil, la station de traitement des eaux usées (STEP), opérationnelle depuis 18 mois à fin 2025, dispose d'une capacité de traitement quotidienne de 2 400 m³. Sur l'ensemble de l'exercice 2025, elle a traité 207 194 m³ d'eaux usées issues du processus de fabrication.

Ces eaux traitées sont réutilisées pour l'arrosage et l'hygiène, contribuant à la durabilité des opérations de l'entreprise. SBM avait également mis en place un circuit fermé de gestion de l'eau. Ce système permet de récupérer l'eau utilisée pour le rinçage des bouteilles et de la réutiliser lors de la pasteurisation, ce qui optimise la consommation d'eau tout au long du processus de production.

Avec un ratio de consommation d'eau de 4,2 hL/L produit en 2025. Pour combler cet écart, deux chantiers sont en cours : l'installation d'un système d'osmose inversée, qui permettra de récupérer et réutiliser

l'eau rejetée lors de la production, et le remplacement des canalisations sur le site industriel. Les effets de ces investissements sur les ratios de consommation sont attendus dès 2026. Le suivi de la performance hydrique est assuré en temps réel grâce à la plateforme « My Energy », déployé par le groupe Castel sur l'ensemble de ses sites. Cet outil permet de faire le suivi des consommations d'eau par service, par machine et par ligne de production, offrant une granularité d'analyse qui facilite la détection d'optimisations possibles et un meilleur pilotage des objectifs environnementaux. Des sensibilisations spécifiques à l'usage responsable de l'eau sont par ailleurs intégrées aux capsules mensuelles « 10 minutes sécurité » et organisées à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau.



207 194 m³
traités par la STEP



VERS PLUS D'ÉNERGIE PROPRE

La transition énergétique constitue un axe essentiel de la stratégie industrielle de SBM. L'entreprise agit sur trois leviers complémentaires : l'optimisation des

consommations, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables.

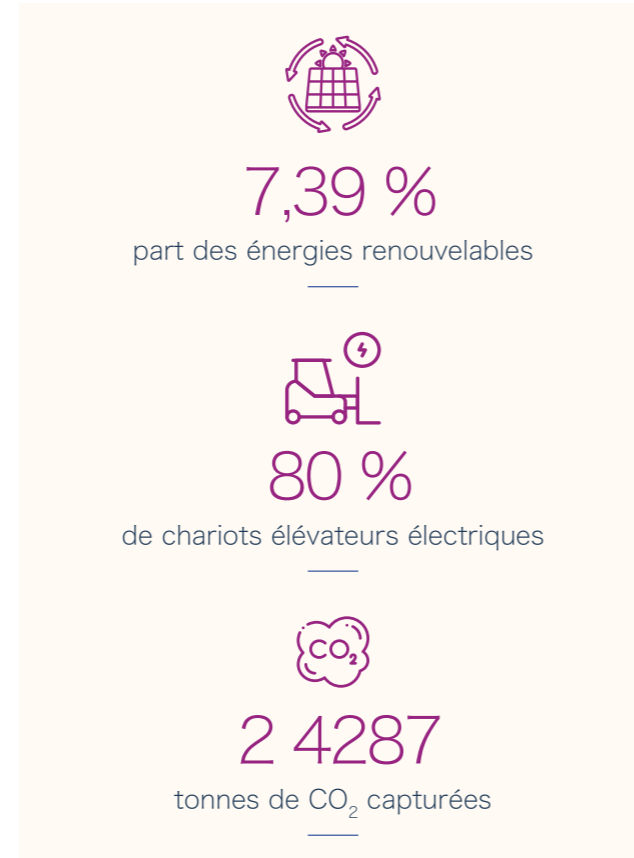


VERS PLUS D'ÉNERGIE PROPRE ...

En 2025, SBM a franchi une étape décisive dans sa transition énergétique avec le lancement de son programme d'installation de stations photovoltaïques, première brique de la stratégie 2025-2030. L'agence de Dakhla en est l'illustration concrète : entièrement alimentée par des énergies renouvelables, elle constitue le modèle que SBM entend déployer sur ses futures implantations. À l'échelle du groupe, les énergies renouvelables couvrent désormais 7,39 % de la consommation énergétique globale. Sur le site industriel, la transition énergétique se joue à plusieurs niveaux : au-delà de la station photovoltaïque, 80 % des chariots élévateurs ont été convertis à l'électrique, réduisant les émissions internes et la dépendance aux carburants fossiles.

... UN SUIVI RIGOUREUX DE LA CONSOMMATION ...

Le plateforme « My Energy » du groupe Castel permet à SBM de suivre ses consommations énergétiques en temps réel, avec une granularité par service, par équipement et par ligne de production. Cet outil de pilotage facilite la détection des gisements d'économies et oriente les décisions d'investissement. C'est dans cette logique que s'inscrit le remplacement de la chaudière principale, réalisé en 2025 et dont la mise en service début 2026 devrait générer des gains significatifs sur la consommation de fioul.



... ET UNE RÉDUCTION CONTINUE DES ÉMISSIONS

Dans une démarche de maîtrise de ses émissions de CO₂, SBM dispose depuis 2022 d'un système de récupération et de valorisation du CO₂ généré lors de la fermentation du moût. En 2025, le renforcement des capacités de stockage a permis d'atteindre la capture maximale issue du procédé de fermentation. Le développement de la gamme de boissons gazeuses permet désormais de réutiliser une part croissante de ce CO₂ dans le processus de production en interne. En 2025, SBM a revendu 121 tonnes de CO₂ sur un total de 2 427 tonnes de CO₂ capturées. La surveillance réglementaire des émissions atmosphériques est assurée par un laboratoire externe accrédité, qui effectue les contrôles périodiques obligatoires, notamment sur les chaudières.

Parallèlement, SBM veille à la modernisation régulière de l'ensemble de sa flotte, composée de 97 unités, dont 47 en LLD et 50 en propre, afin de maîtriser ses émissions de carbone.

Parallèlement, SBM veille à la modernisation régulière de l'ensemble de sa flotte, composée de 96 unités, afin de maîtriser ses émissions

de carbone. Chaque véhicule est équipé de dispositifs de suivi de la consommation en temps réel, ce qui garantit une gestion proactive de l'impact environnemental. Un programme d'entretien rigoureux s'applique à l'ensemble des camions, chariots élévateurs et voitures de service, afin de maintenir les émissions au plus bas niveau possible.

Dans cette logique de réduction de l'empreinte carbone de l'ensemble du groupe, SBM et sa filiale Maison Nicolas ont déployé plusieurs initiatives complémentaires. Une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée au siège social du groupe, offrant une capacité de recharge simultanée de 6 véhicules. Le flagship store de Maison Nicolas dispose également d'une borne de recharge dédiée aux clients, qui encourage l'adoption de modes de transport décarbonés au quotidien.

Un premier bilan carbone complet est prévu pour 2026. Il constituera la base de référence pour la définition des trajectoires de réduction dans le cadre de la stratégie RSE 2025-2030.

UNE GESTION DES DÉCHETS AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans la continuité de ses efforts en matière de gestion de l'eau et de l'énergie, SBM accorde une attention particulière à la gestion de ses déchets. L'approche globale qu'elle adopte lui permet de réduire son empreinte environnementale à chaque étape de sa chaîne de valeur. En 2025, SBM a maintenu ses processus rigoureux de gestion des déchets industriels, dans le respect des normes environnementales.

ZÉRO DÉCHET EN DÉCHARGE

D'ici 2030, SBM s'est fixé l'objectif d'éliminer tout enfouissement de déchets. Ce programme, actuellement en phase de déploiement, repose sur l'amélioration continue du tri à la source, le développement de filières de recyclage et l'identification de nouvelles solutions de valorisation. En 2025, le taux de valorisation a atteint plus de 92 %.



92%

de déchets valorisés

TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS

L'approche de SBM en matière de gestion des déchets repose sur un modèle de tri à la source. Ce système est déployé directement sur les lignes de production, dans les laboratoires et les magasins de stockage. Il permet de classer les déchets en catégories : banals, recyclables et dangereux. Chaque type de déchet suit un parcours prédéfini afin de minimiser les volumes envoyés en décharge. Les déchets non recyclables sont orientés vers des filières de valorisation énergétique, permettant leur transformation en ressource énergétique, tandis que les déchets recyclables sont acheminés vers des centres spécialisés pour leur réintégration dans l'économie circulaire.



Les déchets dangereux sont pris en charge par Suez, selon une procédure qui prévoit l'émission d'un certificat de traitement spécifique à chaque flux. Les boues issues de la station d'épuration (STEP) sont également prises en charge par Suez. En 2025, la STEP a généré 241 820 kg de boue entièrement traitée. Cette extension traduit la volonté de SBM d'assurer une couverture exhaustive et homogène de l'ensemble des déchets générés par ses activités.

Le même niveau d'exigence s'applique aux huiles usagées produites par les chariots élévateurs et les véhicules du parc interne, dont le traitement est également confié à Suez. Ce suivi s'étend au prestataire externe chargé de la maintenance des véhicules, qui est contractuellement tenu de justifier la gestion des huiles usagées qu'il génère pour le compte de SBM.



11 293

tonnes de drêche valorisées

VALORISATION DES SOUS-PRODUITS

Au-delà de la gestion de ses déchets, SBM s'inscrit dans une logique d'économie circulaire en valorisant les sous-produits issus de son processus de production. La drêche, résidu de brassage riche en protéines, est ainsi intégralement cédée à la filière de l'alimentation animale, évitant tout enfouissement et générant une valeur économique en bout de chaîne. En 2025, 11 293 tonnes de drêche ont été valorisées de cette manière.

La levure résiduelle issue du brassage ne finit pas en déchet : SBM la valorise en la transformant en un ingrédient revendable à l'industrie agroalimentaire. Après récolte et lavage, elle est déshydratée à basse température pour préserver ses propriétés nutritionnelles, puis conditionnée sous forme de flocons ou de poudre. Un exemple concret de la logique d'économie circulaire qui guide la gestion des sous-produits de SBM.

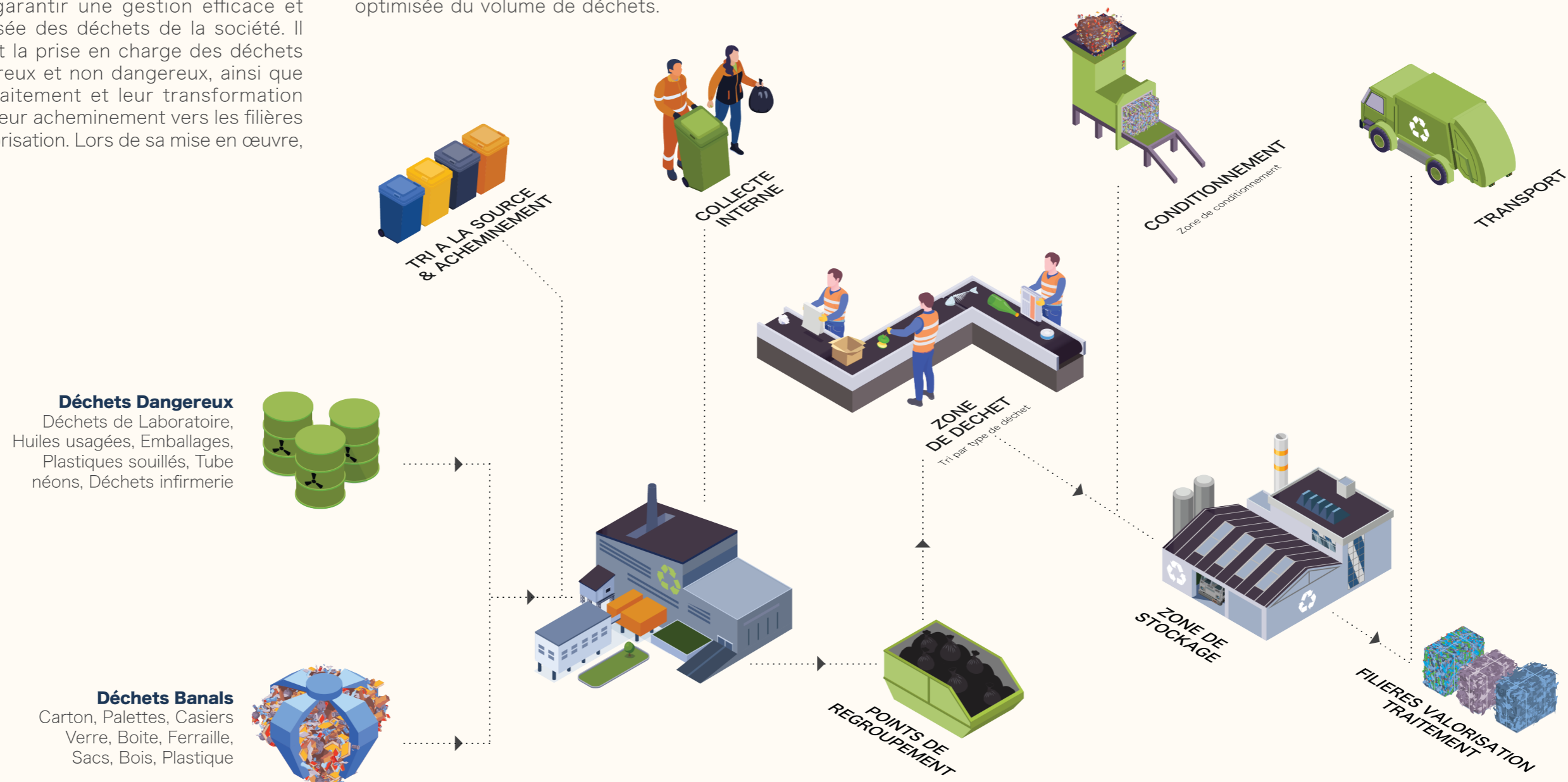
SENSIBILISATION ET FORMATION DES COLLABORATEURS

La réussite de la stratégie de gestion des déchets repose sur l'implication de l'ensemble des collaborateurs. SBM organise régulièrement des sessions de sensibilisation et de formation sur les bonnes pratiques de tri à la source, l'importance du recyclage et les enjeux de l'économie circulaire. Ces actions permettent de développer une culture environnementale partagée au sein de l'entreprise et de garantir l'appropriation des objectifs par tous.

UN PARC DÉDIÉ À LA GESTION DES DÉCHETS

SBM dispose d'un Parc à Déchets Industriels (PADI), mis en place en partenariat avec le groupe Suez, pour garantir une gestion efficace et sécurisée des déchets de la société. Il permet la prise en charge des déchets dangereux et non dangereux, ainsi que leur traitement et leur transformation avant leur acheminement vers les filières de valorisation. Lors de sa mise en œuvre,

SBM a intégré des mesures rigoureuses pour assurer non seulement la sécurité des équipes, mais aussi une gestion optimisée du volume de déchets.



Lignes de Production – Laboratoire Magasins de MP – Magasins de Stockage des Produits Finis

Le capital humain, moteur de la transformation durable



POLITIQUE DE GESTION DES TALENTS

Depuis plus d'un siècle, la Société des Boissons du Maroc fonde sa politique RH sur trois principes constants : l'éthique, la proximité et la transparence. Ces valeurs, formalisées dans une charte éthique qui réaffirme l'importance du respect du travail, de la justice et de la responsabilité, ne sont pas de simples déclarations d'intention. Elles se traduisent concrètement par la qualité du dialogue instauré entre la Direction, les équipes et les partenaires sociaux, et par la volonté de faire de SBM un environnement de travail sain, où chaque collaborateur se sent écouté et reconnu.

C'est cette réputation, construite dans la durée, qui fait aujourd'hui de SBM un employeur attractif pour les jeunes talents. La société s'investit activement dans l'accueil des stagiaires et des jeunes diplômés, en leur offrant les conditions nécessaires à une transition réussie vers le monde professionnel. Cette démarche a été reconnue par le marché : en 2025, SBM a été désignée Krunchy Company et Feel Good par Rekrute, deux labels qui récompensent respectivement l'attractivité employeur et la qualité de l'environnement de travail proposé aux collaborateurs.

RECRUTEMENT ET ÉVOLUTION DE CARRIÈRE

La mobilité interne est le premier réflexe de recrutement chez SBM : plus de 95 % des postes à responsabilité sont aujourd'hui occupés par des collaborateurs issus de la promotion interne. Pour les profils les plus spécialisés, la société s'appuie sur un cabinet de recrutement externe dédié. L'engagement de SBM se traduit également par une politique active de titularisation : en 2024, 100 collaborateurs ont bénéficié d'un passage en contrat à durée indéterminée. Cette dynamique s'est poursuivie avec 58 employés en contrat CDD ou ANAPEC titularisés en 2025, témoignant d'une volonté constante de construire des relations de travail durables.





INCLUSION ET DIVERSITÉ

Dans un secteur historiquement dominé par les hommes, SBM fait de la mixité professionnelle un engagement concret et chiffré : atteindre 30 % de femmes dans ses effectifs d'ici 2030. En 2025, le taux de représentation féminine s'établit à 12,3 %, soit une progression de 2,4 points par rapport à l'année précédente. Loin d'être une déclaration d'intention, cet objectif est adossé à un plan d'action opérationnel, notamment dans le cadre du programme Morocco4Diversity, qui vise à identifier et lever les freins organisationnels au recrutement féminin. Cet engagement est formalisé dans le cadre du programme Morocco4Diversity, initié conjointement par la CGEM et l'IFC, auquel SBM a adhéré en 2025 aux côtés d'autres entreprises marocaines. Le programme, en cours jusqu'en octobre 2026, vise à identifier les biais organisationnels qui

freinent le recrutement féminin à l'usine — où le taux de féminisation s'établit à 6 % en 2025 — et à déployer des mesures correctives concrètes en lien avec les directions RH et industrielles. Des sessions de coaching et de travail collaboratif ont permis d'objectiver ces biais et de définir un plan d'action dont les résultats sont attendus à la fin de 2026.

12,3% Taux de représentation féminine en 2025

30% Taux de représentation féminine prévu d'ici 2030



ACCOMPAGNEMENT ET MONTÉE EN COMPÉTENCES

L'approche de formation au sein de SBM découle de l'identification des besoins individuels, conjuguée aux objectifs de la société. Une analyse approfondie des compétences et des besoins des collaborateurs constitue un préalable à tout programme de formation. Cette démarche permet de concevoir et de dispenser des formations couvrant un large éventail de domaines, allant des techniques de production aux compétences interpersonnelles, en passant par la gestion d'équipes, la communication, la qualité, la sécurité, l'éthique et la conformité.

La préparation de la relève constitue l'un des enjeux structurels les plus sensibles de cette politique. Pour les métiers de la production, la société s'appuie sur les instituts de technologie appliquée (ITA), dont les diplômés de niveau Bac+2 intègrent les équipes après une période d'adaptation d'un à deux mois sur site. Des plans de succession formalisés, des dispositifs de tutorat et de compagnonnage complètent ce dispositif pour garantir la pérennité des savoir-faire et la continuité opérationnelle.

TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE BRASSICOLE

En l'absence de filière académique dédiée aux métiers de la brasserie au Maroc, SBM a opté pour un double dispositif pour la transmission de ce savoir-faire. En interne, six jeunes brasseurs suivent une formation structurée, assurant la transmission d'un savoir-faire technique rare et irremplaçable. À l'international, des ingénieurs et techniciens spécialisés sont régulièrement envoyés en Belgique pour se former aux pratiques brassicoles les plus avancées. Une démarche qui fait de SBM une école du brassage au Maroc.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

En 2025, SBM a poursuivi le renforcement de ses dispositifs de sécurité : amélioration de la signalétique, sécurisation des déplacements sur site et consolidation du programme de prévention. Ces efforts se sont traduits par un résultat exceptionnel : plus de 660 jours sans aucun accident du travail avec arrêt.

Ce résultat est le fruit d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail certifié ISO 45001, dont le déploiement a débuté en 2023 et a abouti à la certification en 2024. Son amélioration constante est appuyée par un plan de formation et de sensibilisation qui s'étale sur toute l'année, incarné par le programme « 10 minutes sécurité », qui joue un rôle central dans cette performance. Organisé mensuellement, ce dispositif de capsules thématiques couvre 100 % de l'effectif, toutes les équipes et tous les shifts confondus. Cinq formateurs internes — responsables HSE et SDA — animent ces sessions en groupes de travail, selon des formats adaptés à chaque service (de 5 à 30 personnes). Les thèmes abordés couvrent aussi bien la sécurité des personnes que les bonnes pratiques environnementales. En 2025, SBM a dispensé 14 heures de formation SST, couvrant 15,8 % des salariés.

Ce programme est complété, pour le volet qualité alimentaire, par les capsules « 10 minutes sécurité des denrées alimentaires (SDA) », qui assurent la diffusion des exigences liées aux certifications FSSC 22000 et ISO 22000.

Des simulations d'urgence (incendie, accident du travail, blessure grave) sont en outre organisées entre cinq et six fois par an sur l'ensemble des sites, garantissant la préparation opérationnelle des équipes face à toute situation critique.

La sécurité des conducteurs et des tiers constitue également une priorité majeure. Les chauffeurs, tous salariés de SBM, bénéficient de formations régulières aux règles de bonne conduite. La conformité documentaire des véhicules et de leurs conducteurs fait l'objet d'une vérification systématique, garantissant que l'ensemble de la flotte circule dans le respect des obligations réglementaires en vigueur. Les véhicules sont par ailleurs équipés de capteurs GPS et de caméras embarquées, permettant de surveiller les comportements de conduite et d'identifier tout manquement aux règles de sécurité.



UNE MOBILISATION POUR LA SANTÉ

En 2025, SBM a intensifié ses actions de prévention en organisant les journées Octobre Rose et Novembre Bleu, dédiées respectivement à la prévention du cancer du sein et de la prostate. En partenariat avec le groupe Akdital, des campagnes de dépistage gratuites ont été proposées aux collaborateurs, permettant une détection précoce et une prise en charge adaptée. Ces actions ponctuelles s'inscrivent dans un dispositif de santé plus large : les conventions signées avec le groupe Akdital et l'Hôpital International de Casablanca offrent à chaque collaborateur un accès facilité aux soins sur simple présentation de sa carte SBM. Sur le plan de la couverture, la combinaison de deux assurances garantit désormais un taux de remboursement minimal de 90 %, pouvant atteindre 100 % selon les pathologies. En cas d'urgence médicale, SBM se mobilise aux côtés de ses collaborateurs à travers une caisse de secours dédiée, pouvant couvrir jusqu'à 100 000 DH de frais médicaux.

La santé psychologique et la dignité au travail sont des priorités à part entière chez SBM. En 2025, l'entreprise a produit et diffusé auprès de l'ensemble de ses collaborateurs une capsule vidéo de sensibilisation au harcèlement moral et sexuel, un signal fort en faveur d'un environnement de travail respectueux et sûr pour chacun.

DES ACTIONS POUR LE BIEN-ÊTRE

Au-delà de la rémunération, SBM cultive une conception globale du bien-être de ses collaborateurs, qui se traduit par une palette d'avantages couvrant les sphères familiales, spirituelles, sportives et patrimoniales. Les enfants des collaborateurs bénéficient de colonies de vacances entièrement prises en charge. Dix-sept collaborateurs partent chaque année en pèlerinage Omra, avec billet, hébergement et argent de poche couverts par l'entreprise. La pratique sportive est encouragée par la prise en charge partielle des abonnements à des salles de sport, tandis que des événements culturels et familiaux — comme Achoura et le Ramadan — font l'objet d'attentions concrètes. La fidélité est valorisée dès deux ans d'ancienneté par l'attribution d'une médaille et d'une prime. Pour accompagner ses collaborateurs dans leurs projets de vie, SBM soutient également l'accession à la propriété en proposant une bonification sur leurs prêts immobiliers.

UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF ET DURABLE

Trois exercices consécutifs sans grève, ni litige social collectif : le dialogue social chez SBM repose sur une relation de confiance construite dans la durée. Les représentants du personnel bénéficient chaque année de formations sur le Code du travail et leurs missions de délégués, garantissant des échanges de qualité entre la direction et les équipes.



INDICATEURS SOCIAUX

Répartition de l'effectif global par genre	2023	2024	2025
Femmes	58	61	67
Hommes	597	592	601
Total effectif global	655	653	668

Répartition de l'effectif permanent par genre (CDI+CDD)	2023	2024	2025
Femmes	49	49	55
Hommes	414	446	391
Total effectif permanent	463	495	446

Répartition de l'effectif global par nature du contrat de travail (CDI, CDD, intérim)	2023	2024	2025
CDD	51	56	66
CDI	412	439	446
Intérim	158	111	118
ANAPEC	34	47	38
Total effectif global	655	653	668

Répartition de l'effectif permanent par catégorie (direction, cadres, employés...) déclinée par genre	2023	2024	2025
Femmes direction	4	4	4
Femmes cadres	36	36	38
Femmes non cadres	10	9	13
Total femmes	50	49	55
Hommes direction	14	11	9
Hommes cadres	87	89	95
Hommes non cadres	312	346	287
Total hommes	413	446	391
Total effectif permanent	463	495	446

Répartition par ancienneté permanent	2023	2024	2025
De 0 à 2 ans	86	109	69
Entre 2 et 5 ans	60	68	67
Entre 5 et 10 ans	70	67	72
Entre 10 et 12 ans	22	23	16
Entre 12 et 20 ans	67	69	71
Entre 20 et 25 ans	43	36	24
25 ans et plus	115	123	127
Total effectif permanent	463	495	446

Répartition de l'effectif permanent par branche d'activité	2023	2024	2025
Activité Bières et Vin / Huile d'olive			
Femmes	50	49	55
Hommes	413	446	391
Total effectif permanent	463	495	446

Formation globale	2023	2024	2025
Nombre de salariés ayant bénéficié d'une formation en % de l'effectif global	101%	108%	98%
Budget formation en % de la masse salariale	1,05%	1,06%	1%
Nombre de jours de formation / salarié	174%	214%	34,9%

Évolution de l'emploi	2023	2024	2025
Nombre de recrutements - direction	1	1	0
Nombre de recrutements - cadres	18	22	18
Nombre de recrutements - non cadres	48	93	37
Nombre de recrutements total	67	116	55
Nombre de démissions - direction	2	2	3
Nombre de démissions - cadres	14	8	7
Nombre de démissions - non cadres	7	9	7
Nombre de démissions total	23	19	17
Nombre de licenciements - direction	0	0	0
Nombre de licenciements - cadres	1	0	0
Nombre de licenciements - non cadres	3	1	6
Nombre de licenciements total	4	1	6

Dialogue social	2023	2024	2025
Nombre de jours de grève	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	24	24	22
Nombre de litiges sociaux total	0	0	0

Santé & Sécurité au travail	2023	2024	2025
Nombre d'accidents de travail	7	0	1
Taux de fréquence des accidents	8,04%	0%	0,88%
Taux de gravité des accidents		0%	0,05%

Une contribution durable au développement local et sociétal



Le développement local et sociétal constitue un engagement majeur pour les grandes entreprises. Consciente de son rôle et de son impact sur les communautés, la Société des Boissons du Maroc œuvre depuis plusieurs décennies, en partenariat avec des associations d'envergure, pour apporter des réponses concrètes aux défis sociaux du territoire. Ses actions dans l'éducation, la santé, l'emploi et l'autonomie des jeunes adoptent une approche inclusive et responsable, contribuant ainsi au développement durable des populations défavorisées et au renforcement du lien social.

LES ÉCOLES D'AL HAOUZ OPÉRATIONNELLES

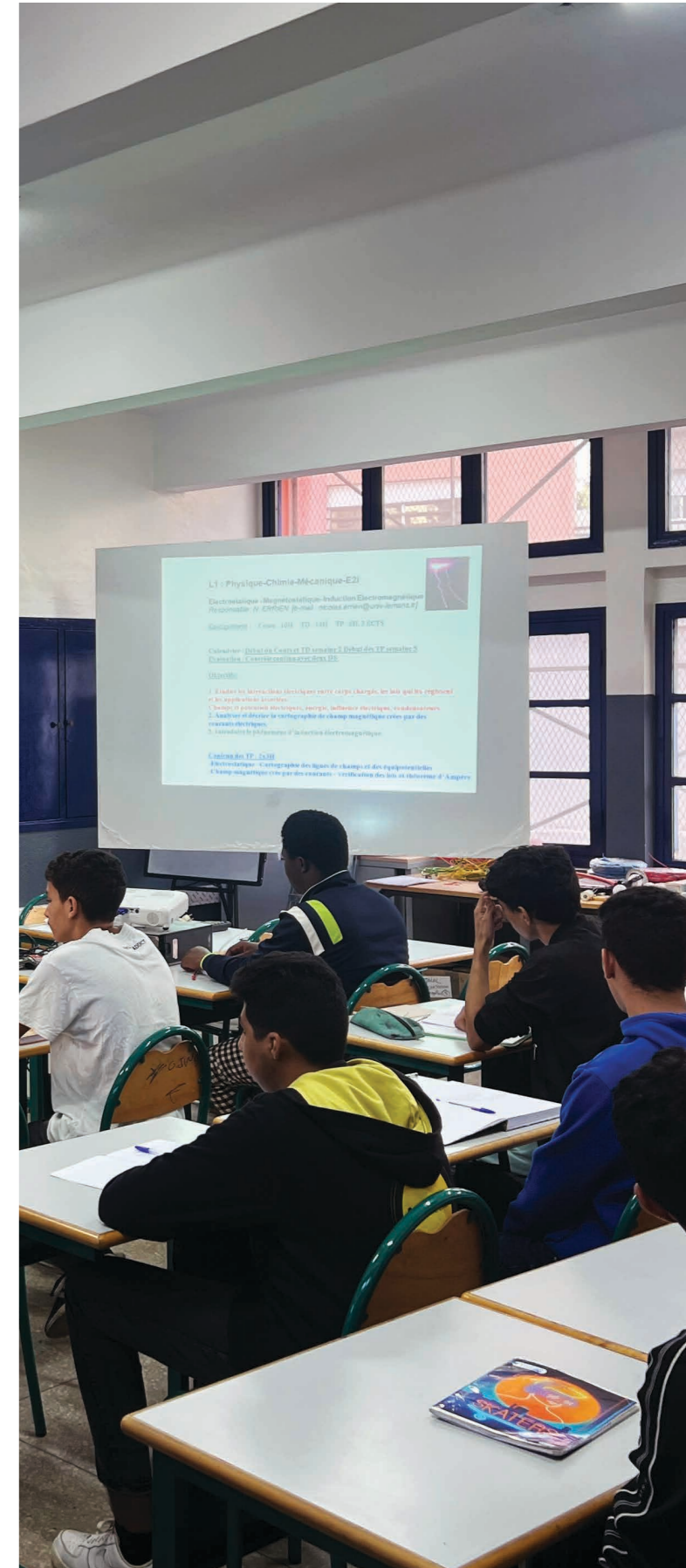
À la suite du séisme de 2023, SBM s'était engagée à rénover 4 écoles dans la province d'Al Haouz. En 2025, ce projet arrive à son terme : 900 élèves bénéficient désormais de conditions d'éducation améliorées grâce à la réfection complète des bâtiments, des installations sanitaires, des équipements électriques et de menuiserie, ainsi qu'au réaménagement de l'internat et de l'externat. Ce projet, mené en partenariat avec l'association SOS Villages d'Enfants, a mobilisé un budget d'environ 1 million de dirhams.

2ÈME PROMOTION DE L'ÉCOLE DE LA 2ÈME CHANCE

Engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté, SBM renforce son partenariat avec l'École de la 2ème chance et améliore son programme en faveur des jeunes sans emploi, sans formation ni qualification. En 2025, 45 bénéficiaires ont été accompagnés, contre 8 lors de la première édition et 10 lors de la deuxième, ce qui témoigne d'une montée en puissance délibérée du dispositif.

Le programme est mené en partenariat avec la Fondation Oum Kaltoum, implantée à Casablanca. Les participants, âgés de 20 à 24 ans et répartis en trois classes de dix à quinze personnes, suivent une formation de trois mois en installation et en raccordement de fibre optique, un métier en forte demande auprès des opérateurs de télécommunications marocains. Une attention particulière est portée à l'égalité entre les filles et les garçons lors de la sélection des bénéficiaires. Le programme est intégralement financé par SBM, qui prend également en charge la recherche d'emploi des participants à l'issue de leur formation, en s'appuyant sur un réseau de partenaires industriels spécialisés. Une cellule dédiée au sein de la Fondation assure le suivi de leur insertion à long terme.

Les résultats confirment l'efficacité du modèle. Le taux de réinsertion professionnelle atteint 95 % en 2025, en légère progression par rapport aux 94 % enregistrés lors des éditions précédentes. Parmi les 45 jeunes formés, **xx** ont été intégrés au circuit professionnel et **xx** ont été recrutés par SBM. Fort de ces résultats, SBM prévoit de reconduire ce programme en 2026 avec un nombre accru de bénéficiaires.



45

bénéficiaires formés en 2025



95%

taux de réinsertion professionnelle

Une gouvernance fondée sur l'éthique et la responsabilité sociale

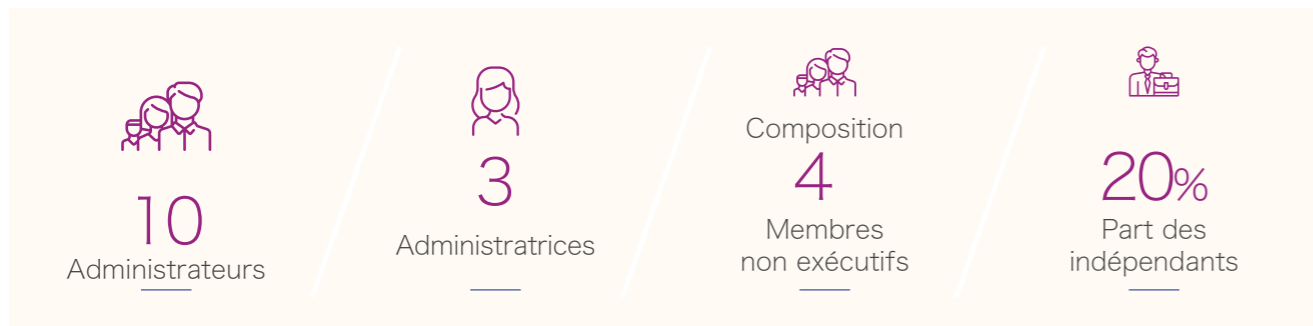


La Société des Boissons du Maroc, société anonyme dotée d'un Conseil d'administration, réaffirme son engagement en faveur d'une gouvernance conforme aux standards les plus exigeants. La gestion opérationnelle et l'exécution des orientations stratégiques sont assurées par la Direction Générale, tandis que la supervision et le contrôle des activités relèvent des attributions du Président du Conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a pour mission de définir la stratégie de l'entreprise et de veiller à la bonne mise en œuvre de ses orientations par le Comité de Direction. Composé d'experts et de professionnels

aux compétences diversifiées, le Conseil d'administration contribue activement à la croissance et au développement de la Société des Boissons du Maroc.

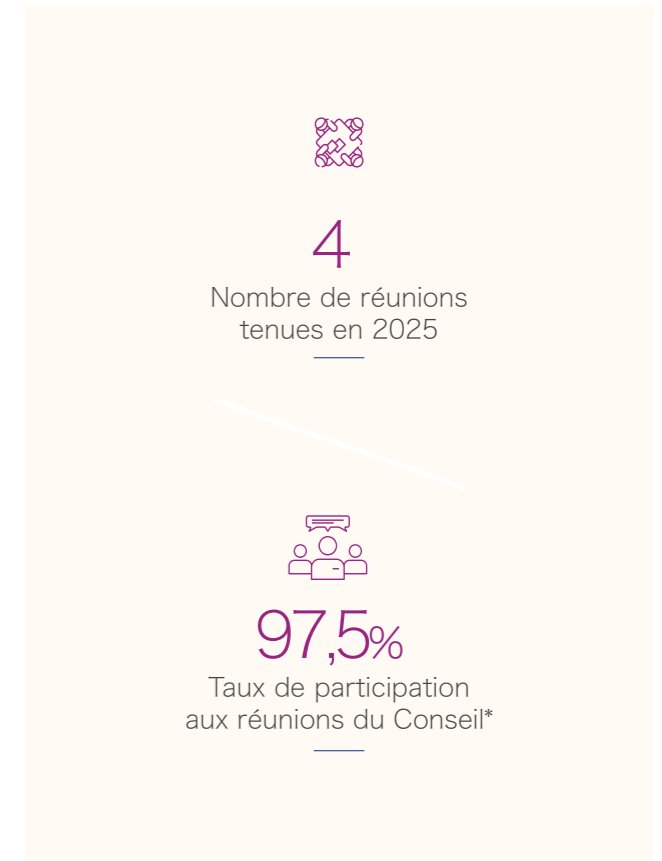


RÔLE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président du Conseil d'administration incarne et représente ce dernier. Il coordonne et supervise les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que chaque administrateur dispose des moyens nécessaires pour accomplir sa mission. (Article 19 des statuts de la Société des Boissons du Maroc).

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a tenu au cours de l'année 2025, 4 réunions, dont les délibérations ont porté sur l'examen et l'approbation des comptes financiers, la proposition d'affectation des résultats, le renouvellement des mandats d'administrateurs, l'autorisation de conventions réglementées, ainsi que sur des décisions stratégiques telles que l'extension de l'objet social et le budget pour l'exercice 2025.



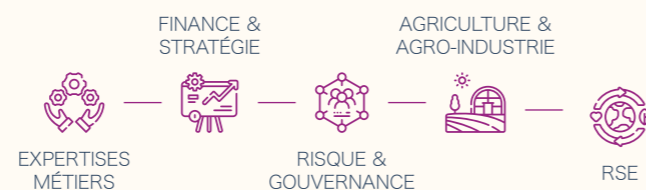
ADOPTION D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le prolongement de sa volonté de renforcer sa gouvernance, le Conseil d'administration a poursuivi en 2025 l'amélioration de ses pratiques en mettant en œuvre son règlement intérieur adopté en 2024. Ce document formalise l'organisation, le fonctionnement, ainsi que les rôles et responsabilités des administrateurs et des comités spécialisés. Il constitue une pierre angulaire du dispositif de gouvernance, en garantissant rigueur, transparence, éthique et alignement avec les standards nationaux et internationaux les plus exigeants.

DES COMPÉTENCES VARIÉES POUR UNE CROISSANCE DURABLE

Les membres du Conseil d'administration possèdent des compétences variées, diverses et complémentaires.

Leurs savoir-faire sont régulièrement mis en avant lors des réunions du Conseil et des comités spécifiques.



AUTO-ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SBM a mis en place un processus d'auto-évaluation de la performance de son conseil d'administration via une auto-évaluation interne réalisée en septembre 2025.

Cette mission a permis de faire le bilan sur le fonctionnement du conseil selon les axes suivants :

- Assiduité et interaction des administrateurs ;
- Respect des devoirs des administrateurs ;
- Qualité des débats et des informations transmises ;

- Fonctionnement des comités spécialisés ;
- Axes d'amélioration et suggestions globales.

La restitution des résultats a eu lieu lors du conseil d'administration du 09 décembre 2025. Les conclusions sont globalement positives, soulignant la satisfaction des administrateurs quant à la gouvernance de SBM, tout en ouvrant la voie à des pistes d'amélioration.

Évaluation du Conseil	2025
Taux de participation	80%
Note minimale accordée	71%
Nombre de sujets traités	11
Nombre de recommandations	8

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs indépendants ont été sélectionnés conformément à l'article 41 bis de la loi n°20-19, publiée en avril 2019 dans le Bulletin Officiel, qui modifie et complète la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes et qui inclut des critères d'indépendance pour les administrateurs.

En accord avec l'article 2.46 de la circulaire 03/19 de l'AMMC, le Conseil d'administration a procédé au réexamen des critères de qualification des administrateurs indépendants : Madame Dayae OUDGHIRI KAOUACH, nommée par l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2020 ; et Madame Nawal EL-AIDAOU, cooptée par le Conseil d'administration du 15 décembre 2021 et ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 28 juin 2022. Le Conseil tenu le 26 mars 2024 a conclu que les critères d'indépendance n'ont pas changé et sont conformes aux exigences énoncées dans l'article 41 bis de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

RÈGLES EN MATIÈRE DE PARITÉ

La Société poursuit ses efforts en faveur d'une gouvernance équilibrée et inclusive, en particulier concernant la représentation des femmes dans ses organes de décision. Conformément aux exigences de la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes et aux standards de responsabilité sociétale, la composition de son Conseil d'administration a été ajustée afin de respecter pleinement les normes légales en matière de diversité de genre. Au 31 décembre 2025, la proportion de femmes au sein du Conseil d'administration est de 30%.

En parallèle, la Société continue d'encourager la représentation féminine dans ses fonctions exécutives et de direction, à travers la mise en place de politiques de promotion interne qui reposent sur les principes de compétences, d'égalité des chances et de diversité, assurant ainsi un environnement de travail inclusif et équitable.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit assure la supervision de l'élaboration et du contrôle des informations comptables et financières. Composé de quatre membres, nommés par le Conseil d'administration, il est exclusivement constitué d'administrateurs non exécutifs, dont deux administratrices indépendantes. Le Comité émet des recommandations à l'Assemblée Générale, notamment concernant la nomination des Commissaires aux Comptes. Il rend régulièrement compte de l'accomplissement de ses missions au Conseil d'administration et le tient immédiatement informé de toute difficulté rencontrée. La mise en œuvre et le suivi continu de ses recommandations sont assurés par une entité dédiée à l'Audit interne et à la conformité.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2025

Noms et prénoms	H/F	Âge	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat	Nombre de mandats dans d'autres SA au Maroc	Assiduité aux réunions du CA	Appartenance à des comités	Fonction au sein des comités	Assiduité aux réunions du comité
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION										
M. Michel PALU	H	85	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2026		100% - 4/4	Non		
ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS										
MDI représentée par M. Sébastien YVES-MENAGER puis par M. Fabrice BONATTI	H	57	Française	29/06/2004	Clôture exercice 2027		100% - 4/4	Non		
M. Jean-Claude PALU	H	82	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2026		75% - 3/4	Non		
M. Guy DE CLERCQ	H	73	Française	26/05/2003	Clôture exercice 2026		100% - 4/4	Non		
Mme Laurence DEQUATRE	F	58	Française	23/04/2018	Clôture exercice 2026		100% - 4/4	Comité d'Audit	Membre	100% - 3/3
M. Gregory CLERC	H	41	Suisse	Cooptation le 26/10/2023	Clôture exercice 2026		100% - 4/4	Non		
M. Reza Nouri ESFANDIARI	H	64	Marocaine	18/05/2009	Clôture exercice 2026		100% - 4/4	Non		
CIMR représentée par M. Hassan BOULAKNADAL	H	58	Marocaine	10/05/2006	Clôture exercice 2026		100% - 4/4	Comité d'Audit	Membre	100% - 3/3
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS										
Mme Dayae OUDGHIRI KAOUACH	F	48	Marocaine	27/04/2020	Clôture exercice 2025		100% - 4/4	Comité d'Audit	Présidente	100% - 3/3
Mme Nawal EL AIDAOUÏ	F	47	Marocaine	Cooptation le 15/12/2021	Clôture exercice 2025		100% - 4/4	Comité d'Audit	Membre	67% - 2/3

* Méthode de calcul : nombre total de présences effectives / nombre total de présences théoriques (nombre d'administrateurs × nombre de réunions du Conseil)

LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS AU MAROC

Mandats	
M. Michel PALU Président du Conseil d'administration – SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	La Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
M. JEAN-CLAUDE PALU Administrateur - SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	La Clé des Champs – CDC
	Cépages Marocains Réunis – CMAR
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM
	MAROPAC
M. GREGORY CLERC Administrateur - SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	La Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM)
M. GUY DE CLERCQ Administrateur - SBM	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI
	La Clé des Champs – CDC
MME LAURENCE DEQUATRE Administrateur - SBM	Aucun autre mandat au Maroc.
M. MOHAMMED REZA NOURI ESFANDIARI Administrateur - SBM	Aucun autre mandat au Maroc
SOCIÉTÉ MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI) représentée par M. FABRICE BONATTI Directeur Général – SBM	Cépages Marocains Réunis – CMAR (représentant permanent SBM)
	Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM (représentant permanent SBM)
(MANDATS DE BONATTI) (MANDATS DE MDI)	MAROPAC (représentant permanent SBM)
	Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM (Président Directeur Général)
	Aucun autre mandat au Maroc

**CAISSE
INTERPROFESSIONNELLE
MAROCAINE DE
RETRAITE (CIMR)**
représentée par
M. HASSAN BOULAKNADAL
(MANDATS DE LA CIMR)

A6 Immobilier
AFMA
AJIAL
Akwa Africa
Al Mada Holding
Al Mada Venture CAP
Am Invest Morocco
Banque Populaire
CDV PATRIMOINE
CDV PROMOTION
CENTURIS
CFG BANK
CHENE CAPITAL
Ciments du Maroc
CIMR ATTADAMOUN
CIMR IDDIKHAR
CIMR Immo Premium
CIMR Invest'immo
CIMR PATRIMOINE
CIMR PREVOYANCE
CIMR TRESO PLUS
Compagnie Minière de Touissit
COSUMAR
EQDOM
Génération Performance
IMC

IMMORENTE
Jorf Fertilizers Company V
Lafarge Holcim Maroc
Lesieur Cristal
M'Office
NEJMA
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE
OPCI EDUCAPITAL
PASTEUR
RAMICAL
RANILA
RISMA
SAPINO
Société de Sel de Mohammedia
SOMED
SONASID
Tanger Med Zone
AJIAL
AKILAM
ALHIF
AUTO HALL
CIMR
CIMR ATTADAMOUN
CIMR FONCIA
CIMR IDDIKHAR
CIMR PREVOYANCE
CIMR TRESO PLUS
Compagnie Minière de Touissit
COSUMAR
CIH
Génération Performance
H Partners
LARBEL
Lesieur Cristal
RAMICAL
A6 Immobilier (représentant permanent CIMR)
AFMA (représentant permanent CIMR)
AJIAL (représentant permanent CIMR)

**CAISSE
INTERPROFESSIONNELLE
MAROCAINE DE
RETRAITE (CIMR)**
représentée par
**M. HASSAN BOULAKNADAL
(MANDATS DE M.
BOULAKNADAL)**

Al Mada Holding (représentant permanent CIMR)
Al Mada Venture CAP (représentant permanent CIMR)
Am Invest Morocco (représentant permanent CIMR)
Banque Populaire (représentant permanent CIMR)
CDV PATRIMOINE (représentant permanent CIMR)
CDV PROMOTION (représentant permanent CIMR)
CENTURIS (représentant permanent CIMR)
CFG BANK (représentant permanent CIMR)
CHENE CAPITAL (représentant permanent CIMR)
CIMR ATTADAMOUN (représentant permanent CIMR)
CIMR IDDIKHAR (représentant permanent CIMR)
CIMR Immo Premium (représentant permanent CIMR)
CIMR Invest'immo (représentant permanent CIMR)
CIMR PATRIMOINE (représentant permanent CIMR)
CIMR PREVOYANCE (représentant permanent CIMR)
CIMR TRESO PLUS (représentant permanent CIMR)
EQDOM (représentant permanent CIMR)
Lafarge Holcim Maroc (représentant permanent CIMR)
M'Office (représentant permanent CIMR)
NEJMA (représentant permanent CIMR)
OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE (représentant permanent CIMR)
OPCI EDUCAPITAL (représentant permanent CIMR)
PASTEUR (représentant permanent CIMR)
RANILA (représentant permanent CIMR)
RISMA (représentant permanent CIMR)
SAPINO (représentant permanent CIMR)
Société de Sel de Mohammedia (représentant permanent CIMR)
SOMED (représentant permanent CIMR)

MME. DAYAE OUDGHIRI KAOUACH Administrateur indépendant - SBM	ADM
	ARADEI CAPITAL
	CIH
	HIA
	MUTANDIS
	OPCI Secur Rendement PFI-RFA
	SGTM
	SONASID
Xlinks Morocco	

MME. NAWAL EL AIDAOUJ Administrateur indépendant - SBM	RAJA SA
---	---------

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES DIRIGEANTS

Dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, les membres du Conseil d'administration ont perçu en 2025 des jetons de présence au titre de l'exercice 2024, pour un montant total de 5 200 000 DH.

Pour les membres du Comité de Direction, la rémunération globale, charges incluses, s'élève à 14 123 000 DH en 2025 (hors DG et DF).

Une organisation orientée vers la création de valeur & une équipe dirigeante engagée

Pour accompagner la dynamique de développement de ses activités et assurer le suivi régulier de sa performance, opérationnelle, financière et extra-financière, la Société des Boissons du Maroc s'appuie sur un Comité de Direction qui fédère l'ensemble de ses fonctions clés. En tant que principal organe de pilotage des activités, il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques et des directives établies par le Conseil d'administration.

Dans la réalisation de ses missions, le Comité de Direction a mis en place une organisation transversale qui englobe les différents métiers de la Société des Boissons du Maroc.

COMITÉ DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION IMPORTANTE

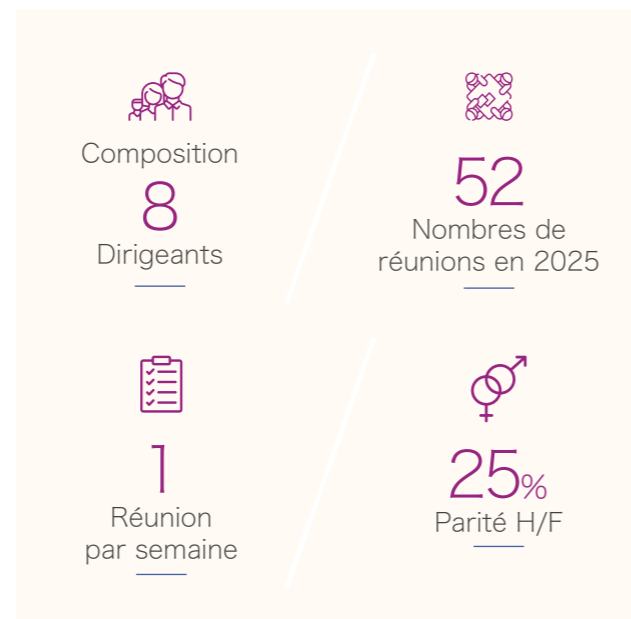
Instauré par le Code de Déontologie Boursière, il a pour responsabilité de déterminer si une information détenue par la société doit être considérée comme une « information privilégiée », sur la base des critères préétablis.

COMITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ, SANTÉ AU TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT

Instance qui contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés de Société des Boissons du Maroc, ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail, en tenant compte de la loi et des réglementations en vigueur et en analysant les conditions de travail et les risques professionnels potentiels.

COMITÉ DE CRÉDIT

Le rôle du Comité de Crédit consiste à examiner la situation des comptes clients en termes de liquidités, en distinguant les canaux de distribution et les agences, ainsi que le plan de recouvrement des créances et la situation de litige avec les clients.



COMITÉ RSE

Le rôle du Comité RSE est de mettre en place et de suivre la stratégie RSE de Société des Boissons du Maroc. Il est chargé de la définition de la feuille de route RSE ainsi que d'aider à sa mise en œuvre. Il assure également l'évaluation des projets et des demandes de manière collective, en utilisant des critères préétablis.

COMITÉ ENVIRONNEMENT

Le Comité Environnement a pour mission d'examiner l'ensemble des projets en lien avec l'impact environnemental de l'outil industriel et de l'activité de la Société, ou susceptibles d'en générer. Il veille à intégrer les considérations environnementales dans les décisions stratégiques et opérationnelles.

COMITÉ LITIGES

Le Comité Litiges, créé en avril 2025, a pour mission d'examiner l'état des provisions constituées sur les dossiers à risque, de suivre l'avancement des litiges en cours, d'instruire les nouveaux cas identifiés et de rendre des décisions d'arbitrage sur les situations contentieuses relevant de sa compétence. Il se réunit semestriellement.

COMITÉ D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION DES ÉCARTS D'INVENTAIRE

Le Comité d'Analyse et d'Évaluation des Écarts d'Inventaire a pour rôle de dresser la situation des écarts d'inventaire mensuels et de donner des explications sur les divergences identifiées.

COMITÉ ÉTHIQUE

Organe majeur du programme de conformité instauré par Société des Boissons du Maroc. Il a pour mission de garantir le respect scrupuleux du Code de Conduite par l'ensemble des collaborateurs et partenaires. Il assure également le recueil et le traitement des signalements de toute violation potentielle du Code.

Mesures prises en réponse à des incidents de corruption	2025
Nombre total de cas de corruption avérés	0
Nombre total de cas avérés pour lesquels des employés ont fait l'objet de mesures disciplinaires pour une non-conformité	1
Nombre total de cas avérés pour lesquels des contrats avec des partenaires commerciaux ont été résiliés ou non renouvelés en raison de violations liées à la corruption	0

	Comité de traitement de l'information importante	Comité environnement	Comité HSE	Comité RSE	Comité éthique	Comité crédit	Comité d'analyse et d'évaluation des écarts d'inventaire	Comité litiges
Direction Générale	✓	✓	✓		✓			✓
Direction Finance et SI	✓				✓	✓	✓	✓
Direction Juridique, Gouvernance et RSE	✓	✓		✓	✓	✓		✓
Direction des Ressources Humaines			✓	✓	✓			
Direction QHSE		✓	✓	✓	✓			
Direction Commerciale et Marketing				✓		✓		
Direction Audit, Conformité & Risques				✓	✓		✓	
Direction Achat		✓		✓				
Direction Logistique				✓			✓	
Direction Industrielle		✓	✓				✓	
Direction de la sûreté							✓	
Déontologue	✓							
Composition (nombre de membres)	4	6	10	11	6	13	9	5
Parité (%) (Femmes Vs Hommes)	50%	33%	20%	36%	33%	46%	50%	60%
Nombre de réunion en 2025	1	1	5	3	4	2	4	1

Les membres du Comité de Direction

Le Comité de Direction joue un rôle clé dans la gestion et la réflexion de la Société.

Il rassemble les fonctions principales de l'entreprise pour superviser la mise en œuvre des orientations stratégiques et des directives établies par les organes de gouvernance.

En tant qu'organe de pilotage, il est responsable de veiller à la bonne exécution des activités de l'entreprise et à la réalisation de ses objectifs. Le Comité de Direction est composé de membres qualifiés et expérimentés, qui travaillent ensemble pour assurer la croissance de la Société des Boissons du Maroc.

M. FABRICE BONATTI

Directeur Général

M. BONATTI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en qualité de Directeur Général, après une expérience solide de plus de 30 ans dans des postes de Direction Générale et de Direction sous-régionale au sein des filiales du Groupe Castel sur le continent africain. Il a intégré le Groupe Castel en 1996 lorsqu'il a rejoint la Société des Boissons Rafraîchissantes du Gabon (SOBRAGA), où il a exercé en dernier lieu les fonctions de Directeur Général. Avant de rejoindre la Société des Boissons du Maroc.

M. BONATTI a dirigé cette filiale emblématique du Groupe, leader sur le marché des boissons au Gabon. Il rejoint la Société avec pour mission de poursuivre et d'amplifier la dynamique de croissance engagée, dans le cadre d'une transition préparée et en cohérence avec la stratégie de développement du Groupe Castel.

M. PHILIPPE CORBIN

Directeur Financier et Systèmes d'Information

M. CORBIN a rejoint la société en 2019 comme Directeur Financier et Systèmes d'Information. Préalablement à la Société des Boissons du Maroc, M. CORBIN a évolué pendant plus de 20 ans dans les fonctions de Secrétaire Général et Directeur Financier au sein d'entreprises multinationales en Afrique de l'Est, Afrique Centrale et Maghreb.

M. CORBIN dispose également d'une expérience en communication financière et en banque d'affaires en Europe. Il est titulaire d'un Master Grande École avec spécialisation en Finance.

M. ANIS CHAOUI

Directeur Industriel

M. CHAOUI évolue dans la Société des Boissons du Maroc depuis 2006 en occupant plusieurs postes de direction, avant de prendre en charge la direction industrielle de la Société en 2017.

M. CHAOUI est ingénieur d'État et dispose d'une solide expérience dans l'industrie agroalimentaire au Maroc.

M. IMAD GUESSOUS

Directeur Commercial et Marketing

M. GUESSOUS a rejoint la Société des Boissons du Maroc en août 2021 comme Directeur commercial et marketing. Il justifie d'une expérience significative dans le domaine des FMCG (biens de grande consommation), dans des postes de direction commerciale dans de grands groupes internationaux.

M. GUESSOUS est diplômé de l'Université Paris Dauphine.

M. IMAD-EDDINE GROUH

Directeur des Achats

M. GROUH a rejoint la Société des Boissons du Maroc en août 2017 en tant qu'acheteur. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité avant de prendre la charge de la Direction des achats de la Société en juillet 2024.

M. GROUH est ingénieur d'état en Génie industriel - Option Logistique Internationale - de l'École supérieure des industries du textile et de l'habillement (ESITH).

MME. NAWAL TAHIRI

Directrice Juridique, Gouvernance & RSE

Mme TAHIRI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en janvier 2022 comme Directrice juridique, Gouvernance & RSE. Elle dispose d'une expérience de 24 ans dans différentes directions juridiques de grands groupes nationaux et internationaux. Mme TAHIRI a également été vice-présidente de la commission juridique de la CGEM de 2015 à 2018 et siège dans différentes commissions, dont la commission juridique et fiscale de la CFCIM et la commission réglementaire et veille de WIMEN où elle promeut le leadership féminin.

Mme TAHIRI est diplômée de l'Université Hassan II et est titulaire d'un CES en Droit des Affaires.

MME MOUNIA ALAMI

Directrice de la Qualité, Environnement & Sécurité Alimentaire

Mme ALAMI évolue au sein du Groupe des Boissons du Maroc depuis septembre 2019. Elle a débuté sa carrière au sein de la filiale EAE en tant que Responsable de la Production et des Systèmes de Qualité avant d'être nommée Directrice d'Exploitation de l'usine de Ben Smim. Mme ALAMI a rejoint la Société des Boissons du Maroc en qualité de Directrice de la Qualité, Environnement et Sécurité Alimentaire, poste qu'elle occupe depuis janvier 2022.

Mme ALAMI est Ingénieur d'État en Industrie Agroalimentaire, diplômée de la Faculté des Sciences et Techniques à Fès.

M. MOHAMED TADILI

Directeur des Ressources Humaines

M. TADILI a rejoint la Société des Boissons du Maroc début 2006 en tant que Directeur des Ressources Humaines Sites et des Relations Sociales Groupe. Après un parcours riche dans l'industrie et les services, il dispose d'une expérience de 33 ans en tant que Directeur des Ressources Humaines au sein de sociétés nationales & multinationales.

M. TADILI a été nommé Directeur des Ressources Humaines Groupe fin 2022.

Conformité et éthique

DES MESURES DE CONFORMITÉ APPLICABLES À TOUS

UN CODE DE CONDUITE GARANT DES BONNES PRATIQUES

Depuis 2025, la Société des Boissons du Maroc dispose d'un Code de conduite révisé, aligné sur les dernières exigences réglementaires et éthiques. Applicable à l'ensemble des collaborateurs, il fixe les règles de comportement attendues dans l'exercice de leurs fonctions et ancre une culture de l'intégrité à tous les niveaux de l'entreprise. Son périmètre couvre les principes fondamentaux tels que le respect des lois en vigueur, la prévention des conflits d'intérêts, le maintien de relations éthiques avec les partenaires commerciaux, ainsi que la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le trafic d'influence. Il aborde également des sujets sensibles tels que la gestion des cadeaux et des invitations, l'usage responsable des outils numériques, la confidentialité des données et la consommation d'alcool en milieu professionnel. Enfin, il intègre des enjeux réglementaires internationaux, tels que la lutte contre la fraude, les sanctions et le contrôle des exportations. La révision de 2025 a complété par l'ajout des problèmes liés au financement du terrorisme, et aux sanctions internationales.

Pour ancrer la culture de l'intégrité au quotidien des équipes, SBM a organisé en 2025 une journée dédiée à la conformité, combinant des sessions de sensibilisation et des compétitions récompensant les collaborateurs les plus actifs. Le dispositif d'affichage anti-corruption a par ailleurs été renforcé sur l'ensemble des sites.

DES MESURES DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES RENFORCÉES

Dans le cadre de son engagement envers la protection des données à caractère personnel, SBM continue l'implémentation des plans d'action issus des travaux réalisés avec la Commission Nationale de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP).

JOURNÉE DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Le 09 décembre 2025

Notre éthique éclaire chacune de nos actions. Nos valeurs sont le socle de cette lumière partagée.

- 01 S'ENGAGER** Agir avec intégrité, dans chaque décision et chaque action.
- 02 LUTTER** Zéro tolérance pour la corruption, la fraude et toute forme de malversation.
- 03 RESPECTER** Protéger nos collègues, nos données, nos partenaires et la loi.
- 04 GÉRER** Décider avec équité, transparence et responsabilité.
- 05 ALERTER** Signaler en toute confiance les comportements contraires à notre Code.

Proximité, Transversalité, Agilité, Éthique

Scannez le QR code, répondez au quiz de l'éthique et tentez de remporter de magnifiques cadeaux !

UNE CHARTE ÉTHIQUE ET RSE POUR LA PROMOTION DES PRATIQUES RESPONSABLES

La Société des Boissons du Maroc a adopté une Charte Éthique et RSE qui guide l'ensemble de ses interactions avec ses clients, fournisseurs et partenaires et ses partenaires. Cette charte, dont la rédaction, la mise à jour et le suivi sont assurés par le Comité RSE, met l'accent sur des pratiques de gestion responsables dans l'ensemble des opérations commerciales de la société. Elle fixe un cadre d'exigences auquel tous les partenaires de SBM doivent se conformer,

portant notamment sur le respect des réglementations et des normes sociales et environnementales, la protection des droits fondamentaux des travailleurs, la lutte contre la discrimination, la contribution à la préservation de la biodiversité et le respect des lois en matière de travail. Les fournisseurs s'engagent à respecter ces principes en signant la charte des achats responsables préalablement à toute contractualisation.

FORMATIONS EN ÉTHIQUE ET CONFORMITÉ

En 2025, près de 22 formations ont été dispensées aux collaborateurs et aux fournisseurs sur le Code de conduite, les conflits d'intérêts, la concurrence loyale et la confidentialité, afin d'assurer une gestion transparente et responsable au sein de l'entreprise et de ses partenariats.

Le Comité Éthique, instance garante de ces engagements, a été renforcé cette année par l'intégration de la directrice qualité, ce qui a élargi son expertise en s'inscrivant dans une vision opérationnelle directement connectée aux réalités de la chaîne de production.

UN DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RIGOUREUX

Dans un environnement marqué par l'intensification des risques opérationnels, technologiques et stratégiques, SBM s'appuie sur un dispositif de gestion des risques robuste et évolutif. Celui-ci vise à identifier, évaluer et maîtriser les menaces susceptibles

d'affecter la continuité des activités, la sécurité des systèmes d'information et la performance globale de l'organisation. Inscrit dans une logique d'amélioration continue, ce dispositif constitue un levier essentiel de résilience et de pérennité.

CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS

Véritable outil stratégique de gestion des risques, le Plan de Continuité des Activités (PCA) vise à assurer le maintien ou le rétablissement rapide des activités essentielles en cas de perturbation majeure.

Son actualisation vise à renforcer la résilience opérationnelle de l'organisation et à garantir l'alignement sur les meilleures pratiques en matière de sécurité des opérations.

RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ

Au cours de l'année 2025, SBM a poursuivi le renforcement de son dispositif de cybersécurité face à l'évolution constante des menaces. L'intégration de nouveaux cas d'usage a élargi la couverture de la surveillance et de la détection des incidents, améliorant la capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer

les risques. Une campagne de sensibilisation, accompagnée d'un programme de formation, a été déployée à l'échelle de l'organisation, afin de développer les bons réflexes face à des menaces telles que le hameçonnage, la mauvaise gestion des mots de passe et les fuites de données.



DES ACHATS RESPONSABLES AU SERVICE D'UNE CHAÎNE DE VALEUR DURABLE

SBM intègre les exigences de la responsabilité sociétale tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Avant d'intégrer tout nouveau fournisseur, des procédures rigoureuses de due diligence sont menées pour évaluer sa conformité aux normes éthiques, sociales et environnementales, ainsi

que sa capacité à livrer des produits de qualité dans les délais impartis. Les fournisseurs retenus s'engagent contractuellement en signant la charte des achats responsables de SBM, ce qui atteste de leur adhésion à ses principes de durabilité et de transparence.

UNE STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT ÉQUILIBRÉE ENTRE GROUPE ET MARCHÉ LOCAL

Les achats de SBM sont organisés selon deux axes complémentaires. Pour les matières premières importées, SBM s'appuie sur la centrale d'achat du groupe Castel, qui lui permet de bénéficier de conditions négociées à l'échelle internationale et d'un accès privilégié à des fournisseurs qualifiés. Lorsque le marché local s'avère plus compétitif, SBM lui accorde la priorité, comme c'est notamment le cas pour le malt, l'orge et l'amidon, dont l'approvisionnement local est favorisé dès que les conditions tarifaires le permettent. Cette approche pragmatique conjugue la puissance d'achat du groupe et l'ancrage économique local, tout en optimisant les coûts et en réduisant l'empreinte logistique.

Parmi les principales matières premières consommées, les emballages représentent le premier poste d'achat, suivis du malt, de l'orge, de l'amidon et des bouchons-couronnes. Ces matières premières constituent le cœur du portefeuille d'approvisionnement de SBM et font l'objet d'un suivi rigoureux, tant sur le plan qualitatif que sur le plan économique.

Le suivi des fournisseurs clés s'appuie sur un plan stratégique qui distingue deux niveaux d'intervention. Les visites sur site permettent d'établir un dialogue direct sur les réalisations et les perspectives du partenaire. Les audits, plus formels, mobilisent les responsables HSE, RSE et qualité de SBM, qui s'appuient sur des checklists pour évaluer les pratiques et formuler des recommandations. En cas d'écart significatif, des auditeurs internes certifiés sont mandatés pour mener une investigation approfondie.

En 2025, SBM réalise 75 % de ses achats (hors matières premières importées) auprès de fournisseurs locaux, ce qui contribue directement au développement du tissu économique marocain et à la résilience de sa chaîne d'approvisionnement. Un chantier de digitalisation des paiements aux fournisseurs par virement bancaire est en cours de déploiement, visant à réduire les délais de règlement et à améliorer la visibilité financière de l'ensemble des partenaires commerciaux.

Protection des actionnaires et communication financière

DES STANDARDS DE HAUT NIVEAU POUR LA PROTECTION DES ACTIONNAIRES ET DES INVESTISSEURS

Conformément à la circulaire n° 3.19 relative aux informations financières exigées des sociétés cotées, la Société des Boissons du Maroc a mis en place un code de déontologie boursière applicable à toute personne détenant des informations privilégiées. Ce Code encadre la communication des informations sensibles et l'identification des personnes initiées, et est piloté par un déontologue dont la position hiérarchique garantit son indépendance par rapport aux fonctions opérationnelles. Ce dernier

veille au respect des règles de déontologie boursière, élabore des procédures pour les initiés, informe la Direction Générale des conflits d'intérêts et rédige un rapport semestriel pour l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux. En 2025, chaque nouveau collaborateur susceptible de détenir des informations privilégiées a bénéficié d'un accompagnement individuel dès son intégration, afin de s'approprier pleinement les obligations déontologiques de la société.



COMMUNICATION FINANCIÈRE ET RELATIONS INVESTISSEURS

Conformément aux exigences réglementaires, la Société des Boissons du Maroc informe régulièrement ses actionnaires par le biais de son site internet, où sont répertoriées l'ensemble des publications légales exigées pour toute société cotée en bourse.

LISTE DES COMMUNIQUÉS PUBLIÉS DURANT L'EXERCICE 2025

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4 ^{ème} trimestre 2024	28/02/2025
Communiqué post Conseil d'administration du 25 mars 2025	25/03/2025
Comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024	28/03/2025
Avis de convocation à l'AGO du 14 mai 2024	21/04/2025
Rapports des CAC (général et spécial) relatifs à l'exercice 2024	22/04/2025
Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice 2024	22/04/2025
Communiqué de presse relatif au RFA 2024	28/04/2025
Le Rapport financier annuel 2024	28/04/2025
Communiqué de presse post Assemblée générale ordinaire du 14 mai 2025 - Résultat des votes	26/05/2025
Communiqué relatif à la conclusion de 3 nouvelles conventions réglementées	26/05/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1 ^{er} trimestre 2025	30/05/2025
Communiqué de presse relatif à la nomination du Directeur Général	30/05/2025
Communiqué de presse post Conseil d'administration du 25 juin 2025 relatif à la nomination du DG	25/06/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2 ^{ème} trimestre 2025	28/08/2025
Communiqué de presse post conseil d'administration du 23 septembre 2025	23/09/2025
Comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2025	30/09/2025
Le rapport financier semestriel 2025	30/09/2025
Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3 ^{ème} trimestre 2025	02/12/2025
Communiqué de presse relatif à la signature d'un contrat de souscription d'actions avec la société Africa Retail Market (ARM)	02/12/2025

L'ensemble de ces publications est disponible sur le site de la Société des Boissons du Maroc :

<https://www.boissons-maroc.com/communication-hp-financiere/>

04

Comptes
Financiers



Rapport de Gestion

AU 31 DÉCEMBRE 2025



Société Anonyme au capital de 282 965 300,00 Dirhams
Siège social : 38, Bd Ain Ifrane - Lot Alamia - Sidi Moumen - Casablanca
RC : 347 - Casablanca

Assemblée Générale ordinaire DU 13 MAI 2026

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée Générale ») conformément à la loi et à vos statuts pour vous rendre compte de l'activité de votre société « Société des Boissons du Maroc » (la « Société » ou « SBM ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité, de ses perspectives d'évolution et pour vous soumettre les états financiers de synthèse de la Société et les états financiers consolidés de cet exercice ainsi que l'affectation du résultat.

Les commissaires aux comptes de la Société (les « Commissaires aux Comptes ») vous donneront dans leurs rapports, toutes les informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Il sera également soumis à votre approbation les autres points présentés dans l'ordre du jour, en ce compris ceux relatifs aux mandats de vos Commissaires aux Comptes et de certains de vos administrateurs.

I - ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

A - CONTEXTE ÉCONOMIQUE GÉNÉRAL

En 2025, l'économie marocaine a confirmé une dynamique de redressement par rapport à l'année 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'amélioration de l'activité agricole après une période de sécheresse marquée, ainsi que par la résilience persistante des secteurs non agricoles, notamment le tourisme, l'industrie et les phosphates.

- **Croissance du PIB** : Le produit intérieur brut national a enregistré une progression en 2025, avec une croissance estimée entre 3,6 % et 3,8 %. Cette performance s'explique en grande partie par le redressement de la production agricole après la campagne difficile de 2024. Selon les projections du Haut-Commissariat au Plan, la valeur ajoutée agricole a connu un rebond significatif, contribuant positivement à la croissance globale.
- **Agriculture** : Après une forte contraction de la production céréalière en 2024, l'année 2025 a été marquée par un retour progressif des rendements, favorisé par de meilleures conditions pluviométriques et par les mesures d'atténuation mises en place. Le secteur agricole a ainsi retrouvé son rôle de moteur de croissance, confirmant une reprise sectorielle notable.
- **Tourisme** : Le secteur touristique a atteint des niveaux records en 2025, avec près de 19,8 millions de visiteurs et des recettes touristiques estimées à environ 124 milliards de dirhams. Cette performance traduit la diversification de l'offre touristique nationale, le renforcement de la connectivité aérienne et l'attractivité croissante de la destination Maroc.
- **Énergies renouvelables** : Le Maroc a poursuivi le déploiement de sa stratégie énergétique axée sur les énergies renouvelables. Les grands projets structurants demeurent au cœur du mix énergétique national, tandis que les investissements dans l'hydrogène vert se poursuivent afin d'anticiper les transformations énergétiques et industrielles à venir. Ces orientations soutiennent la trajectoire de développement durable du Royaume.
- **Inflation et pouvoir d'achat** : Après les tensions inflationnistes observées en 2023 et 2024, l'inflation s'est progressivement stabilisée en 2025. Les politiques monétaires et budgétaires ont contribué à contenir la hausse des prix, tandis que des mesures ciblées ont été maintenues afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables.
- **Finances publiques** : La trajectoire de consolidation budgétaire s'est poursuivie en 2025. Le déficit budgétaire est resté maîtrisé et les projections macro-fiscales indiquent une stabilisation progressive du niveau d'endettement public. Cette évolution est soutenue par la reprise économique et par la poursuite des réformes structurelles.
- **Réformes fiscales (TIC et IS)** : Les réformes fiscales mises en œuvre en 2024 ont continué de produire leurs effets en 2025, notamment à travers les ajustements des niveaux de Taxe Intérieure de Consommation (TIC) et l'évolution du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour certaines tranches. Ces mesures visent à renforcer les recettes publiques tout en préservant l'attractivité de l'investissement. Les autorités ont par ailleurs annoncé la poursuite d'ajustements progressifs à l'horizon 2026.

B - INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

Sur le plan des prix, la dynamique inflationniste s'est nettement atténuée en 2025, après les tensions observées durant la période 2023-2024. Les autorités monétaires et budgétaires ont maintenu une posture prudente et ont poursuivi la mise en œuvre de mesures ciblées visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables.

Les équilibres budgétaires ont également enregistré une amélioration. La trajectoire de consolidation des finances publiques s'est poursuivie au cours de l'année 2025, avec un déficit public en recul par rapport aux niveaux des années précédentes et une diminution du ratio de la dette publique rapportée au PIB. Cette évolution résulte d'une combinaison de hausse des recettes fiscales et d'une maîtrise relative des dépenses publiques. Selon les estimations et publications disponibles pour l'exercice 2025, le déficit budgétaire global s'est établi autour de 3,5 % du PIB, tandis que le ratio dette publique/PIB a poursuivi sa tendance à la baisse pour s'établir aux alentours de 67 % à 67,5 % du PIB.

C - RÉFORMES FISCALES

En matière fiscale, la politique du Maroc s'inscrit dans la continuité des mesures adoptées en 2024. La Taxe Intérieure de Consommation (TIC) applicable aux boissons alcoolisées, relevée au 1er janvier 2024 (environ 1 555 DH/HL pour la bière et 1 150 DH/HL pour le vin), a été maintenue en 2025. Par ailleurs, la réforme de l'Impôt sur les Sociétés (IS) se poursuit conformément au calendrier annoncé, avec l'application d'un taux d'environ 34 % pour les entreprises réalisant un bénéfice net fiscal supérieur ou égal à 100 millions de dirhams, dans la perspective d'atteindre progressivement un taux cible de 35 % à l'horizon 2026.

II - ACTIVITÉ COMMERCIALE DU GROUPE

À titre préliminaire, il convient de préciser que le Groupe des Boissons du Maroc (le « Groupe ») consiste en la Société ainsi que ses filiales : Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (« SVCM »), La Clé des Champs (« CDC »), MAROPAC, ASAO S.A.R.L. (« ASAO ») et Cépages Marocains Réunis (« CMAR »).

A - PERFORMANCE COMMERCIALE DE LA SBM

Dans ce contexte économique, les différentes activités de la Société ont enregistré les évolutions suivantes :

- **Activité Bières** : Les volumes de ventes ont progressé de 8 % par rapport à 2024 (hors export). Cette performance est principalement portée par la marque FS Gold (+142 529 HL), ainsi que par Stork (+12 022 HL), Bavaroise (+3 796 HL) et Casablanca (+3 363 HL).
- **Activité Vin** : Les volumes de ventes (hors réseau Nicolas) ont reculé de 14 %, passant de 46 632 HL en 2024 à 40 187 HL en 2025. Les exportations de vins marocains ont enregistré une baisse de 29 %. Le marché domestique est demeuré relativement stable, avec une progression de 9 % des volumes de vins importés, soit +425 HL.
- **Activité Huile d'Olive** : Les ventes d'huile d'olive ont atteint 4 131 HL en 2025, en recul d'environ 4 101 HL (-50 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la faible disponibilité de la production locale, ainsi que par une pression concurrentielle accrue sur les prix de l'huile d'olive sur le marché national, liée aux importations.
- **Réseau Nicolas** : L'enseigne a poursuivi son développement avec l'ouverture de deux nouveaux points de vente en 2025, situés à Casablanca et Tanger. Ces ouvertures s'ajoutent aux implantations réalisées en 2024 à Essaouira, Bouskoura et Marrakech (trois magasins). Cette stratégie vise à renforcer la présence du réseau Nicolas sur l'ensemble du territoire national et à répondre à une demande croissante pour des produits premium.
- **Innovations** : En juin 2025, une nouvelle catégorie de produits ALCOMIX a été lancée sur le marché marocain, marquant une première dans le paysage des boissons alcoolisées du pays. Ces références constituent la première phase de déploiement de cette catégorie et permettent de tester l'attractivité de ce segment auprès des consommateurs. Cette innovation s'inscrit dans une stratégie de diversification du portefeuille produits et d'adaptation aux nouvelles tendances de consommation, notamment auprès d'une clientèle plus jeune et en quête de nouvelles expériences.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement de la bière Carlsberg, brassée sous licence, dans les formats bouteille 25 cl, canette 33 cl et canette 50 cl. Par ailleurs, Kronenbourg 1664, autre bière premium du groupe Carlsberg désormais distribuée par la SBM, a été introduite sur le marché marocain en juillet 2025, dans les formats bouteille 25 cl et canette 50 cl.

B - INVESTISSEMENTS ET DURABILITÉ

Au cours de l'année 2025, la Société (SBM) a poursuivi ses investissements destinés à la modernisation de ses infrastructures industrielles. Parmi les principales réalisations figurent l'acquisition de nouveaux équipements, notamment un déchlorure et une chaudière, le renouvellement du parc d'emballages, ainsi que le renforcement du parc de matériel de froid (réfrigérateurs). Par ailleurs, la Société a engagé un projet d'adaptation de la ligne d'embouteillage dans le cadre du déploiement du projet Carlsberg.

C - EFFECTIFS

L'effectif du Groupe, personnels Intérimaires compris, à fin 2025, est de 958 personnes versus 989 en 2024.

D - RÉSULTATS FINANCIERS

Dans ce contexte, le Groupe des Boissons du Maroc a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 080 MDH au titre de l'exercice 2025, en progression de 7,6 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 218 MDH.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 524 MDH, en hausse de 110 MDH par rapport à l'exercice 2024.

Le résultat net consolidé part du Groupe ressort à 343,3 MDH, en augmentation de 128 MDH par rapport à l'exercice précédent.

Par ailleurs, il convient de noter qu'au cours de l'année 2025, SBM a fait l'objet d'un contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) portant sur la période 2020-2023. À l'issue de ce contrôle, un protocole d'accord a été conclu avec la CNSS, prévoyant un règlement global et définitif d'un montant de 10,3 MDH.

III - RÉSULTAT ET SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

A - TABLEAU DES FILIALES ET TITRES DE PARTICIPATIONS

SOCIÉTÉ	CAPITAL SOCIAL (MDH)	NOMBRE DE TITRES DÉTENUS PAR SBM	TAUX DE PARTICIPATION	VALEURS NETTES AU 31/12/2025 (MDH)
SVCM	117 354	762 874	65%	171 412
LA CLÉ DES CHAMPS	18 000	89 997	50%	10 000
MAROPAC	5 500	55 000	100%	4 715
ASAO	200	2 000	100%	0
CMAR	77 771	777 714	100%	197 200
TOTAL	218 825			383 326

B - RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(VALEURS EN MDH)			
INDICATEURS	2024	ÉVOLUTION EN %	2025
Chiffre d'affaires HTVA	2 862,6	7,6%	3 080,0
Résultat d'exploitation	414,0	26,5%	523,7
Taux de marge opérationnelle	14,5%	2,5pts	17,0%
Résultat financier	8,1	n.s.	0,4
Résultat non courant	-61,6	n.s.	17,8
RÉSULTAT NET	216,3	56,8%	339,1

En 2025, le chiffre d'affaires hors taxes consolidé s'établit en hausse de 7,6 %, soit +217,4 MDH, soutenu principalement par la dynamique de l'activité bière.

La croissance de l'activité bière constitue le principal moteur de cette progression, avec une augmentation du chiffre d'affaires de 11 % (+266,7 MDH), portée par la hausse des volumes commercialisés et la bonne performance des marques stratégiques du portefeuille.

La croissance du réseau Nicolas contribue à hauteur de +18,8 MDH, soit +12,8 % par rapport à 2024.

Par ailleurs, la marque de boissons gazeuses La Cigogne poursuit sa montée en puissance, avec un chiffre d'affaires en progression de 34 % (+2,8 MDH).

Cette dynamique est toutefois partiellement atténuée par la baisse du chiffre d'affaires (i) de l'activité huile d'olive, en recul de 48,2 MDH, dans un contexte marqué par des conditions climatiques défavorables ayant affecté la production, et (ii) de l'activité vins qui affiche aussi une régression de -1 % (-1,8 MDH) principalement liée au recul des ventes en export de 6 477 hectolitres (-29 % vs 2024).

Résultat opérationnel

Le résultat d'exploitation s'établit à 523,7 MDH en 2025, contre 414,0 MDH en 2024, soit une progression de 109,7 MDH.

Cette amélioration s'explique principalement par la hausse de la marge brute (+118 MDH), tirée par la performance de l'activité bière, dont la contribution augmente de 133 MDH sous l'effet de la progression des volumes de ventes (+63,1 KHL).

Les activités boissons gazeuses et Nicolas contribuent également à cette amélioration, avec une augmentation respective de 2,8 MDH de leur marge brute.

Dans le même temps, les frais de personnel progressent de 8,9 MDH, pour atteindre 190 MDH, sous l'effet de la revalorisation salariale annuelle, de l'évolution du SMIG (+5 %) et du développement des activités commerciales.

Les dotations nettes aux provisions d'exploitation enregistrent par ailleurs une augmentation de 15 MDH, liée principalement aux provisions constituées sur les créances clients et les stocks, ainsi qu'aux ajustements sur l'activité huile d'olive.

Résultat financier et éléments non courants

Le résultat financier recule de 7,7 MDH, principalement en raison :

- de l'absence en 2025 de la reprise sur provision des titres de participation SVCM, enregistrée en 2024 pour 24,6 MDH ;
- de la baisse des plus-values sur placements de trésorerie (-10 MDH) ;
- ainsi que de pertes de change de 2,5 MDH.

Le résultat non courant s'établit à 17,8 MDH, intégrant notamment :

- la cession de logements de vacances (14 MDH) ;
- la reprise liée à l'apurement du fonds de consignation (74,3 MDH) ;
- l'apurement de comptes FNP (47 MDH) ;
- compensés par plusieurs charges exceptionnelles, notamment :
 - la destruction de stocks liés à l'activité Heineken (16 MDH),
 - l'apurement de créances clients (-26 MDH),
 - l'ajustement du fonds de consignation (-28 MDH),
 - ainsi que l'impact du contrôle CNSS (-10,8 MDH).

Résultat net

À la clôture de l'exercice 2025, le résultat net consolidé s'établit à 339,1 MDH, en hausse de 122,8 MDH par rapport à l'exercice précédent.

Cette performance résulte principalement de la progression des volumes de ventes (+69,6 KHL), ayant généré 311,2 MDH de chiffre d'affaires additionnel.

Le résultat net part du Groupe suit la même dynamique et s'établit à 343,3 MDH, contre 215,3 MDH en 2025, traduisant l'amélioration de la performance opérationnelle et la solidité des fondamentaux économiques du Groupe.

C - SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Les principaux indicateurs de la situation financière du Groupe se présentent comme suit :

(VALEURS EN MDH)			
	2024	ÉVOLUTION EN %	2025
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	1 540,9	3,7%	1 597,0
FONDS DE ROULEMENT	856,3	13%	969,2
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT	254,1	48%	375,4
TRÉSORERIE NETTE	602,2	-1,4%	593,8

D - ÉTATS DES AUTRES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE

La décomposition des valeurs mobilières de placements se présente comme suit :

(VALEURS EN MDH)		
INDICATEURS	SICAV	DÉPÔTS À TERMES
SBM	536	-
SVCM	32	-
LA CLÉ DES CHAMPS	7	-
MAROPAC	-	-
ASAO	-	-
CMAR	-	-
TOTAL GBM	575	-

E - ACTIVITÉS DES FILIALES

Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)

(VALEURS EN MDH)			
INDICATEURS	2024	ÉVOLUTION EN %	2025
Chiffre d'affaires HTVA	186,8	-32%	127,4
Résultat d'exploitation	37,8	-74%	9,7
Taux de marge opérationnelle	20,2%	-12,6 pts	7,6%
Résultat financier	-0,4	> 100%	0,8
Résultat non courant	-0,7	n.s.	-0,2
Impôts sur les résultats	7,8	-66%	2,6
RÉSULTAT NET	24,7	-69%	7,7

La production de vin a progressé de 20 % en 2025, pour s'établir à 24 060 HL, contre 20 094 HL en 2024. Cette évolution traduit une amélioration des rendements et des volumes disponibles pour la campagne 2025.

Les ventes totales de vins se sont élevées à 34 640 HL en 2025, contre 41 680 HL en 2024, soit une baisse de 7 040 HL (-17 %). Ce recul s'explique principalement par la diminution des volumes exportés, qui ont enregistré une contraction de 6 477 HL (-29 % par rapport à 2024).

Par ailleurs, la production oléicole a fortement diminué, atteignant 2 858 HL en 2025, contre 7 126 HL en 2024, soit une baisse de 60 %. Cette contraction constitue le principal facteur structurel ayant pesé sur l'offre d'huile d'olive au cours de l'exercice.

Les ventes d'huile d'olive ont ainsi atteint 4 131 HL en 2025, en retrait de 4 101 HL (-50 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution s'explique principalement par la faible disponibilité de la production locale, combinée à une pression concurrentielle accrue sur les prix du marché national, notamment liée aux importations en provenance de Tunisie.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de la SVCM s'est établi à 127,4 MDH en 2025, contre 186,8 MDH en 2024, soit une diminution de 59,4 MDH (-31,8 %). Cette évolution résulte principalement :

- de la baisse du chiffre d'affaires de l'activité vin pour 11,4 MDH, résultant d'un effet prix favorable de 2 MDH, compensé par un effet volume négatif de 13,4 MDH ;
- de la baisse du chiffre d'affaires de l'activité huile d'olive pour 48,1 MDH, liée à un effet prix défavorable de 17,7 MDH et à un effet volume négatif de 30,4 MDH.

Le résultat d'exploitation s'établit à 9,7 MDH en 2025, contre 37,8 MDH en 2024, soit une diminution de 28,1 MDH (-74 %), principalement imputable à la contraction du chiffre d'affaires et à la baisse des volumes commercialisés.

Le résultat financier ressort à 0,8 MDH, contre -0,4 MDH en 2024, soit une amélioration de 1,2 MDH, portée notamment par un effet de change favorable de 0,9 MDH ainsi que par la performance positive des placements en SICAV (+0,3 MDH).

Le résultat non courant s'établit à -0,2 MDH, contre -0,7 MDH en 2024, cette amélioration s'expliquant principalement par la reprise d'une provision liée à un contentieux douanier pour un montant de 0,3 MDH.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la SVCM s'établit à 7,7 MDH en 2025, contre 24,7 MDH en 2024, soit une diminution de 17 MDH (-69 %).

Le montant des investissements réalisés au titre de l'exercice 2025, s'élève à 0,6 MDH.

Cépages Marocains Réunis (CMAR)

(VALEURS EN MDH)			
INDICATEURS	2024	ÉVOLUTION EN %	2025
Chiffre d'affaires HTVA	50,3	-41,4%	29,5
Résultat d'exploitation	-4,8	64,9%	-7,9
Taux de marge opérationnelle	-9,5%	-17,2 pts	-26,7%
Résultat financier	5,1	38,0%	7,0
Résultat non courant	2,1	-41,0%	1,2
RÉSULTAT NET	2,2	-90,9%	0,2

La production de raisin a reculé de 23 % en 2025, pour s'établir à 10 885 quintaux, contre 14 114 quintaux en 2024. Sur la même période, le prix de vente du raisin a progressé de 50 DH par quintal.

La production d'olives a également diminué de manière significative, atteignant 23 049 quintaux en 2025, contre 35 030 quintaux en 2024, soit une baisse de 34 %. Par ailleurs, le prix de vente des olives a enregistré un recul de 19 % sur la période.

Pour la campagne 2024, le raisin a été cédé à 700 DH par quintal, tandis que les olives ont été vendues à 950 DH par quintal.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires hors TVA s'est établi à 29,5 MDH en 2025, contre 50,3 MDH en 2024, soit une diminution de 20,8 MDH (-41,3 %). Cette évolution se décompose comme suit :

- Une baisse du chiffre d'affaires de l'activité raisins de 1,5 MDH, résultant d'un effet volume négatif de 2 MDH, partiellement compensé par un effet prix favorable de 0,5 MDH ;
- Une baisse du chiffre d'affaires de l'activité olive de 19,2 MDH, expliquée par un effet volume négatif de 14,1 MDH et un effet prix défavorable de 5,1 MDH.

Le résultat d'exploitation ressort à -7,9 MDH en 2025, contre -4,8 MDH en 2024, reflétant l'impact de la contraction du chiffre d'affaires et de la baisse des volumes agricoles.

Le résultat financier s'établit à 7,0 MDH, contre 5,1 MDH en 2024, soit une amélioration de 1,9 MDH. Cette évolution s'explique principalement par les dividendes distribués par la filiale SVCM à hauteur de 8,2 MDH, partiellement compensés par la diminution des produits financiers liée au remboursement de la première échéance de l'emprunt contracté auprès de SBM.

Le résultat non courant s'établit à 1,2 MDH. Il convient de rappeler qu'en 2024, ce poste avait bénéficié de la reprise d'une provision pour charges de restructuration constituée en 2023 pour un montant de 5 MDH, ainsi que de la reprise de dettes commerciales prescrites pour 0,5 MDH, expliquant ainsi l'évolution observée.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la CMAR s'établit à 0,2 MDH en 2025, contre 2,2 MDH en 2024, soit une diminution significative de la rentabilité sur l'exercice.

Le montant des investissements réalisés en 2025 s'élève à 1,4 MDH, principalement consacré à l'entretien et à l'amélioration des infrastructures agricoles.

La Clé des Champs (CDC)

(VALEURS EN MDH)			
INDICATEURS	2024	ÉVOLUTION EN %	2025
Chiffre d'affaires HTVA	145,8	12,8%	164,6
Résultat d'exploitation	2,6	<-100%	-3,9
Taux de marge opérationnelle	1,7%	-4,1pts	-2,3%
Résultat financier	-0,01	<-100%	-0,7
Résultat non courant	2,2	>100%	-5,0
RÉSULTAT NET	3,3	<-100%	-10,0

Le chiffre d'affaires hors TVA de la CDC s'est établi à 164,6 MDH en 2025, contre 145,8 MDH en 2024, soit une progression de 18,8 MDH (+12,8 %).

L'exercice 2025 a été marqué par la poursuite du développement du réseau NICOLAS au Maroc, avec l'ouverture de deux nouveaux magasins à Casablanca et Tanger, portant ainsi le nombre total de points de vente à 22.

Le résultat d'exploitation ressort à -3,9 MDH en 2025, contre +2,6 MDH en 2024, soit une dégradation de 6,5 MDH. Cette évolution s'explique principalement par l'impact des ouvertures de nouveaux magasins et par l'augmentation des charges fixes associées au développement du réseau, qui ont progressé de 8,1 MDH, notamment au titre des loyers, charges de personnel, taxes, dépenses publicitaires et amortissements.

Le résultat financier s'établit à -0,74 MDH, contre -0,01 MDH en 2024, reflétant principalement l'augmentation des charges financières liées au financement du développement de l'activité.

Le résultat non courant ressort à -5,0 MDH en 2025, contre +2,2 MDH en 2024. Cette évolution s'explique notamment par l'impact d'un contrôle fiscal intervenu au cours de l'exercice 2025, ayant généré une charge de 2,9 MDH.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net de la CDC s'établit à -10,0 MDH en 2025, contre +3,3 MDH en 2024, traduisant l'impact des investissements engagés pour le développement du réseau de distribution.

- MAROPAC : MAROPAC est en arrêt d'activité. Le résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2025, est de 41 KDH.
- ASAO : ASAO est en arrêt d'activité. Son résultat net, réalisé au terme de l'exercice 2025, est de -14 KDH.

IV - PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE SBM

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les états financiers de synthèse tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net d'un montant de 374 704 368,75 DH.

La réserve légale étant au plafond, nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 comme suit :

• Bénéfice net	374 704 368,75 DH
• Report à nouveau des exercices précédents	140 191 006,05 DH
• Bénéfice distribuable	514 895 374,80 DH
• Distribution d'un dividende de	359 365 931,00 DH
• Affectation au report à nouveau	155 529 443,80 DH

Si vous approuver ce projet d'affectation, il sera distribué à chacune des 2 829 653 actions composant le capital social de la Société, un dividende global brut de 359 365 931,00 DH soit 127 DH par action, décomposé comme suit :

- 107 DH à titre de dividende ordinaire ;
- 20 DH à titre de dividende exceptionnel.

Le paiement sera effectué à partir du 18 juin 2026 et sera domicilié auprès de la Société Générale.

En conséquence de ces propositions le poste Report à nouveau sera ramené de 140 191 006,05 DH à 155 529 443,80 DH

Nous vous demandons également de bien vouloir approuver les états de synthèses consolidés tel qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net global de 339 114 KDH et un bénéfice net part du Groupe d'un montant de 343 357 KDH.

Nous vous suggérons, par ailleurs, d'allouer au Conseil d'Administration, en rémunération de l'activité de ses membres, à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, un montant brut annuel de 5 200 000,00 DH. Cette somme sera répartie librement entre les membres du Conseil d'Administration. .

V - INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

	MONTANT DES FOURNISSEURS À LA CLÔTURE	MONTANT DES DETTES NON ÉCHUES	DETTE ÉCHUES DE MOINS DE 30 JOURS	DETTE ÉCHUES ENTRE 31 ET 60 JOURS	DETTE ÉCHUES ENTRE 61 ET 90 JOURS	DETTE ÉCHUES DE PLUS DE 90 JOURS
31/12/2023	246 293 533,80	45 409 693,38	127 710 471,11	17 251 036,76	5 695 466,18	50 226 866,37
31/12/2024	293 637 689,50	194 321 489,69	4 000 070,30	1 371 543,90	86 135,16	93 858 450,45
31/12/2025	237 053 695,89	176 580 017,59	4 180 760,34	136 145,26	2 676 762,16	53 480 010,54

VI - LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

M. MICHEL PALU	
Président du Conseil d'Administration – SBM	
Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; La Clé des Champs – CDC ; Cépages Marocains Réunis – CMAR ; Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ; MAROPAC ; Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
M. JEAN-CLAUDE PALU	
Administrateur – SBM	
Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; La Clé des Champs – CDC ; Cépages Marocains Réunis – CMAR ; Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ; MAROPAC ; Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
M. GREGORY CLERC	
Administrateur – SBM	
Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; La Clé des Champs – CDC (représentant permanent SBM) ;
M. GUY DE CLERCO	
Administrateur – SBM	
Mandats	Marocaine d'Investissements et de Services – MDI ; La Clé des Champs – CDC ;
MME LAURENCE DEQUATRE	
Administrateur – SBM	
Mandats	Aucun autre mandat au Maroc.
M. MOHAMMED REZA NOURI ESFANDIARI	
Administrateur – SBM	
Mandats	Aucun autre mandat au Maroc.
SOCIÉTÉ : MAROCAINE D'INVESTISSEMENTS ET DE SERVICES (MDI), REPRÉSENTÉE PAR M. FABRICE BONATTI	
Mandats de M. Fabrice BONATTI : Directeur Général – SBM	Cépages Marocains Réunis – CMAR ; Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc – SVCM ; MAROPAC ; Société d'Exploitation de Verreries au Maroc – SEVAM ;
Mandats de MDI	Aucun autre mandat au Maroc.

SOCIÉTÉ : CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITE (CIMR), REPRÉSENTÉE PAR M. HASSAN BOULAKNADAL

Mandats de M. Hassan BOULAKNADAL

AJIAL ;
 AKILAM ;
 ALHIF ;
 AUTO HALL ;
 CIMR ;
 CIMR ATTADAMOUN ;
 CIMR FONCIA ;
 CIMR IDDIKHAR ;
 CIMR PREVOYANCE ;
 CIMR TRESO PLUS ;
 Compagnie Minière de Touissit ;
 COSUMAR ;
 CIH ;
 Génération Performance ;
 H Partners ;
 LARBEL ;
 Lesieur Cristal ;
 RAMICAL ;
 A6 Immobilier (représentant permanent CIMR) ;
 AFMA (représentant permanent CIMR) ;
 AJIAL ((représentant permanent CIMR) ;
 Al Mada Holding (représentant permanent CIMR) ;
 Al Mada Venture CAP (représentant permanent CIMR) ;
 Am Invest Morocco (représentant permanent CIMR) ;
 Banque Populaire (représentant permanent CIMR) ;
 CDV PATRIMOINE (représentant permanent CIMR) ;
 CDV PROMOTION (représentant permanent CIMR) ;
 CENTURIS (représentant permanent CIMR) ;
 CFG BANK (représentant permanent CIMR) ;
 CHENE CAPITAL (représentant permanent CIMR) ;
 CIMR ATTADAMOUN (représentant permanent CIMR) ;
 CIMR IDDIKHAR (représentant permanent CIMR) ;
 CIMR Immo Premium (représentant permanent CIMR) ;
 CIMR Invest'immo (représentant permanent CIMR) ;
 CIMR PATRIMOINE (représentant permanent CIMR) ;
 CIMR PREVOYANCE (représentant permanent CIMR) ;
 CIMR TRESO PLUS (représentant permanent CIMR) ;
 EQDOM (représentant permanent CIMR) ;
 Lafarge Holcim Maroc (représentant permanent CIMR) ;
 M'Office (représentant permanent CIMR) ;
 NEJMA (représentant permanent CIMR) ;
 OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE (représentant permanent CIMR) ;
 OPCI EDUCAPITAL (représentant permanent CIMR) ;
 PASTEUR (représentant permanent CIMR) ;
 RANILA (représentant permanent CIMR) ;
 RISMA (représentant permanent CIMR) ;
 SAPINO (représentant permanent CIMR) ;
 Société de Sel de Mohammedia (représentant permanent CIMR) ;
 SOMED (représentant permanent CIMR) ;

Mandats de la CIMR

A6 Immobilier ;
 AFMA ;
 AJIAL ;
 Akwa Africa ;
 Al Mada Holding ;
 Al Mada Venture CAP ;
 Am Invest Morocco ;
 Banque Populaire ;
 CDV PATRIMOINE ;
 CDV PROMOTION ;
 CENTURIS ;
 CFG BANK ;
 CHENE CAPITAL ;
 Ciments du Maroc ;
 CIMR ATTADAMOUN ;
 CIMR IDDIKHAR ;
 CIMR Immo Premium ;
 CIMR Invest'immo ;
 CIMR PATRIMOINE ;
 CIMR PREVOYANCE ;
 CIMR TRESO PLUS ;
 Compagnie Minière de Touissit ;
 COSUMAR ;
 EQDOM ;
 Génération Performance ;
 IMC ;
 IMMORENTE ;
 Jorf Fertilizers Company V ;
 Lafarge Holcim Maroc ;
 Lesieur Cristal ;
 M'Office ;
 NEJMA ;
 OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE ;
 OPCI EDUCAPITAL ;
 PASTEUR ;
 RAMICAL ;
 RANILA ;
 RISMA ;
 SAPINO ;
 Société de Sel de Mohammedia ;
 SOMED ;
 SONASID ;
 Tanger Med Zone.

MME. DAYAE OUDGHIRI KAOUACH	
Administrateur indépendant – SBM	
Mandats	ADM ;
	ARADEI CAPITAL ;
	CIH ;
	HIA ;
	MUTANDIS ;
	OPCI Secur Rendement PFI-RFA ;
	SGTM ;
	SONASID ;
Xlinks Morocco.	

MME. NAWAL EL AIDAOUÏ	
Administrateur indépendant	
Mandats	RAJA SA

VII - ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS ENTRE LE 31 DECEMBRE 2025 ET LA DATE D'ÉTABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

Nous vous informons qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

VIII - PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE 2026

Sur le plan international, les tensions géopolitiques en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique centrale devraient continuer à peser sur les chaînes d'approvisionnement, entraînant des pressions haussières sur les coûts des matières premières et du transport. Ces contraintes externes pourraient se répercuter sur les coûts de production et, indirectement, sur les prix à la consommation ainsi que sur les marges des entreprises.

Au niveau national, les tendances macroéconomiques observées en 2025 constituent un point d'appui pour 2026. La reprise attendue de la valeur ajoutée du secteur primaire pourrait soutenir la croissance, sous réserve d'un retour à des conditions pluviométriques plus favorables. Dans ce contexte, la performance économique du Royaume demeurera étroitement liée à l'évolution des conditions climatiques ainsi qu'aux dynamiques des marchés internationaux.

Face à cet environnement, la Société privilégiera une stratégie à la fois prudente et proactive, fondée sur le renforcement de la gestion des risques d'approvisionnement, l'optimisation des coûts logistiques, l'adaptation des politiques commerciales et le renforcement de la flexibilité opérationnelle, afin de préserver sa compétitivité et sa rentabilité au cours de l'exercice 2026.

Opportunités liées à la Coupe du Monde 2026

Cet événement sportif d'envergure mondiale représente une opportunité commerciale pour la Société. L'engouement international et la mobilisation des supporters devraient générer une demande accrue en boissons, susceptible d'être valorisée à travers des actions ciblées telles que des campagnes promotionnelles, des offres spéciales ou encore des partenariats avec les lieux de diffusion.

Ces initiatives visent à renforcer la notoriété des marques du Groupe, à soutenir les volumes de ventes durant la période événementielle et à consolider la performance commerciale.

Développement du réseau CDC

En 2026, la CDC poursuivra le développement de son réseau national à travers l'ouverture de nouveaux points de vente au Maroc. Cette stratégie d'expansion vise à renforcer la couverture territoriale du réseau, à répondre à la demande croissante pour des produits premium et à capter de nouveaux segments de clientèle.

Ces nouvelles implantations contribueront à consolider le positionnement de l'enseigne Nicolas comme une référence sur le marché des vins et spiritueux au Maroc.

Innovation et optimisation opérationnelle

La Société réaffirme son engagement en matière d'innovation et prévoit le lancement de nouveaux produits et de nouveaux formats afin de répondre à l'évolution des attentes des consommateurs et de renforcer son avantage concurrentiel.

Parallèlement, des plans d'optimisation des processus internes seront déployés afin d'accroître la productivité, d'améliorer la qualité opérationnelle et de maîtriser les coûts. L'ensemble de ces initiatives s'inscrit dans une démarche visant à offrir une expérience client optimale tout en consolidant le leadership de la Société sur le marché des boissons dans le Royaume.

IX - INFORMATIONS DIVERSES

A - PERFORMANCES INDUSTRIELLES

1 - Activité brassicole

Chiffres clés

SBM USINE TIT MELLIL	2024	2025	ÉVOLUTION
Brassage en HL	587 682	658 867	12%
Mise en bouteille HL	804 598	861 645	7%

L'exercice 2025 se caractérise par une progression significative de l'activité industrielle par rapport à 2024. Le volume brassé a atteint 658 867 HL, en hausse de 12 %, tandis que le volume embouteillé s'est établi à 861 645 HL, enregistrant une progression de 7 %.

Cette évolution positive s'explique principalement par une demande soutenue du marché, qui s'est traduite par une augmentation des besoins commerciaux. Grâce à une coordination efficace entre les différents départements de la Direction Industrielle, l'usine a pu honorer l'ensemble de ses engagements vis-à-vis du marché.

La production a été pilotée selon une approche flexible et dynamique, alignant les programmes de soutirage et la planification industrielle sur les volumes effectivement écoulés. Cette flexibilité opérationnelle a permis d'assurer une disponibilité optimale des produits, tout en optimisant l'utilisation des capacités industrielles et la gestion globale des ressources.

Faits marquants

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre de projets structurants visant à maintenir et renforcer la performance industrielle du site. Ces initiatives ont permis de répondre à des enjeux opérationnels majeurs tout en consolidant les fondamentaux nécessaires à une croissance durable, à une excellence opérationnelle renforcée et à un positionnement industriel compétitif.

Les principaux faits marquants s'articulent autour des axes suivants :

Amélioration des process de fabrication et de qualité

Des projets de modernisation des processus industriels ont été déployés afin d'améliorer l'efficacité des équipements et de renforcer la qualité des produits. Ces actions s'inscrivent dans une logique de partage d'expérience avec le Groupe, permettant l'adoption de bonnes pratiques et le maintien d'un haut niveau de compétitivité.

Parmi les principales réalisations :

- L'installation d'un désurchauffeur, ayant un impact direct sur la préservation de la qualité de la bière sur le marché ;
- La modernisation et l'automatisation des activités de production et de laboratoire, à travers l'acquisition de nouveaux équipements contribuant à fiabiliser les contrôles et à améliorer la performance globale du système qualité et du pilotage des processus industriels.

Efficacité énergétique

Conformément à la stratégie de réduction des coûts énergétiques et de diminution de l'empreinte environnementale, la Direction Industrielle poursuit activement ses engagements en matière de préservation des ressources naturelles.

Plusieurs initiatives majeures ont été concrétisées en 2025 :

La Station de Traitement des Eaux Usées (STEP), mise en service au second semestre de l'année précédente, a enregistré une amélioration significative de son taux de traitement, passé de 24 % à 73 %. Ce dispositif vise à répondre aux exigences légales et réglementaires tout en renforçant l'engagement de l'usine en tant qu'acteur industriel responsable sur les plans environnemental et sociétal.

Par ailleurs, l'installation d'une chaudière équipée d'un économiseur à haut rendement énergétique a permis de réduire la consommation de fuel et d'améliorer significativement la performance énergétique globale du site.

Excellence opérationnelle

L'amélioration continue des taux de rendement des installations a permis d'accroître la productivité et d'optimiser l'utilisation des ressources industrielles, contribuant ainsi à la performance globale des lignes de production.

Ces résultats reposent notamment sur :

- L'adoption de méthodes de management industriel telles que le Lean Management et les rituels Top 15 ;
- La modernisation et la fiabilisation des équipements industriels ;
- L'optimisation des processus de production grâce à des analyses approfondies des flux, favorisant une meilleure synchronisation des opérations et la réduction des pertes et des temps d'arrêt ;
- La mise en place d'un pilotage régulier de la performance à travers des tableaux de bord et des comités de suivi ;
- Le renforcement de la maintenance préventive, notamment via les révisions annuelles des installations ;
- La formation continue des équipes, assurée en interne et avec le soutien du Groupe, afin de renforcer les compétences techniques des opérateurs et techniciens.

Veille technologique

Afin de garantir la compétitivité et d'anticiper les évolutions du marché, la Direction Industrielle maintient une veille technologique active, en étroite collaboration avec les directions Commerciale et Marketing.

Cette démarche permet d'accompagner les innovations produites et d'adapter rapidement les capacités industrielles aux nouvelles attentes du marché.

En 2025, plusieurs initiatives ont marqué cette dynamique :

- Le lancement de la marque Carlsberg ;
- Le lancement de la gamme Alco mix ;
- Des projets d'élargissement de la gamme Soft Drinks, soutenus par des études de sourcing et des actions de veille menées en collaboration avec le Groupe..

KPIs industriels

	2024	2025	OBJECTIF
Rendement des lignes de production	55%	64%	61%
Ratio électricité à l'hl	11,49	11,50	11,50
Part du photovoltaïque dans le mix énergétique	13%	12%	15%
Ratio eau à l'hl	4,31	4,20	4,20
Ratio vapeur à l'hl	1,06	1,03	1,10
Traitement eau STEP	24%	73%	80%
Freinte Process	5,88%	4,85%	5%

Taux de rendement des lignes de production

En 2025, le Taux de Rendement Global (TRG) s'est établi à 64 %, contre 55 % en 2024, soit une amélioration significative de 9 points. Cette progression traduit un renforcement notable de la performance opérationnelle des lignes de production.

Cette évolution positive résulte principalement de la réduction des temps d'arrêt, rendue possible grâce aux efforts conjoints des départements Conditionnement et Maintenance, notamment à travers le renforcement des actions de maintenance préventive.

Elle s'explique également par une rationalisation accrue des formats, une diminution du nombre de changements de production et une planification orientée vers des séries de production plus longues, pratique adoptée depuis l'exercice précédent et qui continue de produire des effets positifs et durables sur l'efficacité des lignes.

Cette approche a permis de réduire significativement les phases de réglage et de transition, limitant ainsi les pertes de disponibilité et améliorant durablement l'efficacité globale des installations.

Par ailleurs, des choix industriels ciblés par ligne de production ont contribué à cette amélioration :

- la concentration de l'activité sur un nombre restreint de SKU sur la ligne verre consigné ;
- la standardisation des emballages sur la ligne verre perdu ;
- la montée en puissance du format boîte 50 cl, offrant le rendement le plus élevé.

Ces orientations ont permis de renforcer à la fois la productivité industrielle et la pertinence économique du mix de production.

Ratios énergétiques et environnementaux

Ratio électricité

Le ratio de consommation d'électricité a été maintenu à son niveau historique de 11,5, malgré une évolution significative de l'activité industrielle.

En effet, le nombre de brassins produits a augmenté de 17 %, entraînant une hausse de la consommation sur la partie fabrication. Cette évolution intègre également l'impact de la mise en service de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEP) et de la siroperie, dont l'effet n'avait été observé l'année précédente que sur le second semestre.

Des actions d'optimisation ont toutefois été déployées sur d'autres périmètres, notamment à travers :

- la révision des consignes d'exploitation ;
- la remise en état de plusieurs équipements.

Ces initiatives ont permis de maîtriser la consommation globale d'électricité.

Ratio photovoltaïque

La part de l'énergie photovoltaïque a légèrement diminué en 2025, principalement en raison de l'augmentation globale de la production industrielle.

Cette évolution s'explique également par :

- la baisse naturelle de performance des installations, estimée à environ 1 % par an ;
- des conditions climatiques défavorables observées depuis le mois de septembre, caractérisées par un faible ensoleillement et des précipitations importantes, ayant affecté la production photovoltaïque.

Ratio eau

Le ratio de consommation d'eau s'est amélioré, passant de 4,3 en 2024 à 4,2 en 2025, et ce malgré une augmentation des volumes produits.

Cette amélioration est notamment liée à l'évolution du mix de production, marqué par une hausse des volumes de boissons gazeuses et par le lancement des Alcomix.

Les performances enregistrées résultent également des actions d'optimisation mises en œuvre, notamment :

- la récupération et la réutilisation des eaux de rinçage des CIP ;
- l'optimisation du planning de fabrication et de conditionnement, permettant une meilleure maîtrise des cycles de nettoyage ;
- l'installation d'une osmose N2, ayant permis de réduire le taux de rejet de l'osmose inverse ;
- l'amélioration du taux de retour des condensats, passé de 76 % à 78 %.

Ratio vapeur

La mise en service de la nouvelle chaudière a permis une amélioration significative de la performance énergétique des installations.

Le rendement atteint désormais 95 %, en remplacement de l'ancienne chaudière BOSCH équipée d'un économiseur. Cette évolution s'est traduite par une réduction de la consommation de fioul de 5 %.

Traitement des eaux usées – STEP

L'année 2025 a été marquée par une exploitation optimale de la Station de Traitement des Eaux Usées (STEP) de la SBM, conduite dans un objectif de préservation de l'environnement.

Grâce à une gestion rigoureuse et à une excellente maîtrise des procédés, l'ensemble des eaux usées produites par le site est désormais entièrement traité. Les performances atteintes permettent d'assurer une conformité totale à la réglementation marocaine en vigueur, les paramètres de rejet restant largement inférieurs aux valeurs limites réglementaires.

La STEP a également été exploitée avec une maîtrise optimale des consommations énergétiques et des produits chimiques, contribuant à l'optimisation des coûts d'exploitation tout en maintenant un haut niveau de performance environnementale.

Freintes process

La réduction significative des freintes de process a été obtenue grâce à une démarche structurée reposant sur des analyses approfondies des processus industriels et la mise en œuvre d'actions correctives ciblées.

Plusieurs leviers d'optimisation ont été activés :

- Matières premières

Un suivi rigoureux des rendements malt et amidon, ainsi que des pertes de malt lors des phases de réception et de transfert, a été mis en place. La mise à niveau et l'étalonnage de la balance de transfert du malt entre les silos et l'atelier de brassage ont également permis d'améliorer la fiabilité des mesures.

- Brassage

L'intervention d'un spécialiste technique, en collaboration avec les équipes locales, a permis d'optimiser le rendement de la cuve filtre. Cette action a été complétée par la mise en place de séries de brassage plus longues et par l'optimisation de la fréquence des opérations de nettoyage en place (CIP), générant des gains en rendement et en disponibilité des équipements.

- Cave

La maîtrise des purges de levure ainsi que l'optimisation des cycles de filtration ont permis de réduire les pertes de matières et d'améliorer l'efficacité globale du processus.

Perspectives et orientation stratégique industrielle

La Direction Industrielle consolide durablement sa position en s'appuyant sur une stratégie industrielle anticipative, fondée sur une veille sectorielle permanente et une capacité d'adaptation rapide aux évolutions de l'environnement concurrentiel.

Cette approche permet d'anticiper les attentes du marché, d'orienter les choix industriels et d'intégrer de manière proactive des solutions innovantes, garantes de la compétitivité à long terme.

Les orientations stratégiques de la Direction Industrielle se traduisent notamment par :

- Le renforcement du socle industriel, à travers des investissements ciblés dans la modernisation des équipements, visant l'amélioration de la performance opérationnelle, la fiabilité des installations et la constance de la qualité des produits ;
- Le développement de l'excellence opérationnelle, via le déploiement de démarches d'optimisation des processus et d'amélioration continue, contribuant à l'augmentation de la productivité et à la maîtrise des charges ;
- L'intégration des enjeux de durabilité, par l'adoption de pratiques industrielles responsables, alignées avec les exigences réglementaires et les attentes croissantes des parties prenantes ;
- Le développement du capital humain, fondé sur la montée en compétences, la préparation de la relève managériale et le renforcement de la polyvalence des équipes, afin de sécuriser la pérennité des savoir-faire et la performance globale de l'organisation.

2 - Activité vinicole

Chiffres clés

ACTIVITÉ	2024	2025
Production Raisin QTX CMAR	12 107	10 885
RAISINS ACHETÉES SVCM	6 953	12 465
Production Vin HL	12 133	15 400
Coefficient de vinification MEKNÈS	1,57	1,52

BOULAOUANE	2024	2025
Production Raisins QTX CMAR	2 007	0
RAISINS ACHETÉES SVCM	8 813	11 955
Production Vin HL	7 960	8 659
Coefficient de vinification BOULAOUANE	1,36	1,38

GLOBAL	2024	2025
RAISINS	29 880	35 305
Production Vin HL	20 093	24 060
Coefficient de vinification GLOBAL	1,49	1,47

ACHAT VINS	2024	2025
Achat vins Import	22 979	7 179
Achat vins Locaux	17 110	6 307

En 2025, la dégradation des conditions climatiques au Maroc a fortement affecté l'activité viticole. Des vagues de chaleur extrêmes, avec des températures dépassant régulièrement 40 °C, ont entraîné des phénomènes d'échaudage et accéléré la maturation des raisins, perturbant l'équilibre entre sucre, acidité et arômes. Cette situation a conduit à l'élaboration de vins généralement plus alcoolisés et moins équilibrés.

Parallèlement, la septième année consécutive de sécheresse s'est traduite par un déficit pluviométrique structurel par rapport à la moyenne décennale, réduisant significativement la disponibilité en eau pour l'irrigation. Cette contrainte hydrique a freiné la croissance de la vigne et a affecté à la fois les rendements et la qualité des récoltes.

Enfin, le décalage des cycles saisonniers a accru les risques de gelées printanières, susceptibles d'endommager les jeunes bourgeons et d'accroître la baisse des volumes récoltés.

L'ensemble de ces conditions climatiques défavorables a ainsi entraîné une diminution notable de la production viticole au titre de l'exercice 2025.

3 - Activité oléicole

Chiffres clés

ACTIVITÉ	RÉEL-2024	RÉEL-2025
Production Olives (QTX)	35 033	23 049
Production Huile (Tonne)	656	263
Production Huile (HL)	7 126	2 858
Rendement	19%	11%
Superficie Exploitée (HA)	718	718
Production HO (HL)/(HA)	10	4

Face aux contraintes structurelles liées au changement climatique et dans l'objectif de préserver la rentabilité future de l'exploitation, un plan d'actions pluriannuel, en cours de déploiement, a été défini autour de plusieurs axes stratégiques.

Restructuration du vignoble

Un programme d'arrachage des parcelles anciennes, devenues économiquement peu performantes, est engagé. Ces parcelles seront progressivement remplacées par des cépages plus productifs et compatibles avec la mécanisation, afin d'améliorer la productivité à l'hectare et de réduire les coûts opérationnels.

Spécialisation des domaines agricoles

La stratégie prévoit une spécialisation progressive des exploitations par filière, en distinguant les activités vigne et olivier. Cette orientation vise à optimiser les itinéraires techniques, à renforcer l'expertise spécifique à chaque culture et à mieux maîtriser les coûts de production.

Sécurisation de l'approvisionnement en eau

Le raccordement au réseau d'irrigation public alimenté par le barrage de M'dez constitue un levier stratégique pour réduire la vulnérabilité de l'exploitation face aux aléas climatiques et garantir la continuité de l'activité. Ce projet, conduit en partenariat avec l'État, est programmé pour une mise en œuvre d'ici fin 2026.

Déploiement de pratiques agroécologiques innovantes

Plusieurs leviers techniques sont actuellement à l'étude ou en phase de test, notamment :

- L'introduction de variétés plus résilientes au stress hydrique et à fort rendement ;
- L'utilisation de paillage afin d'améliorer la rétention d'eau des sols ;
- L'installation de filets d'ombrage pour atténuer l'impact des pics de chaleur ;
- Le lancement du projet Mycophyto, visant à dynamiser l'activité biologique des sols afin d'optimiser l'efficacité de l'irrigation et de renforcer la productivité.

Optimisation de la gestion des ressources humaines

Une réorganisation des effectifs est engagée afin d'adapter les compétences et les ressources humaines aux nouveaux besoins techniques et organisationnels. Cette démarche vise une réduction structurelle de la masse salariale, tout en maintenant un niveau élevé de performance opérationnelle.

B - TRAVAUX DU COMITÉ ÉTHIQUE

1 - Actions du Comité Éthique au cours de l'exercice 2025

Le Comité Éthique s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2025. Ces réunions avaient pour objectifs :

- Assurer la continuité du déploiement du programme de conformité ;
- Assurer le suivi des plans d'actions liés aux risques de conformité identifiés lors de l'exercice de cartographie des risques ;
- Suivi du plan de communication du dispositif de conformité du Groupe et du Code de Conduite ;
- Suivi et actualisation du plan de formation des salariés en fonction de leur exposition ;

- Faire un point sur les signalements reçus et traités et s'aligner sur les actions à entreprendre ;
- Compléter et valider le reporting conformité soumis au Comité Éthique Pôle Groupe tous les semestres ;
- Planifier les événements conformité afin de faire adhérer d'avantage les salariés à la culture et au programme conformité du Groupe Castel.

2 - Objectifs du Comité Éthique pour l'exercice 2026

- Continuer à faire connaître et adhérer les collaborateurs au programme conformité du Groupe ;
- Évaluer l'efficacité du programme de conformité et le faire évoluer en fonction du besoin ;
- Continuer à promouvoir une culture organisationnelle qui encourage la conduite éthique et l'engagement envers la conformité ;
- Continuer à sensibiliser les collaborateurs au nouveau code de conduite lancé par le Groupe Castel en 2025, notamment aux nouvelles thématiques abordées par ce code ;
- Améliorer une culture de prise de parole et encourager les collaborateurs à se rapprocher des référents éthiques et/ou utiliser la plateforme de signalement pour chaque comportement ou incident susceptible de constituer une violation au code de conduite.

C - TRAVAUX EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)

En 2025, SBM a poursuivi le déploiement de sa démarche de responsabilité sociétale en consolidant les actions engagées en matière d'éthique, de responsabilité sociale et de protection de l'environnement. La Société veille à intégrer ces enjeux dans la conduite de ses activités et dans ses pratiques de gestion, dans une logique d'amélioration continue et de contribution durable à son écosystème.

STRATÉGIE RSE 2025-2030

L'exercice 2025 a marqué le lancement de la stratégie RSE 2025-2030 de SBM, intitulée « Brasons un futur durable ». Cette feuille de route structure les engagements de la Société autour de quatre piliers majeurs :

- Climat & Énergie : réduction de l'empreinte carbone en augmentant la part des énergies renouvelables, en valorisant les gaz issus de la STEP et en optimisant notre logistique ;
- Ressources & Économie circulaire : optimisation de la consommation d'eau, réduction des déchets et amélioration du recyclage des emballages ;
- Communauté & Innovation sociale : renforcement de l'inclusion et amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs ;
- Consommer Responsable : sensibilisation aux comportements responsables et introduction de produits adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs.

À travers cette stratégie, SBM réaffirme sa volonté de concilier performance économique et responsabilité sociétale, en déployant des actions concrètes visant à réduire son empreinte environnementale, à renforcer son impact positif sur les communautés et à mobiliser l'ensemble de ses parties prenantes autour d'une démarche de développement durable.

GESTION DES EAUX USÉES

En 2025, SBM a optimisé l'exploitation de sa Station de Traitement des Eaux Usées (STEP), garantissant un traitement complet des eaux produites avec des rejets largement inférieurs aux limites réglementaires. Cette démarche contribue à la préservation des ressources en eau et illustre l'intégration de pratiques environnementales responsables dans les activités quotidiennes de la Société.

RÉNOVATION DES ÉCOLES À AL HAOUZ

Dans le cadre de son engagement sociétal, SBM a finalisé en 2025 le projet de rénovation de quatre écoles dans la région d'Al Haouz, lancé à la suite du séisme ayant touché cette région. Réalisée en partenariat avec SOS Villages Maroc, cette initiative a permis d'améliorer les infrastructures scolaires et d'offrir aux élèves un environnement d'apprentissage plus sûr et mieux adapté.

Une cérémonie d'inauguration de l'école primaire d'Ameslane, organisée en partenariat avec SOS Villages Maroc, était initialement prévue début janvier 2026. En raison de conditions climatiques défavorables, cet événement a été reporté à une date ultérieure.

INITIATIVES EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE

SBM a poursuivi en 2025 son engagement en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes à travers son partenariat avec l'École de la Deuxième Chance. Dans ce cadre, un nouveau programme de formation a été lancé en octobre 2025 au Complexe Oum Kelthoum au profit des riverains du site de Tit Mellil.

Ce programme, dédié aux métiers de la fibre optique, bénéficie à 40 participants, en nette progression par rapport à l'année précédente. Il prévoit trois cycles successifs de formation et s'appuie sur une contribution financière et matérielle de SBM destinée à soutenir le déploiement des activités pédagogiques.

OBJECTIFS POUR L'EXERCICE 2026

En 2026, SBM poursuit la mise en œuvre de sa stratégie RSE 2025-2030 en consolidant les initiatives lancées l'année précédente. Les actions réalisées en 2025, illustrent l'engagement continu de la Société à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités. SBM continuera à mobiliser ses parties prenantes et à renforcer l'impact positif de ses initiatives en faveur des communautés locales et de ses collaborateurs, en s'inscrivant dans une logique d'amélioration continue.

X - AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions légales et statutaires, il appartient à l'Assemblée de statuer sur la composition du Conseil d'Administration.

Le mandat d'administrateur indépendant de Madame Dayae OUDGHIRI KAOUACH venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Le mandat d'administrateur indépendant de Madame Nawal EL AIDAOUÏ venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous vous demandons également de prendre acte de la décision de Monsieur Guy DE CLERCQ de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société, à compter de la présente Assemblée et le remercions pour son implication au sein du Conseil.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat de co-Commissaire aux Comptes du cabinet « Grant Thornton (Fidaroc) », venant à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler pour une nouvelle période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Nous vous proposons également de nommer le cabinet « PWC Maroc », en qualité de co-Commissaire aux comptes, en remplacement du cabinet « Forvis Mazars » dont le mandat est venu à expiration à la présente assemblée, et ce pour une période de trois (3) ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Conformément aux dispositions de la loi 17-95 relative aux Sociétés anonymes vos Commissaires aux Comptes vont vous présenter leur rapport spécial au titre de l'exercice 2025. Vous aurez à approuver les termes et conclusions de ce rapport et les conventions qui y sont mentionnées, en ce compris celles conclues au cours de l'exercice 2025, à savoir :

- le contrat de coopération commerciale et logistique conclu entre la Société et CDC et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 25 mars 2025 ;
- l'avenant n°2 à la convention d'assistance conclu entre la Société et CDC et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 25 mars 2025 ;
- l'avenant à la convention d'assistance conclu entre la Société et la société Marocaine d'Investissements et de Services (MDI) et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 25 mars 2025 ;
- l'avenant au contrat de licence de la marque BOOSTER conclu entre la Société et la société Beverage Trade Mark (BTM) et dûment autorisé par le Conseil d'Administration du 25 juin 2025.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale du 30 avril 2021 avait décidé d'allouer un montant global brut annuel de 5 200 000 DH à titre de jetons de présence et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Nous vous proposons que le montant des jetons de présence soit désormais fixé à chaque Assemblée Générale Annuelle de la Société. Il vous est dès lors proposé d'allouer au Conseil d'Administration un montant global brut annuel de 5 200 000,00 DH à titre de jetons de présence, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette somme sera, conformément aux dispositions de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, répartie par le Conseil d'Administration entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

Nous vous demandons également de donner à vos administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les documents prévus par la loi ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

Le Conseil d'Administration remercie tout le personnel de la Société pour son travail, sa motivation et son dévouement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comptes Consolidés

AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF (EN MILLIERS DE DIRHAMS)		
ACTIF	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF IMMOBILISÉ	814 791	861 926
Immobilisations incorporelles	11 445	24 103
Immobilisations corporelles	643 787	666 320
Immobilisations financières	1 264	2 135
Écarts d'acquisition	34 869	44 731
Impôts différés - Actif	123 426	124 637
ACTIF CIRCULANT	1 541 600	1 434 084
Stocks et en cours	505 794	444 359
Créances d'exploitation	318 256	353 550
Créances diverses	142 642	68 792
Titres et valeurs de placements	574 908	567 383
TRÉSORERIE - ACTIF	104 117	94 736
TOTAL - ACTIF	2 460 508	2 390 746

BILAN PASSIF (EN MILLIERS DE DIRHAMS)		
PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FINANCEMENT PERMANENT	1 784 057	1 718 243
CAPITAUX PROPRES	1 597 040	1 540 899
Capital	282 965	282 965
Réserves consolidées	952 036	1 019 652
Résultat net de l'exercice	343 357	215 357
Intérêts minoritaires	18 682	22 925
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	186 173	175 817
DETTES DE FINANCEMENT	844	1 527
PASSIF CIRCULANT	591 282	612 559
Dettes d'exploitation	272 531	341 744
Dettes diverses	290 289	238 743
Autres provisions	28 462	32 072
TRÉSORERIE - PASSIF	85 169	59 944
TOTAL - PASSIF	2 460 508	2 390 746

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES) (EN MILLIERS DE DIRHAMS)		
	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 187 006	2 874 766
Ventes de marchandises	294 913	231 642
Ventes de biens et services	2 785 323	2 630 990
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 080 236	2 862 632
Variation des stocks et autres produits	106 770	12 134
CHARGES D'EXPLOITATION	2 663 261	2 460 754
Achats revendus et consommés	683 058	663 733
Impôts et taxes	1 362 769	1 232 436
Charges de personnel	189 962	181 069
Autres charges d'exploitation	304 026	263 497
Dotations d'exploitation	123 446	120 019
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	523 745	414 012
RÉSULTAT FINANCIER	359	8 066
RÉSULTAT COURANT	524 104	422 078
RÉSULTAT NON COURANT	17 813	-61 596
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	541 917	360 482
Impôts sur les résultats	192 941	134 370
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	9 862	9 862
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	339 114	216 250
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	343 357	215 357
Intérêts minoritaires	-4 243	893

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE		
(EN MILLIERS DE DIRHAMS)	31/12/2025	31/12/2024
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	339 114	216 250
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations d'exploitation	112 168	120 379
Variation des impôts différés	1 798	(11 822)
Plus-values de cessions, nettes d'impôt	(32 230)	(39 905)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	420 851	284 902
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	(121 267)	(121 383)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (I)	299 584	163 519
Acquisition d'immobilisations	(100 768)	(109 845)
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	75 529	56 907
Incidence des variations de périmètre		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (II)	(25 240)	(52 938)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(282 965)	(452 744)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(2 500)
Diminution des immobilisations financières	987	451
Diminution des dettes de financement	(685)	(685)
Subvention d'investissements		
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (III)	(282 663)	(455 478)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (I+II+III)	(8 319)	(344 897)
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	602 175	947 072
Variation de la trésorerie	-8 319	(344 897)
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	593 856	602 175

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES								
(EN MILLIERS DE DIRHAMS)	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION ET DE FUSION	ACTIONS D'AUTO-CONTRÔLE	RÉSERVES CONSOLIDÉES	RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	TOTAL PART DU GROUPE	INTÉRÊTS MINORITAIRES	TOTAL
AU 1^{ER} JANVIER 2024	282 965			1 472 393		1 755 358	24 531	1 779 889
Variation de capital	-					-		-
Dividendes distribués				-452 744		-452 744	-2 500	-455 244
Titres d'autocontrôle								-
Variation de périmètre								-
Résultat de l'exercice					215 357	215 357	893	216 250
Ecart de conversion								-
Autres variations								-
AU 31 DÉCEMBRE 2024	282 965			1 019 649	215 357	1 517 971	22 924	1 540 895
AU 1^{ER} JANVIER 2025	282 965			1 235 006		1 517 971	22 924	1 540 895
Variation de capital								-
Dividendes distribués				-282 965		-282 965		-282 965
Titres d'autocontrôle								-
Variation de périmètre								-
Résultat de l'exercice					343 357	343 357	-4 243	339 114
Ecart de conversion								-
Autres variations								-
AU 31 DÉCEMBRE 2025	282 965			952 041	343 357	1 578 363	18 681	1 597 044

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2025			
DÉNOMINATION	CAPITAL SOCIAL EN MILLIERS DE DH	% D'INTÉRÊTS	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Boissons du Maroc (SBM)	282 965	100,00%	Société consolidante
Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM)	117 354	100,00%	Intégration globale
La Clé des Champs	18 000	50,00%	Intégration globale
ASAO	200	100,00%	Intégration globale
Maropac	5 500	100,00%	Intégration globale
CMAR	77 771	100,00%	Intégration globale

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

Contexte économique général

En 2025, l'industrie et les phosphates.

- **Croissance du PIB** : Le produit intérieur brut national a enregistré une progression en 2025, avec une croissance estimée entre 3,6% et 3,8%. Cette performance s'explique en grande partie par le redressement de la production agricole après la campagne difficile de 2024. Selon les projections du Haut-Commissariat au Plan, la valeur ajoutée agricole a connu un rebond significatif, contribuant positivement à la croissance globale.
- **Agriculture** : Après une forte contraction de la production céréalière en 2024, l'année 2025 a été marquée par un retour progressif des rendements, favorisé par de meilleures conditions pluviométriques et par les mesures d'atténuation mises en place. Le secteur agricole a ainsi retrouvé son rôle de moteur de croissance, confirmant une reprise sectorielle notable.
- **Tourisme** : Le secteur touristique a atteint des niveaux records en 2025, avec près de 19,8 millions de visiteurs et des recettes touristiques estimées à environ 124 milliards de dirhams. Cette performance traduit la diversification de l'offre touristique nationale, le renforcement de la connectivité aérienne et l'attractivité croissante de la destination Maroc.
- **Énergies renouvelables** : Le Maroc a poursuivi le déploiement de sa stratégie énergétique axée sur les énergies renouvelables. Les grands projets structurants demeurent au cœur du mix énergétique national, tandis que les investissements dans l'hydrogène vert se poursuivent afin d'anticiper les transformations énergétiques et industrielles à venir. Ces orientations soutiennent la trajectoire de développement durable du Royaume.
- **Inflation et pouvoir d'achat** : Après les tensions inflationnistes observées en 2023 et 2024, l'inflation s'est progressivement stabilisée en 2025. Les politiques monétaires et budgétaires ont contribué à contenir la hausse des prix, tandis que des mesures ciblées ont été maintenues afin de soutenir le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables.
- **Finances publiques** : La trajectoire de consolidation budgétaire s'est poursuivie en 2025. Le déficit budgétaire est resté maîtrisé et les projections macro-fiscales indiquent une stabilisation progressive du niveau d'endettement public. Cette évolution est soutenue par la reprise économique et par la poursuite des réformes structurelles.
- **Réformes fiscales (TIC et IS)** : Les réformes fiscales mises en œuvre en 2024 ont continué de produire leurs effets en 2025, notamment à travers les ajustements des niveaux de Taxe Intérieure de Consommation (TIC) et l'évolution du taux de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour certaines tranches. Ces mesures visent à renforcer les recettes publiques tout en préservant l'attractivité de l'investissement. Les autorités ont par ailleurs annoncé la poursuite d'ajustements progressifs à l'horizon 2026.

Indicateurs macroéconomiques

Sur le plan des prix, la dynamique inflationniste s'est nettement atténuée en 2025, après les tensions observées durant la période 2023-2024. Les autorités monétaires et budgétaires ont maintenu une posture prudente et ont poursuivi la mise en œuvre de mesures ciblées visant à préserver le pouvoir d'achat des ménages les plus vulnérables.

Les équilibres budgétaires ont également enregistré une amélioration. La trajectoire de consolidation des finances publiques s'est poursuivie au cours de l'année 2025, avec un déficit public en recul par rapport aux niveaux des années précédentes et une diminution du ratio de la dette publique rapportée au PIB. Cette évolution résulte d'une combinaison de hausse des recettes fiscales et d'une maîtrise relative des dépenses publiques. Selon les estimations et publications disponibles pour l'exercice 2025, le déficit budgétaire global s'est établi autour de 3,5 % du PIB, tandis que le ratio dette publique/PIB a poursuivi sa tendance à la baisse pour s'établir aux alentours de 67% à 67,5% du PIB.

En matière fiscale, la politique du Maroc s'inscrit dans la continuité des mesures adoptées en 2024. La Taxe Intérieure de Consommation (TIC) applicable aux boissons alcoolisées, relevée au 1er janvier 2024 (1 555 DH/HL pour la bière et 1 150 DH/HL pour le vin), a été maintenue en 2025. Par ailleurs, la réforme de l'Impôt sur les Sociétés (IS) se poursuit conformément au calendrier annoncé, avec l'application d'un taux de 34% pour les entreprises réalisant un bénéfice net fiscal supérieur ou égal à 100 millions de dirhams, dans la perspective d'atteindre progressivement un taux cible de 35% à l'horizon 2026.

Performance commerciale de la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Dans ce contexte économique, les différentes activités de la Société des Boissons du Maroc ont enregistré les évolutions suivantes :

- **Activité Bières** : Les volumes de ventes ont progressé de plus de 8 % par rapport à 2024 (hors export). Cette performance est principalement portée par la marque FS Gold (+142 529 HL), ainsi que par Stork (+12 022 HL), Bavaroise (+3 796 HL) et Casablanca (+3 363 HL).

- **Activité Vin** : Les volumes de ventes (hors réseau Nicolas) ont reculé de 14 %, passant de 46 632 HL en 2024 à 40 187 HL en 2025. Les exportations de vins marocains ont enregistré une baisse de 29%. Le marché domestique est demeuré relativement stable, avec une progression de 9 % des volumes de vins importés, soit +425 HL.
- **Activité Huile d'Olive** : Les ventes d'huile d'olive ont atteint 4 131 HL en 2025, en recul d'environ 4 101 HL (-50%) par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse s'explique principalement par la faible disponibilité de la production locale, ainsi que par une pression concurrentielle accrue sur les prix de l'huile d'olive sur le marché national, liée aux importations.
- **Réseau Nicolas** : L'enseigne a poursuivi son développement avec l'ouverture de deux nouveaux points de vente en 2025, situés à Casablanca et Tanger. Ces ouvertures s'ajoutent aux implantations réalisées en 2024 à Essaouira, Bouskoura et Marrakech (trois magasins). Cette stratégie vise à renforcer la présence du réseau Nicolas sur l'ensemble du territoire national et à répondre à une demande croissante pour des produits premium.
- **Innovations** : En juin 2025, une nouvelle catégorie de produits ALCOMIX a été lancée sur le marché marocain, marquant une première dans le paysage des boissons alcoolisées du pays. Ces références constituent la première phase de déploiement de cette catégorie et permettent de tester l'attractivité de ce segment auprès des consommateurs. Cette innovation s'inscrit dans une stratégie de diversification du portefeuille produits et d'adaptation aux nouvelles tendances de consommation, notamment auprès d'une clientèle plus jeune et en quête de nouvelles expériences.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement de Carlsberg, brassée sous licence, dans les formats bouteille 25 cl, canette 33 cl et canette 50 cl. Par ailleurs, Kronenbourg 1664, autre bière premium du groupe Carlsberg désormais distribuée par la SBM, a été introduite sur le marché marocain en juillet 2025, dans les formats bouteille 25 cl et canette 50 cl.

Investissements et performance financière

Au cours de l'année 2025, la Société des Boissons du Maroc (SBM) a poursuivi ses investissements destinés à la modernisation de ses infrastructures industrielles. Parmi les principales réalisations figurent l'acquisition de nouveaux équipements, notamment un déchloreur et une chaudière, le renouvellement du parc d'emballages, ainsi que le renforcement du parc de matériel de froid (réfrigérateurs). Par ailleurs, la société a engagé un projet d'adaptation de la ligne d'embouteillage dans le cadre du déploiement du projet Carlsberg.

Dans ce contexte, le Groupe des Boissons du Maroc a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 3 080 MDH au titre de l'exercice 2025, en progression de 7,6 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 218 MDH.

Le résultat d'exploitation consolidé s'établit à 524 MDH, en hausse de 110 MDH par rapport à l'exercice 2024.

Le résultat net consolidé part du groupe ressort à 343,3 MDH, en augmentation de 128 MDH par rapport à l'exercice précédent.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établis par le Conseil National de la Comptabilité.

Les principales règles et méthodes du Groupe sont les suivantes :

1.1 PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

(a) Méthodes utilisées

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé pour les sociétés contrôlées à plus de 40%, lorsqu'aucun autre actionnaire ne détient une fraction des droits de vote excédant 40%.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20% des droits de vote.

(b) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans leur actif net à la date des prises de participations après comptabilisation des éventuelles plus ou moins-values latentes sur actifs identifiables. Lorsqu'ils sont positifs, ces écarts sont inscrits à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « écarts d'acquisition » et amortis sur la durée de vie estimée, dans la limite de vingt ans.

Le cas échéant, une provision pour dépréciation complémentaire est constatée pour tenir compte des perspectives d'activité et de résultat des sociétés concernées. S'ils sont négatifs, ils sont inscrits au passif du bilan sous la rubrique « Provision sur écarts d'acquisition » et repris en résultat sur une durée ne dépassant pas dix ans. Les écarts non significatifs sont intégralement rapportés au résultat de l'exercice au cours duquel ils ont été constatés.

(c) Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut aucune filiale étrangère.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

(a) Immobilisations en non-valeurs

Elles sont constituées essentiellement de frais préliminaires et de charges à répartir sur plusieurs exercices et sont amorties intégralement dès la première année.

(b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties sur une durée ne dépassant pas cinq ans.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, ou de réévaluation le cas échéant.

L'amortissement économique correspond à l'amortissement linéaire. Pour les filiales utilisant le mode dégressif, la différence d'amortissement résultant de l'application de cette méthode par rapport à celle du linéaire est retraitée en consolidation.

Les principales catégories d'immobilisations sont amorties selon les durées de vie suivantes :

CATÉGORIE D'IMMOBILISATIONS	DURÉE DE VIE
Constructions	20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	10 ans
Emballages récupérables (bouteilles - casiers - palettes)	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel publicitaire	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Autres immobilisations	10 ans

Les amortissements sont constatés en diminution de la valeur brute des immobilisations selon la méthode linéaire, sur la durée de vie estimée du bien.

Les opérations de crédit-bail sont retraitées comme des acquisitions d'immobilisations lorsqu'elles sont significatives.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées lorsqu'elles sont significatives.

(d) Immobilisations financières

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, le cas échéant, après analyse, au cas par cas, des situations financières des sociétés non consolidées.

Les plus-values de cession intragroupe sont annulées en consolidation lorsqu'elles sont significatives.

(e) Stocks

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient sans que celui-ci puisse excéder la valeur nette de réalisation. Les stocks sont évalués, selon les activités, au coût moyen pondéré. Les frais financiers ne sont pas pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les provisions pour dépréciation des stocks sont constituées le cas échéant pour ramener la valeur nette comptable à la valeur probable de réalisation.

(f) Créances

Les créances (ainsi que les dettes) sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès l'apparition d'un risque de non-recouvrement.

Une provision statistique est pratiquée selon les règles suivantes :

- Plus de 360 jours 100%
- Plus de 180 jours 80%

Les créances (ainsi que les dettes) libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les pertes de change latentes donnent lieu à constatation d'une provision.

(g) Titres et valeurs de placement

Cette rubrique comprend des titres acquis en vue de réaliser un placement. Ils sont enregistrés au coût d'achat. Une provision est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au prix d'acquisition.

(h) Provisions réglementées

Les provisions réglementées à caractère fiscal sont annulées en consolidation.

(i) Retraitement des impôts

Les impôts différés résultant de la neutralisation des différences temporaires introduites par les règles fiscales et des retraitements de consolidation sont calculés société par société selon la méthode du report variable, en tenant compte de la conception étendue.

Les reprises des provisions à caractère fiscal ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés dans le cas où ces dernières sont utilisées conformément à leur objet et sont donc définitivement exonérées d'impôt.

2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DES COMPTES CONSOLIDÉS

2.1 CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS - PART GROUPE

(EXPRIMÉS EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Capitaux propres au début de l'exercice	1 518,0	1 755,4
Dividendes versés	(283,0)	(452,7)
Autres Variations	(0,0)	(0,0)
Résultat de l'exercice – part du Groupe	343,4	215,3
Capitaux propres à la fin de l'exercice	1 578,4	1 518,0

2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(EXPRIMÉES EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025		2024	
	VALEUR BRUTE	AMORT. & PROVIS.	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Immobilisations incorporelles	116,4	104,9	11,5	24,2
Immobilisations corporelles	2 026,3	1 382,5	643,8	666,3
	2 142,7	1 487,4	655,3	690,5

(a) Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (valeurs brutes)

(EXPRIMÉE EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2024	VAR. PÉRIMÈTRE	MOUVE-MENTS	ACQUISITIONS	CESSIONS	2025
Immob. incorporelles	116,5		(0,1)	0,0	(0,0)	116,4
Immob. corporelles	2 037,0			100,5	(111,2)	2 026,3
	2 153,5	0,0	(0,6)	100,5	(111,2)	2 142,7

2.3 ÉCARTS D'ACQUISITION

(EXPRIMÉS EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Écart d'acquisition sur SBM	41,3	50,4
Écart d'acquisition sur SVCM	3,4	4,2
Écart d'acquisition sur EAE	(0,0)	(0,0)
Dotation de l'exercice	(9,9)	(9,9)
ÉCART D'ACQUISITION NET	34,8	44,7

2.4 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(EXPRIMÉES EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Prêts immobilisés	0,1	0,1
Autres immobilisations financières	1,2	2,4
	1,3	2,5

2.5 INTÉRÊTS MINORITAIRES

(EXPRIMÉS EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Intérêts minoritaires au début de l'exercice	22,9	24,6
Dividendes versés	(0,0)	(2,5)
Intérêts minoritaires - Résultat de l'exercice	(4,2)	0,8
Autres variations	(0,0)	(0,0)
Intérêts minoritaires à la fin de l'exercice	18,7	22,9

2.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

a) Provisions pour risques et charges

Ces provisions correspondent à la prise en compte des risques courus par les filiales et connus en fin de période.

(EXPRIMÉES EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Provisions durables pour risques et charges	165,6	155,8
Autres provisions pour risques et charges	28,5	32,0

b) Provisions pour impôts différés

(EXPRIMÉES EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Provision pour impôts différés	20,5	19,9

2.7 CRÉANCES D'EXPLOITATION ET CRÉANCES DIVERSES

(EXPRIMÉES EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Créances d'exploitation	342,7	416,4
Provisions pour dépréciation	(24,5)	(62,8)
Créances d'exploitation	318,2	353,6
Créances diverses	144,4	73,2
Provisions pour dépréciation	(1,8)	(4,9)
Créances diverses	142,6	68,3

2.8 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(EXPRIMÉS EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Impôts courants	191,2	146,2
Impôts différés	1,8	(11,8)
	193,0	134,4

2.9 ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

- SBM a donné au 31 décembre 2025 des avals et cautions qui se chiffrent à 110,1 MDH.
- Également la SVCM a donné des cautions douanières pour un montant de 10,3 MDH sur l'exercice 2025.
- La société Cépages Marocains Réunis a donné des cautions douanières pour un montant 0,2 millions sur l'exercice 2025.

2.10 RÉSULTAT NON COURANT

(EXPRIMÉS EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
Plus-values nettes sur cessions d'actifs	48,8	59,6
Dotations nettes des reprises de provisions	1,2	7,3
Autres produits/charges non courants nets	(32,2)	(128,5)
	17,8	(61,6)

2.11 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SOCIÉTÉ

(EXPRIMÉS EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
SBM	2 824,4	2 562,8
SVCM	81,0	142,8

(EXPRIMÉS EN MILLIONS DE DIRHAMS)	2025	2024
LA CLÉ DES CHAMPS	174,7	156,7
EAE	0,0	0,0
CMAR	0,1	0,3
	3 080,2	2 862,6

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

	POURCENTAGE D'INTÉRÊT	POURCENTAGE DE CONTRÔLE	MÉTHODES DE CONSOLIDATION
SBM	100,00%	100,00%	Société mère.
MAROPAC	100,00%	100,00%	I.G
LA CLÉ DES CHAMPS	50,00%	50,00%	I.G
SVCM	100,00%	100,00%	I.G
ASAO	100,00%	100,00%	I.G
CMAR	100,00%	100,00%	I.G

Méthodes de consolidation :

I.G. : Intégration globale

4. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

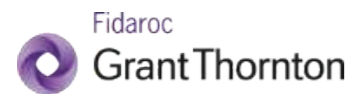
- Avenant à la Convention de licence de marque « Booster » - SBM / BTM ;
- Contrat de coopération commerciale et logistique - CDC / SBM ;
- Avenant n°2 à la convention d'assistance - SBM / CDC ;
- Avenant à la convention d'assistance - MDI / SBM ;
- Contrat de bail commercial - SBM / CDC « Nicolas Tanger » ;
- Contrat de bail commercial - SBM / CDC « Nicolas Essaouira » ;
- Convention de licence de marque « Booster » - SBM / BTM ;
- Convention de licence de marque « Doppel » - SBM / BTM ;
- Convention de licence de marque « Bavaroise » - SBM / BTM ;
- Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe - MDI / SBM et ses filiales (CDC, SVCM, Maropac, CMAR et SEVAM) ;
- Convention d'assistance - MDI / SBM ;
- Adhésion de CMAR à la convention de gestion de trésorerie intra-groupe - MDI / SBM et ses filiales (EAE, CDC, SVCM et Maropac) ;
- Convention de gestion de trésorerie Intra-groupe - MDI / SBM et ses filiales (EAE, CDC, SVCM et Maropac) ;
- Convention d'assistance - SBM / CMAR ;
- Convention d'assistance - SBM / SVCM ;
- Convention d'assistance - SBM / CDC ;
- Convention de licence de marque « Pelforth » - SBM / BGI Trade Mark ;
- Contrat d'émission d'obligations - CMAR / SBM ;
- Contrat de Bail - SBM / CDC (location du Magasin Nicolas Marrakech) ;
- Convention de Bail - SBM / CDC (location du Magasin Nicolas Rabat) ;
- Convention de Bail - SBM / CDC (location du Magasin Nicolas Casa Racine) ;
- Convention de vente des « vins Nicolas » - SBM / CDC ;
- Convention de vente des produits - SVCM / SBM ;

5. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

RAS.

6. EFFECTIF

L'effectif à fin 2025 est de 809 personnes contre 863 en 2024.



Fidaroc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui,
Casablanca



Forvis Mazars
76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca

Aux actionnaires de la Société
Société des Boissons du Maroc (SBM)
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société des Boissons du Maroc et de ses filiales (Groupe SBM), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.597.042 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 339.114 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

Société des Boissons du Maroc (SBM) Page 2

1- Provision pour avantages aux personnels

- Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 150 MMAD au 31 décembre 2025.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 3

- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements donnés et reçus au 31 décembre 2025.

2- Fond de consignation

• Risque identifié

La société dispose d'un fond de consignation (emballages consignés sous forme de : bouteilles, casiers et palettes) qui s'élève au 31 décembre 2025 à MMAD 15. Les variations de ce solde sont significatives sur cet exercice.

Le fond de consignation enregistre les montants perçus auprès des clients pour garantir la restitution de certains actifs d'emballages. La reprise de ces fonds intervient lorsque les obligations associées sont remplies ou lorsque les actifs ne sont pas retournés par les clients après une période déterminée. Cette évaluation repose sur l'importance du montant en jeu et sur le jugement significatif requis pour sa comptabilisation et sa présentation dans les états financiers.

L'analyse de l'évolution du fonds de consignation des bouteilles sur les trois dernières années montre une tendance à la hausse du fond de consignation des bouteilles par rapport au chiffre d'affaires lié au verre consigné qui suit une trajectoire inversement proportionnelle.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), le fond de consignation est évalué sur la base des entrées et sorties des emballages consignés sur système moyennant une reprise annuelle du fond de consignation des bouteilles représentent la part la plus significative dans le fond. L'évaluation de cette reprise s'appuie sur des bouteilles non retournées à partir du rapprochement entre le nombre de bouteilles consignées et celles équivalentes aux casiers consignés.

La réalité économique du marché et le volume des flux de consignation auprès des clients rend difficile la réalisation d'inventaires physiques pour assurer un rapprochement avec la dette consignée.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation du fond de consignation comme un point clé de notre audit compte tenu des montants significatifs, des mouvements importants et du jugement inhérent à la détermination de la méthode de reprise de ce fond.

• Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour la gestion des flux de consignation et déconsignation sur système.

Nos travaux ont consisté à :

- Examiner les politiques comptables adoptées par la société concernant la comptabilisation des fonds de consignation et leur reprise.
- Analyser les contrats types conclus avec les clients afin d'évaluer les clauses spécifiques encadrant la restitution des fonds de consignation.
- Fiabiliser la base de l'extraction et rapprochement avec les données au niveau du système.
- Vérification des calculs effectués par la direction pour la reconnaissance des reprises et leur conformité aux principes comptables applicables.

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 4

- Analyse de l'impact des deux méthodes d'évaluation du fond de consignation (méthode basée sur les résultats d'un inventaire physique et celle basée sur les flux système).

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes et principes comptables décrits dans l'état des informations complémentaires consolidé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;


Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 5

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 23 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Fidarc Grant Thornton

 FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 Membre Réseau International
 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 46 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
 Associé

Forvis Mazars

 forvis mazars
 76 Bd. Abdelmoumen Koutoubia
 7^e Etage - Casablanca
 Tél : 05 22 54 46 23
Abdou souleye DIOP
 Associé

Comptes Sociaux

AU 31 DÉCEMBRE 2025

BILAN ACTIF		EXERCICE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025			
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRÉCÉDENT	
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET	
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	35 934 354,44	35 368 503,27	565 851,17	836 113,76	
Frais préliminaires	13 189 528,00	13 189 528,00	-	-	
Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 744 826,44	22 178 975,27	565 851,17	836 113,76	
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	730 550 789,36	102 970 946,87	627 579 842,49	639 988 617,90	
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	88 075 765,53	81 749 935,29	6 325 830,24	18 734 605,65	
Fonds commercial	642 238 576,46	21 221 011,58	621 017 564,88	621 017 564,88	
Autres immobilisations incorporelles	236 447,37	-	236 447,37	236 447,37	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	1 539 762 741,88	1 015 777 907,22	523 984 834,66	535 070 199,34	
Terrains	179 595 699,30	-	179 595 699,30	179 595 699,30	
Constructions	385 423 987,85	265 399 602,77	120 024 385,08	124 242 716,30	
Installations techniques, matériel et outillage	796 794 362,46	608 382 232,51	188 412 129,95	193 615 994,78	
Matériel de transport	25 067 014,96	25 067 014,96	-	-	
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	71 475 155,67	60 029 442,24	11 445 713,43	10 257 168,85	
Autres immobilisations corporelles	64 189 240,00	48 899 909,68	15 289 330,32	9 437 744,29	
Immobilisations corporelles en cours	17 217 281,64	7 999 705,06	9 217 576,58	17 920 875,82	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (D)	404 938 264,59	1 312 399,43	403 625 865,16	414 526 891,80	
Prêts immobilisés	84 720,59	-	84 720,59	84 720,59	
Autres créances financières	20 541 686,00	367 892,64	20 173 793,36	31 116 132,64	
Titres de participation	384 311 858,00	944 506,79	383 367 351,21	383 326 038,57	
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	
Écart de conversion - Actif (E)	-	-	-	-	
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-	
Augmentation des dettes financières	-	-	0,00	-	
TOTAL I (A+B+C+D+E)	2 711 186 150,27	1 155 429 756,79	1 555 756 393,48	1 590 421 822,80	
ACTIF CIRCULANT					
Stocks (F)	370 467 114,16	38 949 959,93	331 517 154,23	290 981 736,74	
Marchandises	39 819 547,21	1 571 414,62	38 248 132,59	37 846 735,62	
Matières et fournitures consommables	190 803 854,26	30 780 625,86	160 023 228,40	140 606 234,20	
Produits en cours	11 959 717,85	-	11 959 717,85	13 545 473,90	
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-	
Produits finis	127 883 994,84	6 597 919,45	121 286 075,39	98 983 293,02	
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	506 771 310,25	24 202 979,04	482 568 331,21	414 950 306,06	
Fournisseurs débiteurs, avances & acomptes	878 112,00	533 083,00	345 029,00	127 326,43	
Clients et comptes rattachés	363 530 129,36	23 326 979,46	340 203 149,90	378 437 935,48	
Personnel	2 969 624,29	43 649,63	2 925 974,66	3 814 010,89	
État	43 187 231,86	-	43 187 231,86	20 859 216,02	
Comptes d'associés	-	-	-	-	
Autres débiteurs	95 612 562,05	299 266,95	95 313 295,10	10 972 091,24	
Comptes de régularisation actif	593 650,69	-	593 650,69	739 726,00	
TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)	536 406 552,23	-	536 406 552,23	502 186 688,86	
ÉCARTS DE CONVERSION-ACTIF (I) (éléments circulants)					
TOTAL II (F+G+H+I)	1 413 644 976,64	63 152 938,97	1 350 492 037,67	1 208 118 731,66	
TRÉSORERIE ACTIF	88 975 076,84	-	88 975 076,84	79 355 725,04	
Chèques & valeurs à encaisser	-	-	-	-	
Banques, trésorerie générale & ccp débiteurs	87 218 134,13	-	87 218 134,13	77 481 942,65	
Caisses, régies d'avances & accreditifs	1 756 942,71	-	1 756 942,71	1 873 782,39	
TOTAL III	88 975 076,84	-	88 975 076,84	79 355 725,04	
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III	4 213 806 203,75	1 218 582 695,76	2 995 223 507,99	2 877 896 279,50	

BILAN PASSIF		EXERCICE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025	
PASSIF	EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou personnel (1)	282 965 300,00	-	282 965 300,00
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-	-
Capital appelé	-	-	-
Dont versé	-	-	-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	586 604 510,11	-	586 604 510,11
Écarts de réévaluation	-	-	-
Réserve légale	28 296 530,00	-	28 296 530,00
Autres réserves	803 560 919,39	-	803 560 919,39
Report à nouveau (2)	140 191 006,05	-	190 028 251,64
Résultats nets en instance d'affectation (2)	-	-	-
Résultat net de l'exercice (2)	374 704 368,75	-	233 128 054,41
Total des capitaux propres (A)	2 216 322 634,30	2 124 583 565,55	
Capitaux propres assimilés (B)	173 885,69	231 847,56	
Subventions d'investissement	173 885,69	-	231 847,56
Provisions pour amortissement dérogatoires	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-
Dettes de financement (C)	-	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-
Autres dettes de financement	-	-	-
Provisions durables pour risques et charges (D)	147 979 578,07	-	140 376 771,44
Provisions pour risques	-	-	-
Provisions pour charges	147 979 578,07	-	140 376 771,44
Écart de conversion - Passif (E)	0,00	0,00	0,00
Augmentation des créances immobilisées	-	-	-
Diminution des dettes de financement	-	-	-
TOTAL I (A + B + C + D + E)	2 364 476 098,06	2 265 192 184,55	
Dettes du passif circulant (F)	522 338 510,75	-	525 246 848,02
Fournisseurs et comptes rattachés	237 053 695,89	-	293 637 689,50
Clients créditeurs, avances et acomptes	14 509 240,78	-	82 112 471,09
Personnel	36 585 801,20	-	32 521 439,47
Organismes sociaux	6 638 066,98	-	7 536 010,17
État	195 281 352,46	-	77 305 137,74
Comptes d'associés	17 454 150,50	-	18 460 314,50
Autres créanciers	9 052 415,15	-	7 758 870,86
Comptes de régularisation - passif	5 763 787,79	-	5 914 914,69
Autres provisions pour risques et charges (G)	27 553 170,31	-	30 078 425,31
Écarts de conversion Passif (éléments circulants) (H)	-	-	-
TOTAL II (F + G + H)	549 891 681,06	555 325 273,33	
TRÉSORERIE PASSIF			
Crédits d'escompte	-	-	-
Crédits de trésorerie	-	-	-
Banques (solde créditeur)	80 855 728,87	-	57 378 821,62
TOTAL III	80 855 728,87	57 378 821,62	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	2 995 223 507,99	2 877 896 279,50	

(1) Capital personnel débiteur.
(2) Bénéficiaire (+), déficitaire (-)

COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES (HORS TAXES)		EXERCICE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025			
NATURE	OPÉRATIONS		TOTALS DE L'EXERCICE 3= 1 + 2	TOTALS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 4	
	PROPRES À L'EXERCICE (1)	CONCERNANT LES EXERCICES PRÉCÉDENTS (2)			
I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises (en l'état)	147 795 466,39	-	147 795 466,39	121 505 742,01	
Ventes de biens et services produits	2 757 051 071,85	-	2 757 051 071,85	2 501 464 086,82	
Chiffre d'affaires	2 904 846 538,24	-	2 904 846 538,24	2 622 969 828,83	
Variation de stocks de produits (+ ou -) (1)	25 743 229,40	-	25 743 229,40	-3 585 805,76	
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	397 610,55	-	397 610,55	2 818 073,33	
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	
Autres produits d'exploitation	-	-	-	6,76	
Reprises d'exploitation : transferts de charges	51 405 364,22	-	51 405 364,22	17 074 467,45	
TOTAL I	2 982 392 742,41	-	2 982 392 742,41	2 639 276 570,61	
II	CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats revendus (2) de marchandises	129 590 414,77	-52 618,12	129 537 796,65	105 390 425,30	
Achats consommés (2) de matières et fournitures	469 785 850,92	104 764,75	469 890 615,67	469 028 774,50	
Autres charges externes	260 208 892,26	-182 199,88	260 026 692,38	215 157 344,91	
Impôts et taxes	1 352 553 516,32	-118 956,10	1 352 434 560,22	1 221 614 084,39	
Charges du personnel	154 041 540,88	2 226,39	154 043 767,27	146 091 304,15	
Autres charges d'exploitation	3 700 000,00	-1 500 000,00	2 200 000,00	3 900 000,08	
Dotations d'exploitation	92 794 196,03	-	92 794 196,03	94 585 170,74	
TOTAL II	2 462 674 411,18	-1 746 782,96	2 460 927 628,22	2 255 767 104,07	
III	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				
			521 465 114,19	383 509 466,54	
IV	PRODUITS FINANCIERS				
Produits des titres de participation et autres titres immobilisés	15 257 480,00	-	15 257 480,00	14 705 968,00	
Gains de change	567 826,46	-	567 826,46	1 191 440,25	
Intérêts et autres produits financiers	13 211 688,74	-	13 211 688,74	22 962 751,70	
Reprises financières : transferts de charges	72 392,48	-	72 392,48	24 729 292,68	
TOTAL IV	29 109 387,68	-	29 109 387,68	63 589 452,63	
V	CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêts	5 502 599,97	-	5 502 599,97	4 992 052,97	
Pertes de change	2 910 959,04	-	2 910 959,04	817 796,53	
Autres charges financières	3 812 296,74	200 954,50	4 013 251,24	8 514 092,38	
Dotations financières	5 824,84	-	5 824,84	31 079,84	
TOTAL V	12 231 680,59	200 954,50	12 432 635,09	14 355 021,72	
VI	RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)				
			16 676 752,59	49 234 430,91	
VII	RÉSULTAT COURANT (III + VI)				
			538 141 866,78	432 743 897,45	
VIII	PRODUITS NON COURANTS				
Produits de cessions des immobilisations cédées	92 129 896,51	-	92 129 896,51	76 241 075,66	
Subvention d'équilibre	-	-	-	-	
Reprises sur subventions d'investissement	57 961,87	-	57 961,87	57 961,87	
Autres produits non courants	54 223 768,73	-	54 223 768,73	2 916 325,45	
Reprises non courantes : transferts de charges	29 617 232,65	-	29 617 232,65	36 562 919,23	
TOTAL VIII	176 028 859,76	-	176 028 859,76	115 778 282,21	
IX	CHARGES NON COURANTES				
Valeurs nettes d'amortissement des immobilisations cédées	43 303 389,34	-	43 303 389,34	14 245 145,18	
Subventions accordées	-	-	-	-	
Autres charges non courantes	80 643 479,19	165 017,52	80 808 496,71	130 120 133,18	
Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions	27 357 659,74	-	27 357 659,74	34 244 096,89	
TOTAL IX	151 304 528,27	165 017,52	151 469 545,79	178 609 375,25	
X	RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)				
			24 559 313,97	-62 831 093,04	
XI	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (VII+ OU - X)				
			562 701 180,75	369 912 804,41	
XII	IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS				
			187 996 812,00	136 784 750,00	
XIII	RÉSULTAT NET (XI - XII)				
			374 704 368,75	233 128 054,41	
XIV	TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)				
			3 187 530 989,85	2 818 644 305,45	
XV	TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)				
			2 812 826 621,10	2 585 516 251,04	
XVI	RÉSULTAT NET (total produits - total charges)				
			374 704 368,75	233 128 054,41	

1) Variation de stocks : stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)
2) Achats revendus ou consommés : achats - variation de stocks.

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION (E S G)		EXERCICE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025	
I TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T F R)		EXERCICE	EXERCICE PRÉCÉDENT
1	Ventes de marchandises (en l'état)	147 795 466,39	121 505 742,01
2	- Achats revendus de marchandise	129 537 796,65	105 390 425,30
I	= MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	18 257 669,74	16 115 316,71
II	+ PRODUCTION DE L' EXERCICE : (3 + 4 + 5)	2 783 191 911,80	2 500 696 354,39
3	Ventes de biens et services produits	2 757 051 071,85	2 501 464 086,82
4	Variation de stocks de produits	25 743 229,40	-3 585 805,76
5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	397 610,55	2 818 073,33
III	- CONSOMMATION DE L'EXERCICE : (6 + 7)	729 917 308,05	684 186 119,41
6	Achats consommés de matières et fournitures	469 890 615,67	469 028 774,50
7	Autres charges externes	260 026 692,38	215 157 344,91
IV	= VALEUR AJOUTÉE : (I + II + III)	2 071 532 273,49	1 832 625 551,69
8	+ Subventions d'exploitation		
9	- Impôts et taxes	1 352 434 560,22	1 221 614 084,39
10	- Charges de personnel	154 043 767,27	146 091 304,15
V	= ÉXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (E B E)	565 053 946,00	464 920 163,15
	= OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (I B E)		
11	+ Autres produits d'exploitation		6,76
12	- Autres charges d'exploitation	2 200 000,00	3 900 000,08
13	+ Reprises d'exploitation, pas : transferts de charges	51 405 364,22	17 074 467,45
14	- Dotations d'exploitation	92 794 196,03	94 585 170,74
VI	= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (+ OU -)	521 465 114,19	383 509 466,54
VII	+ RÉSULTAT FINANCIER	16 676 752,59	49 234 430,91
	OU -		
VIII	= RÉSULTAT COURANT	538 141 866,78	432 743 897,45
IX	+ RÉSULTAT NON COURANT (+ OU -)	24 559 313,97	-62 831 093,04
	OU -		
15	- Impôts sur les résultats	187 996 812,00	136 784 750,00
X	= RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	374 704 368,75	233 128 054,41
II CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F) - AUTOFINANCEMENT			
1	Résultat net de l'exercice		
	* Bénéfice +	374 704 368,75	233 128 054,41
	* Perte -		
2	+ Dotations d'exploitation (1)	76 445 190,51	85 791 349,62
3	+ Dotations financières (1)		
4	+ Dotations non courantes (1)	7 843 326,94	8 694 011,44
5	- Reprises d'exploitation (2)		
6	- Reprises financières (2)	41 312,64	24 721 973,80
7	- Reprises non courantes (2)	5 299 727,20	5 668 636,85
8	- Produits des cessions d'immobilisations	92 129 896,51	76 241 075,66
9	+ Valeurs nettes d'amortissement des immo. cédées	43 303 389,34	14 245 145,18
I	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C A F)	404 825 339,19	235 226 874,34
10	- Distributions de bénéfices	282 965 300,00	452 744 480,00
II	AUTOFINANCEMENT	121 860 039,19	-217 517 605,66

(1) à l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(2) à l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE EXERCICE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 31 DÉCEMBRE 2025					
I SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN					
MASSES		EXERCICE (A)	EXERCICE PRÉCÉDENT (B)	VARIATION (A-B)	
				EMPLOIS	RESSOURCES
1	Financement permanent	2 364 476 098,06	2 265 192 184,55		99 283 913,51
2	Moins actif immobilisé	1 555 756 393,48	1 590 421 822,80		34 665 429,32
3	= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (1-2)	(A) 808 719 704,58	674 770 361,75		133 949 342,83
4	Actif circulant	1 350 492 037,67	1 208 118 731,66	142 373 306,01	
5	Moins passif circulant	549 891 681,06	555 325 273,33	5 433 592,27	
6	= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (4-5)	(B) 800 600 356,61	652 793 458,33	147 806 898,28	
7	= TRÉSORERIE NETTE (ACTIF-PASSIF) (A - B)	8 119 347,97	21 976 903,42		13 857 555,45

II EMPLOIS ET RESSOURCES					
		EXERCICE		EXERCICE PRÉCÉDENT	
		EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE LA PÉRIODE					
AUTOFINANCEMENT	(A)	121 860 039,19		(217 517 605,66)	
Capacité d'autofinancement		404 825 339,19		235 226 874,34	
- Distribution de dividendes		282 965 300,00		452 744 480,00	
CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS	(B)	103 116 975,79		76 495 075,66	
Cession d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00	
Cession d'immobilisations corporelles		92 129 896,51		76 241 075,66	
Cession d'immobilisations financières		0,00		0,00	
Diminution des titres de participation		0,00		0,00	
Récupérations sur créances Immobilisées		10 987 079,28		254 000,00	
AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES	(C)	0,00		0,00	
Augmentations de capital, (apport)		0,00		0,00	
Subventions d'investissement		0,00		0,00	
AUGMENTATIONS DES DETTES DE FINANCEMENT (NETTE DES PRIMES DE REMBOURSEMENT)	(D)	0,00		0,00	
I TOTAL DES RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		224 977 014,98		(141 022 530,00)	
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE					
ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS	(E)	91 027 672,15		97 808 893,76	
Acquisition d'immobilisations incorporelles		0,00		0,00	
Acquisition d'immobilisations corporelles		90 982 932,15		97 800 793,76	
Acquisition d'immobilisations financières		0,00		0,00	
Augmentation des créances immobilisées		44 740,00		8 100,00	
REMBOURSEMENTS DES CAPITAUX PROPRES	(F)	0,00		0,00	
REMBOURSEMENTS DES DETTES DE FINANCEMENT	(G)	0,00		0,00	
EMPLOIS EN NON VALEURS	(H)	0,00		126 630,00	
II TOTAL - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)		91 027 672,15		97 935 523,76	
III VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B F G)		147 806 898,28		0,00	
IV VARIATION DE LA TRÉSORERIE		0,00		13 857 555,45	
TOTAL GÉNÉRAL		238 834 570,43		204 206 641,85	

ÉTAT DES DÉROGATIONS		
INDICATION DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES		
NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

DETAIL DES NON VALEURS		
COMPTE PRINCIPAL	INTITULÉ	MONTANT
211	Frais préliminaires	13 189 528,00
212	Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 744 826,44
	TOTAL	35 934 354,44

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES								
NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE POUR ELLE-MÊME	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
IMMOBILISATION EN NON-VALEURS	35 934 354,44							35 934 354,44
* Frais préliminaires	13 189 528,00							13 189 528,00
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	22 744 826,44							22 744 826,44
* Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	730 550 789,36							730 550 789,36
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	88 075 765,53							88 075 765,53
* Fonds commercial	642 238 576,46							642 238 576,46
* Autres immobilisations incorporelles	236 447,37							236 447,37
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 540 186 958,25	90 982 932,23		15 171 091,50	91 407 148,60		15 171 091,50	1 539 762 741,88
* Terrains	179 595 699,30							179 595 699,30
* Constructions	383 031 466,97	2 369 713,99		6 053 177,58	6 030 370,69			385 423 987,85
* Installations techniques, matériel et outillage	803 672 753,82	69 332 140,59		7 111 363,15	83 321 895,10			796 794 362,46
* Matériel de transport	26 639 132,64				1 572 117,68			25 067 014,96
* Mobilier, matériel de bureau et aménagements	66 425 044,27	3 061 384,46		2 006 550,77	17 823,83			71 475 155,67
* Autres immobilisations corporelles	54 902 280,37	9 286 959,63						64 189 240,00
* Immobilisations corporelles en cours	25 920 580,88	6 932 733,56			464 941,30		15 171 091,50	17 217 281,64

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION									
RAISON SOCIALE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITÉ 1	CAPITAL SOCIAL 2	PARTICIPATION AU CAPITAL EN % 3	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL 4	VALEUR COMPTABLE NETTE 5	EXTRAITS DES DERNIERS ÉTATS DE SYNTHÈSE DE LA SOCIÉTÉ ÉMETTRICE			PRODUITS INSCRITS AU C P C DE L'EXERCICE 9
						DATE DE CLÔTURE 6	SITUATION NETTE 7	RÉSULTAT NET 8	
MAROPAC	EMBALLAGE	5 500 000,00	100%	5 500 000,00	4 755 493,21	31/12/2025	4 755 493,21	41 312,64	
SOCIETE DE VINIFICATION ET DE COMMERCIALISATION DU MAROC	VINS	117 354 000,00	65%	171 411 858,00	171 411 858,00	31/12/2025	194 747 080,30	7 725 233,80	15 257 480,00
CMAR	Agriculture	77 771 400,00	100%	197 200 000,00	197 200 000,00	31/12/2025	84 677 996,93	232 378,50	
LA CLE DES CHAMPS	VINS	18 000 000,00	50%	10 000 000,00	10 000 000,00	31/12/2025	34 523 143,66	-10 060 154,20	
ASAO		200 000,00	100%	200 000,00		31/12/2025	-135 253,06	-14 332,80	
TOTAL				384 311 858,00	383 367 351,21		318 568 461,04	-2 075 562,06	15 257 480,00

TABLEAU DES PROVISIONS									
NATURE	MONTANT DÉBUT D'EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN D'EXERCICE	
		D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIÈRES	NON COURANTES		
1 Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	14 812 571,07						41 312,64	5 001 245,02	9 770 013,41
2 Provisions réglementées									
3 Provisions durables pour risques et charges	140 376 771,44			7 843 326,94				240 520,31	147 979 578,07
SOUS TOTAL (A)	155 189 342,51			7 843 326,94			41 312,64	5 241 765,33	157 749 591,48
4 Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	100 389 889,85	16 349 005,52			14 332,80	51 224 821,88		2 375 467,32	63 152 938,97
5 Autres provisions pour risques et charges	30 078 425,31		5 824,84	19 500 000,00			31 079,84	22 000 000,00	27 553 170,31
6 Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie									
SOUS TOTAL (B)	130 468 315,16	16 349 005,52	5 824,84	19 514 332,80	51 224 821,88	51 224 821,88	31 079,84	24 375 467,32	90 706 109,28
TOTAL (A + B)	285 657 657,67	16 349 005,52	5 824,84	27 357 659,74	51 224 821,88	51 224 821,88	72 392,48	29 617 232,65	248 455 700,76

(1) Le montant des provisions figurant au bilan est de 305 089 085,83 DH , l'écart de 14 501 918,40 DH correspond à une provision pour dépréciation des immobilisations
 (2) Ce montant comprend la provision pour engagements sociaux pour 136 250 375,58 DH

TABLEAU DES CRÉANCES									
CRÉANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			MONTANTS EN DEVISES	AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ÉCHUES ET NON RECOUVRÉES		MONTANTS SUR L'ÉTAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR DES EFFETS	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	20 626 406,59	20 626 406,59		367 892,64				30 000 000,00	
Prêts immobilisés	84 720,59	84 720,59							
Autres créances financières	20 541 686,00	20 541 686,00		367 892,64				30 000 000,00	
DE L'ACTIF CIRCULANT	506 771 310,25	42 476 130,28	464 295 179,97	24 202 979,04	3 697 991,47	43 187 231,86	32 607 070,09	27 842 252,63	
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	878 112,00	706 739,20	171 372,80	533 083,00	116 575,04		111 800,00		
Clients et comptes rattachés	363 530 129,36	35 186 805,19	328 343 324,17	23 326 979,46	3 581 416,43		32 495 270,09	27 842 252,63	
Personnel	2 969 624,29	368 630,36	2 600 993,93	43 649,63					
État	43 187 231,86	350 108,04	42 837 123,82			43 187 231,86			
Comptes d'associés									
Autres débiteurs	95 612 562,05	5 863 847,49	89 748 714,56	299 266,95					
Comptes de régularisation actif	593 650,69		593 650,69						

TABLEAU DES DETTES								
DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ÉCHÉANCE			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ÉCHUES ET NON RECOUVRÉES	MONTANTS EN DEVISES	MONTANTS SUR L'ÉTAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANTS SUR LES ENTREPRISES LIÉES	MONTANTS REPRÉSENTÉS PAR DES EFFETS
DE FINANCEMENT								
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement								
DU PASSIF CIRCULANT	522 338 510,75	122 094 848,64	400 243 662,19		79 023 653,00	197 514 986,01	72 909 785,75	
Fournisseurs et comptes rattachés	237 053 695,89	80 425 898,32	156 627 797,57		79 023 653,00		72 909 785,75	
Clients créditeurs, avances et acomptes	14 509 240,78	10 140 340,00	4 368 900,78					
Personnel	36 585 801,20	11 378 785,90	25 207 015,30					
Organismes sociaux	6 638 066,98	2 226 539,54	4 411 527,44			2 233 633,55		
État	195 281 352,46	741 427,62	194 539 924,84			195 281 352,46		
Comptes d'associés	17 454 150,50	16 447 986,50	1 006 164,00					
Autres créanciers	9 052 415,15	74 564,05	8 977 851,10		-			
Comptes de régularisation Passif	5 763 787,79	659 306,71	5 104 481,16					

TABLEAU DES SÛRETÉS RÉELLES DONNÉES OU REÇUES					
TIERS CRÉDITEURS OU DÉBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SÛRETÉ	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SÛRETÉ DONNÉE À LA DATE DE CLÔTURE
Sûretés données					
Sûretés reçues	351 999,15	HYPOTHEQUES	1996 à 2020	PRÊTS HABITAT AU PERSONNEL	351 999,15

(1) Gage : 1- Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) (entreprises liées, associés, membres du personnel)

(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

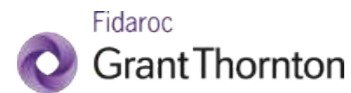
ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNÉS HORS OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL		
ENGAGEMENTS DONNÉS	MONTANTS EXERCICE	MONTANTS EXERCICE PRÉCÉDENT
AVAL ET CAUTIONS:		
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSION DE RETRAITE ET OBLIGATIONS SIMILAIRES:		
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :CAUTIONS EN DOUANE	108 401 975,18	109 620 632,20
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS :ADM	197 520,00	332 520,00
AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS	1 534 911,19	4 137 292,88
CAUTIONNEMENT		
TOTAL	110 134 406,37	114 090 445,08
ENGAGEMENTS REÇUS		
- Avals et cautions		
- Autres engagements reçus		
TOTAL (2)		

PASSIFS EVENTUELS

Les déclarations fiscales de l'impôt sur les Sociétés (IS), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et les déclarations de l'impôt sur le Revenu (IR) des exercices 2024 et 2025 ainsi que les déclarations sociales des exercices 2025 ne sont pas encore prescrites et pourraient, par conséquent, faire l'objet de vérifications par l'Administration Fiscale et par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et donner lieu à d'éventuels redressements.

La société a engagé une garantie de passif et d'actif sur la cession de 50% de la Clé des Champs pour une durée indéterminée et ce à partir de la date de cession.

Le montant maximum de la garantie a été fixé à 10 MMAD.



Fidarc Grant Thornton
7, Boulevard Driss Slaoui,
Casablanca



Forvis Mazars
76, Boulevard Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca

Aux actionnaires de la Société
Société des Boissons du Maroc (SBM)
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 9 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société des Boissons du Maroc (SBM), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 2 216 496 519,99 MAD dont un bénéfice net de 374.704.368,75 MAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société des Boissons du Maroc (SBM) au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Société des Boissons du Maroc (SBM) **Page 2**

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1- Evaluation des titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A. (CMAR)

- Risque identifié

Les titres de participation de la Cépages Marocains Réunis S.A, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant net de 197,2 MMAD, représentent un des postes les plus significatifs du bilan.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les titres de participation sont évalués à chaque clôture au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur actuelle, celle-ci étant estimée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise, c'est-à-dire ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques (capitaux propres), ou à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et conjoncture économique).

Les conditions climatiques auxquelles est confrontée la CMAR, notamment le stress hydrique qu'a connu le Maroc, peut entraîner une baisse de l'activité de la filiale et une dégradation du résultat opérationnel.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation de la filiale CMAR constitue un point clé de l'audit.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation « CMAR », sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de cette valeur déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés. Sur la base des éléments utilisés par la Direction pour estimer la valeur d'utilité de ces titres, nous avons réalisé les procédures d'audit suivantes :

- Obtention des prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de l'entité CMAR, telles qu'établies sous le contrôle de sa Direction Générale pour chacune de ses activités et présentées au Conseil d'Administration ;
- Vérification de la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 3

- Comparaison des prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

2- Provision pour avantages aux personnels

- Risque identifié

La société a mis en place plusieurs régimes d'avantages à cotisations et prestations définies, principalement, de couverture des frais médicaux postérieurs à l'emploi et d'indemnités de fin de carrière.

Une partie significative est constituée de régimes à prestations définies, pour lesquels la société s'engage à payer des prestations convenues au personnel en activité ou retraité. La valeur actuarielle des avantages du personnel liés à ces engagements s'élève à 147 MMAD au 31 décembre 2025.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont évalués sur la base d'une méthode actuarielle rétrospective telle qu'admise par la norme IAS 19 révisée.

L'évaluation des engagements des régimes à prestations définies ainsi que de la charge de l'exercice requiert des jugements importants de la Direction pour déterminer les hypothèses appropriées à retenir, dont les principales concernent les taux d'actualisation et d'inflation, ainsi que des hypothèses démographiques comme le taux d'évolution à long terme des salaires et la table de mortalité.

Des variations de chacune des hypothèses clés sous-jacentes aux évaluations peuvent avoir une incidence significative sur la détermination du passif net comptabilisé ainsi que sur le résultat de la société. Dans ce contexte, la Direction fait appel à un actuaire externe pour l'assister dans la détermination de ces hypothèses.

Nous avons considéré l'évaluation des engagements résultant des régimes à prestations définies comme un point clé de notre audit compte tenu des montants de ces engagements, du jugement inhérent à la détermination des principales hypothèses actuarielles ou démographiques sous-jacentes et de la sensibilité qui en résulte.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour les évaluations des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sous forme de régimes à prestations définies.

Avec l'assistance de nos experts, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues, notamment les taux d'actualisation et d'inflation au regard des conditions de marché ;
- Apprécier la cohérence des hypothèses relatives notamment aux évolutions de salaires et aux données démographiques (table de mortalité, taux d'inflation des coûts médicaux).

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 4

Nos autres travaux ont consisté à :

- Sur base de sondages, contrôler la correcte transcription, dans le calcul des engagements effectué par l'actuaire externe de la société, des données individuelles et des hypothèses actuarielles et démographiques retenues par la Direction ;
- Vérifier le caractère approprié des informations présentées dans l'état des engagements données et reçus au 31 décembre 2025.

3- Fond de consignation

- Risque identifié

La société dispose d'un fond de consignation (emballages consignés sous forme de : bouteilles, casiers et palettes) qui s'élève au 31 décembre 2025 à MMAD 15. Les variations de ce solde sont significatives sur cet exercice.

Le fond de consignation enregistre les montants perçus auprès des clients pour garantir la restitution de certains actifs d'emballages. La reprise de ces fonds intervient lorsque les obligations associées sont remplies ou lorsque les actifs ne sont pas retournés par les clients après une période déterminée. Cette évaluation repose sur l'importance du montant en jeu et sur le jugement significatif requis pour sa comptabilisation et sa présentation dans les états financiers.

L'analyse de l'évolution du fonds de consignation des bouteilles sur les trois dernières années montre une tendance à la hausse du fond de consignation des bouteilles par rapport au chiffre d'affaires lié au verre consigné qui suit une trajectoire inversement proportionnelle.

Comme indiqué dans la note A1 de l'Etat des informations complémentaires (ETIC), le fond de consignation est évalué sur la base des entrées et sorties des emballages consignés sur système moyennant une reprise annuelle du fond de consignation des bouteilles représentent la part la plus significative dans le fond. L'évaluation de cette reprise s'appuie sur des bouteilles non retournées à partir du rapprochement entre le nombre de bouteilles consignées et celles équivalentes aux casiers consignés.

La réalité économique du marché et le volume des flux de consignation auprès des clients rend difficile la réalisation d'inventaires physiques pour assurer un rapprochement avec la dette consignée.

Dans ce contexte, nous avons considéré l'évaluation du fond de consignation comme un point clé de notre audit compte tenu des montants significatifs, des mouvements importants et du jugement inhérent à la détermination de la méthode de reprise de ce fond.

- Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du processus mis en place par la Direction pour la gestion des flux de consignation et déconsignation sur système.

Nos travaux ont consisté à :

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 5

- Examiner les politiques comptables adoptées par la société concernant la comptabilisation des fonds de consignation et leur reprise.
- Analyser les contrats types conclus avec les clients afin d'évaluer les clauses spécifiques encadrant la restitution des fonds de consignation.
- Fiabiliser la base de l'extraction et rapprochement avec les données au niveau du système.
- Vérification des calculs effectués par la direction pour la reconnaissance des reprises et leur conformité aux principes comptables applicables.
- Analyse de l'impact des deux méthodes d'évaluation du fond de consignation (méthode basée sur les résultats d'un inventaire physique et celle basée sur les flux système).

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société des Boissons du Maroc (SBM)
Page 6

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérification et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment, de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 23 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Fidaroc Grant Thornton

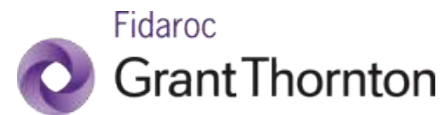
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faiçal MEKOUAR
Associé

Forvis Mazars

forvis mazars
76 Bd. Mohammed VI - Koutoubia
7^e Etage - Casablanca
Tél : 05 22 44 44 23

Abdou souleye DIOP
Associé



7, Boulevard Driss Slaoui
20160 Casablanca
Maroc

Aux actionnaires de la société
Société des Boissons du Maroc (SBM)
Boulevard Ain Ifrane – Sidi Moumen
Casablanca



76, Bd Abdelmoumen,
Résidence Koutoubia, 7^{ème} étage
Casablanca, Maroc

Rapport Spécial du commissaire aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2025

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 relatives aux sociétés anonymes telle que modifiée et amendée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le directeur général ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention de coopération commerciale et logistique entre la Clé Des Champs et la Société des Boissons du Maroc

Personnes / entités intéressées :

- SBM : SBM est administrateur et actionnaire de CDC à hauteur de 50% du capital
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM et administrateur de CDC;
- M. Fabrice Bonatti : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy DECLERCQ : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory CLERC : Administrateur de SBM et représentant permanent de SBM au conseil d'administration de CDC.

Nature et objet de la convention :

Cette convention conclue le 19 mai 2025, autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2025, est relative à l'octroi de coopérations commerciales et de remises de fin d'année par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la Clé Des Champs dans le cadre des relations commerciales existantes entre les deux sociétés.

Modalités de la convention :

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'une année ferme non renouvelable par TR.
- Conditions financières : Cette convention prévoit les conditions de remises, remises de fin d'année et de coopérations commerciales suivantes :
 - ✓ Remise de fin d'année conditionnelle sur les bières et les vins :
 - 0.5% si le chiffre d'affaires hors taxes (hors vins Castel importés pour le compte de CDC) est compris entre 32 MMAD et 34 MMAD HT ;
 - 1% si chiffre d'affaires hors taxes (hors vins Castel importés pour le compte de CDC) est supérieur à 34 MMAD ;
 - ✓ Droit d'ouverture :
 - Octroi d'un montant forfaitaire de 150 KMAD hors taxes à l'ouverture de chaque magasin ;
 - Octroi d'un montant forfaitaire de 50 KMAD hors taxes lors de la rénovation ou de l'extension de magasin.
 - ✓ Coopération commerciale annuelle : 14% du chiffre d'affaires hors taxes (hors vins Castel importés pour le compte de CDC) facturé sur l'exercice.
 - ✓ Coopération spéciale sur les participations aux foires vin, bières ou champagne de 80 KMAD hors taxes par an.
 - ✓ Le délai de paiement relatif a cette convention est fixé à 120j à compter de la date facture.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : le montant des charges comptabilisées au titre de cette convention s'élève à 4.167 KMAD au 31 décembre 2025 et sont relatives aux éléments suivants :
 - Une coopération spéciale foires de 80 KMAD.
 - Une coopération commerciale pour un montant de 3.687 KMAD.
 - Des droits d'ouverture et de rénovation de 400 KMAD.
- Le solde de la dette au 31/12/2025 s'élève à 4.167 KMAD.

1.2 Avenant n°2 à la Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs

Personnes / entités intéressées :

- SBM : SBM est administrateur et actionnaire de CDC à hauteur de 50% du capital
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM et administrateur de CDC ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur de SBM et représentant permanent de SBM au conseil d'administration de CDC.

Nature et objet de la convention :

Un 2^{ème} avenant à la convention écrite initiale, datant du 25 novembre 2020, a été conclu en date du 19 mai 2025, autorisé par le conseil de l'Administration en date du 25 mars 2025, modifiant le plafond des redevances en le fixant à MMAD 3 au lieu de MMAD 2,5.

Produits par la société des boissons du Maroc : Au cours de l'exercice 2025, la société SBM a comptabilisé 3 MMAD au titre de cette convention.

1.3 Avenant à la Convention de licence de marque « Booster » entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et Beverage Trade Mark Company LTD (BTM) :

Personnes / entités intéressées :

- M. Gregory CLERC : Administrateur de SBM et directeur général de DF Holding (gérant de la BTM).

Nature et objet de la convention :

Un avenant à la convention écrite initiale, datant du 4 juin 2024, a été conclu en date du 08 octobre 2025, autorisé par le conseil d'Administration en date du 25 juin 2025, reportant les dates d'application des remises sur redevances du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2027 avec effet rétroactif au 1^{er} juin 2025 et en vigueur pendant 2 ans renouvelables par prorogation automatique pour des périodes de même durée.

1.4 Avenant à la Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et MDI

Personnes / entités intéressées :

- M. Michel PALU : Président du conseil d'administration de SBM et Président directeur général de MDI ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général de SBM et représentant permanent de MDI au conseil d'administration de SBM ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy de CLERCQ : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory CLERC : Administrateur commun des 2 sociétés

Nature et objet de la convention :

Un avenant à la convention écrite initiale, datant du 9 octobre 2023, a été conclu en date du 19 mai 2025, autorisé par le conseil d'Administration en date du 25 mars 2025, modifiant la rémunération annuelle facturée par MDI à SBM qui sera calculée sur la base de 50% des charges sociales supportées par MDI durant l'année, auxquelles sera appliqué un markup de 18% et plafonnées à 0.85% du Chiffres d'affaires hors taxes et hors TIC de la SBM.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS

2.1 Conventions de bail entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Nicolas Tanger et celui Nicolas Essaouira)

Personnes / entités intéressées :

- SBM : SBM est administrateur et actionnaire de CDC à hauteur de 50%
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM et administrateur de CDC;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur de SBM et représentant permanent de SBM au conseil d'administration de CDC.

Nature et objet des conventions :

- La convention de bail du magasin de Nicolas Tanger, établie le 28 décembre 2024, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Tanger. Cette convention prend effet rétroactivement à partir du 10 décembre 2024 et n'a pas été préalablement autorisée par le conseil d'administration en raison de l'urgence de sa conclusion. Elle a été soumise à l'approbation a posteriori de l'Assemblée Générale du 14 mai 2025.
- La convention de bail du magasin de Nicolas Essaouira, établie le 17 octobre 2024 et autorisée par le conseil d'administration du 27 Septembre 2024, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Essaouira. Cette convention prend effet rétroactivement à partir du 1^{er} octobre 2024.

L'ensemble des conventions citées ci-dessus ont été conclues afin de rentabiliser les actifs détenus par la Société Boissons du Maroc et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

Modalités des conventions

- **Durée / prise d'effet :** Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur de chacune des différentes conventions. Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- **Conditions financières :** En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc S.A. facture des loyers mensuels à la société la Clé Des Champs détaillées comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Tanger	30
Magasin Essaouira	20
Total	50

- **Produits / Créances comptabilisés par la société SBM :** Au cours de l'exercice 2025, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Charges comptabilisées	Décassements	Créances
Magasin Tanger	300	0	300
Magasin Essaouira	200	0	200
Total	500	0	500

2.2 Convention de licence de marque "Booster", "Doppel" et "Bavaroise" entre Société des Boissons du Maroc et BTM

Personnes / entités intéressées :

- M. Gregory CLERC : Administrateur de SBM et directeur général de DF Holding (gérant de la BTM).

Nature et objet de la convention :

La convention de licence de la marque Booster a été établie le 04 juin 2024, tandis qu'elle a été conclue pour les marques Doppel et Bavaroise le 28 février 2024. Ces conventions sont autorisées par le conseil d'administration le 12 décembre 2023 et prévoient la rémunération de l'utilisation des marques Booster, Doppel, et Bavaroise par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention :

- **Durée / prise d'effet :**
 - ✓ La convention de licence de marque Booster : Cette convention Booster prend effet le 1^{er} juillet 2024 pour une durée de 2 ans renouvelable par prorogation automatique pour des périodes de même durée.
 - ✓ La convention de licence des marques Doppel et Bavaroise : Ces conventions prennent effet le 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 2 ans renouvelable par prorogation automatique pour des périodes de même durée.
- **Conditions financières :**
 - ✓ La convention de licence de marque Booster : Dans le cadre de cette convention, la société BTM facture à la Société des Boissons du Maroc une redevance annuelle calculée sur la base de 3,5% du chiffre d'affaires hors taxes généré par la vente des produits "Booster" ;
 - ✓ La convention de licence des marques Doppel et Bavaroise : Dans le cadre de ces deux conventions la société BTM facture à la Société des Boissons du Maroc une redevance annuelle calculée sur la base de 5% du chiffre d'affaires hors taxes généré par la vente des produits.

- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 1,2 MMAD.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : la société a réglé au titre de cette convention 1 MMAD au cours de l'exercice 2025. Par ailleurs, le solde de la dette au 31/12/2025 s'élève à 1,4 MMAD.

2.3 Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM), la société Marocaine d'Investissements et de Services (MDI).

Personnes / entités intéressées :

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM et président directeur général de MDI ; ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général de SBM et représentant permanent de MDI au conseil d'administration de SBM ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention :

Cette convention, conclue le 9 octobre 2023, et autorisée par le conseil d'Administration du 6 avril 2023, prévoit la facturation par la société Marocaine d'Investissements et de Services à la Société des Boissons du Maroc, une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de MDI ayant assuré l'exécution de la mission.

Un avenant à la convention écrite initiale, datant du 9 octobre 2023, a été conclu en date du 19 mai 2025, autorisé par le conseil d'Administration en date du 25 mars 2025, modifiant la rémunération annuelle facturée par MDI à SBM qui sera calculée sur la base de 50% des charges sociales supportées par MDI durant l'année, auxquelles sera appliqué un markup de 18% et plafonnées à 0.85% du Chiffres d'affaires hors taxes et hors TIC de la SBM.

Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création des effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la société Marocaine d'Investissements et de Services facture à la Société des Boissons du Maroc, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de MDI ayant assuré l'exécution de la mission.
- Charges comptabilisées par la Société des Boissons du Maroc : le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 13,17 MMAD.
- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : la société a décaissé au titre de cette convention 12,7 MMAD au cours de l'exercice 2025. Le solde de la dette au 31/12/2025 s'élève à 1,7 MMAD.

2.4 Convention d'assistance entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la Société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

Personnes / entités intéressées :

- M. Michel PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées et représentant permanent de SBM dans le conseil d'administration de CMAR ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, en date du 21 juin 2021, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} juin 2021, prévoit l'assistance générale effectuée par SBM au profit de la CMAR. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions support du groupe et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention est conclue avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 3 ans renouvelable. Cette convention est prorogée tacitement pour une période annuelle.
- Conditions financières : Cette convention prévoit une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la prestation.

Cette convention n'a produit aucun effet sur l'exercice 2025.

2.5 Convention de gestion de trésorerie intra-groupe entre SBM, MDI, SEVAM, SVCM, CMAR, MAROPAC et CDC

Personnes / entités intéressées :

- MDI : administrateur et actionnaire de SBM et SEVAM ;
- SBM : administrateur et actionnaire de la CDC, SVCM, Maropac et CMAR ;
- M. MICHEL PALU : Président directeur général de MDI et président du conseil d'administration de SBM, SVCM, CMAR et MAROPAC et administrateur de CDC
- M. Fabrice BONATTI : Directeur Général de SBM, CDC, SVCM, CMAR et MAROPAC, Président Directeur Général de SEVAM et représentant permanent d'un administrateur de SBM, SVCM, CMAR et Maropac ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur de toutes les sociétés ;
- M. Guy Declercq : Administrateur de SBM, MDI, CDC et SEVAM ;
- M. Gregory Clerc : Administrateur de SBM, MDI et SEVAM et représentant permanent d'un administrateur de CDC.

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite prévoit la mise en place d'une gestion de trésorerie centralisée permettant de réaliser des opérations d'avances de trésorerie entre SEVAM, MDI, SBM et leurs filiales et inversement via un compte centralisateur au niveau de SBM dans le but d'optimiser le recours au crédit et le placement des excédents de trésorerie. CMAR a adhéré à la convention via une lettre d'adhésion en date du -06/09/2021, et SEVAM via une lettre d'adhésion en date du 10/01/2024.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prendra effet à partir de sa date de signature et restera en vigueur pendant une (1) année renouvelable par tacite reconduction.
- Conditions financières : Les avances ou prêts consentis porteront intérêt au taux annuel de 4,5% pour les comptes courants créditeurs et débiteurs.
- Produits/Charges comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au cours de l'exercice 2025, les mouvements des avances sur comptes courants ainsi que les produits financiers comptabilisés par SBM sont détaillés comme suit (KMAD) :

Filiale concernée	Solde au 31.12.2024	Opérations de l'exercice		Solde au 31.12.2025		Montant des intérêts 2025 au titre des charges	Montant des intérêts 2025 au titre des produits
		Augmentation	Remboursement				
SVCM	89	213	194	108		-	2
MDI	550	56 309	7 419	49 440		-	704
La Clé des Champs	9474	36 614	4 959	41 129		-	729
ASAO	133	14	0	147		-	0
CMAR	261	1 504	1 488	277		-	1 105
Total	10 507	94 654	14 060	91 101		-	2 540

2.6 Convention de rémunération de garantie entre la société Marocaine D'Investissements et de Services (MDI) et la Société des Boissons du Maroc (SBM)

Personnes / entités intéressées

- M. Michel PALU : Président du conseil d'administration de SBM et président directeur général de MDI ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général de SBM et représentant permanent de MDI au conseil d'administration de SBM ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy de CLERCQ : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory CLERC : Administrateur commun des deux sociétés.

Nature et objet de la convention

- Cette convention, conclue le 30 novembre 2018, prévoit le versement à SBM par MDI d'une rémunération de garantie annuelle dans le cadre du cautionnement consenti par SBM au profit de Attijariwafa Bank afin de garantir l'exécution par MDI d'une partie de ses obligations au titre de Contrat de Crédit.
- Dans ce contexte, SBM a conclu le 19 novembre 2018 avec Attijari Bank un acte de cautionnement gagiste et solidaire aux termes duquel SBM a accepté de se porter caution de MDI pour toute somme que ce dernier pourrait devoir à Attijari Bank au titre de Contrat de Crédit, et d'affecter en nantissement de premier rang en faveur d'Attijariwafa Bank un dépôt à terme à hauteur de 400 MMAD, selon les termes et conditions de l'acte de cautionnement gagiste et solidaire.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa signature et restera en vigueur aussi longtemps que le cautionnement est acté.
- Conditions financières : La rémunération de garantie est calculée de la manière suivante : 0.55% multiplié par le montant total des sommes restant dues par la Marocaine d'investissements et de Services à l'organisme financier au titre du crédit à moyen terme à la date considérée.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc : le solde de la créance est nul au 31 décembre 2025.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, la société des Boissons du Maroc n'a pas enregistré de produits au cours de l'exercice 2025.

2.7 Conventions de bail entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société la Clé des Champs (Magasins de Marrakech, Casablanca et Rabat)

Personnes / entités intéressées

- SBM : SBM est administrateur et actionnaire de CDC à hauteur de 50% du capital
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM et administrateur de CDC;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy De CLERCQ : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory CLERC : Administrateur de SBM et représentant permanent de SBM au conseil d'administration de CDC.

Nature et objet des conventions

- La convention de bail du magasin de Marrakech, établie en décembre 2009 pour laquelle un avenant a été signé le 27 mai 2019, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Marrakech, les deux sociétés ont procédé à la signature d'un avenant au cours de l'exercice 2019 modifiant le loyer.
- La convention de bail du magasin de Rabat, établie en novembre 2007, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Rabat.
- La convention de bail du magasin de Casablanca, établie en janvier 2007, prévoit la location par la Société des Boissons du Maroc S.A. à la société la Clé Des Champs, d'un magasin (Nicolas) à Casablanca.

L'ensemble des conventions citées sous-dessus ont été conclues afin de rentabiliser les actifs détenus par la Société Boissons du Maroc et non utilisés dans le cadre de son exploitation.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Les contrats de location sont conclus pour une durée de 3 ans à partir de la date d'entrée en vigueur de chacune des différentes conventions (Marrakech : 01/11/2009 / Rabat : 01/11/2007 / Casablanca : 01/01/2006). Lesdites conventions sont renouvelables par tacite reconduction pour la même durée.
- Conditions financières : En vertu de cette convention la Société des Boissons du Maroc S.A. facture des loyers mensuels à la société la Clé Des Champs détaillées comme suit :

Magasin (KMAD)	Loyer Mensuel
Magasin Marrakech	65
Magasin Rabat	81
Magasin Casablanca	32
Total	178

Ces loyers sont révisables à hauteur de 10% tous les 3 ans.

- Produits / Créances comptabilisés par la société SBM : Au cours de l'exercice 2025, les mouvements relatifs à cette convention sont détaillés comme suit :

Magasin (KMAD)	Charges comptabilisées	Décaissements	Dettes
Magasin Marrakech	780	468	312
Magasin Rabat	966	580	386
Magasin Casablanca	387	232	155
Total	2 133	1 280	853

2.8 Convention de ventes des vins Nicolas entre les sociétés Boissons du Maroc (SBM) et la Clé des Champs S.A.

Personnes / entités intéressées

- SBM : SBM est administrateur et actionnaire de CDC à hauteur de 50% du capital
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration de SBM et administrateur de CDC;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude PALU : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Guy De CLERCQ : Administrateur commun des deux sociétés ;
- M. Gregory CLERC : Administrateur de SBM et représentant permanent de SBM au conseil d'administration de CDC.

Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, conclue en 2005, prévoit la revente par la Société des Boissons du Maroc à la société de la Clé Des Champs des vins importés par SBM pour le compte de CDC. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Clé Des Champs considérant que la franchise d'importation est détenue par la Société des Boissons du Maroc

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc facture à la Société de la Clé Des Champs S.A. des vins Nicolas au coût d'achat augmenté d'une marge de 5%.
- Produits comptabilisés par la société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention, SBM a enregistré au cours de l'exercice 2025, un produit de l'ordre de 65 227 KMAD.
- Montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc S.A. : Au titre de cette convention, la Société a encaissé en cours de l'exercice 2025, un montant de 99 528 KMAD. Le solde de la créance est de KMAD 31 753 KMAD au 31 décembre 2025.

2.9 Convention de ventes des produits entre la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCM) et la Société des Boissons du Maroc (SBM).

Personnes / entités intéressées

- M. Michel PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention non écrite, conclue en 2003, prévoit la vente des produits « vins » par la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc à la Société des Boissons du Maroc. Cette convention a été conclue entre la Société des Boissons du Maroc et la Société SVCM considérant que cette dernière est le principal producteur des marques de vin commercialisées par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Cette convention prend effet à partir de la date de sa conclusion pour une durée indéterminée.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc S.A. facture les produits « vins » à la Société des Boissons du Maroc S.A.
- Charges comptabilisées par SBM : le montant de la charge comptabilisée par la Société des Boissons du Maroc au titre de cette convention s'élève à 46,5 MMAD.

- Montant décaissé par la Société des Boissons du Maroc : la société a réglé au titre de cette convention 6,8 MMAD au cours de l'exercice 2025.

2.10 Convention de licence de marque Perforth entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et BGI Trade Mark

Personne intéressée :

Guy De CLERCQ : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention :

Cette convention écrite, établie le 2 novembre 2020 prévoit la rémunération de l'utilisation de la marque Perforth par la Société des Boissons du Maroc.

Modalités de la convention :

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 2 ans, est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'une année à chaque fois.
- Conditions financières : En application de cette convention, BGI Trade Mark facture trimestriellement à la Société des Boissons du Maroc des redevances de 5% sur la base du chiffre d'affaires réalisé par SBM au titre de l'exploitation de cette marque.
- Cette convention n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2025.

2.11 Convention d'émission d'obligations entre la Société des Boissons du Maroc (SBM) et la société Cépages Marocains Réunis (CMAR)

Personnes / entités intéressées

- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées et représentant permanent de SBM dans le conseil d'administration de CMAR ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention écrite, signée en date du 15 juin 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 15 juin 2020, prévoit la souscription de la SBM à l'emprunt obligataire émit par la CMAR pour un montant de 30 MMAD.

Modalités de la convention

- Durée / prise d'effet : Le montant de l'emprunt est de 30 MMAD remboursable in fine à la 7^{ème} année
- Conditions financières : Des intérêts de 4,5% HT calculés sur la base d'une année de 365 jours, seront versés annuellement.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc. : Au titre de cette convention, le montant des produits hors taxes comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2025 est de 1,1 MMAD.
- Créances et montant encaissé par la Société des Boissons du Maroc : Au 31 Décembre 2025 et au titre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc a encaissé un montant de 10 MMAD et détient une créance de 20 MMAD relative à l'emprunt obligataire et a remboursé la quasi-totalité des intérêts facturés.

2.12 Convention d'assistance générale entre la Société des Boissons du Maroc (SBM), la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc (SVCVM)

Personnes/Entités intéressées :

- SBM : administrateur et actionnaire de la CDC, SVCVM, Maropac et CMAR ;
- M. MICHEL PALU : Président du conseil d'administration des deux sociétés concernées ;
- M. Fabrice BONATTI : Directeur général des deux sociétés concernées ;
- M. Jean-Claude Palu : Administrateur commun des deux sociétés ;

Nature et objet de la convention

Cette convention, conclue le 25 novembre 2020, et autorisée par le Conseil d'Administration du 21 septembre 2020, prévoit la facturation par la Société des Boissons du Maroc à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, d'une rémunération calculée en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission. Cette convention a été conclue afin de mutualiser les fonctions de support du groupe SBM et permettre la création d'effets de synergie.

Modalités de la convention

- Durée/ Prise d'effet : Cette convention prend effet à partir du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans et prorogée par période d'un an.
- Conditions financières : Dans le cadre de cette convention, la Société des Boissons du Maroc facture à la Société de Vinification et de Commercialisation du Maroc, une rémunération en jour-homme fonction du grade, de l'expertise et de la compétence du ou des collaborateurs de SBM ayant assuré l'exécution de la mission.
- Produits comptabilisés par la Société des Boissons du Maroc : Au titre de cette convention le montant des produits hors taxes, comptabilisé par la Société des Boissons du Maroc au cours de l'exercice 2025 est détaillé comme suit :

Société concernée (KMAD) HT	Produits de l'exercice de SBM
SVCVM	2 551 KMAD
Total	2 551 KMAD

- Créances et montants encaissés par la Société des Boissons du Maroc :

Société concernée (KMAD)	Créance au 31/12/2025	Encaissement de l'exercice
SVCVM	540	740
Total	540	740

Casablanca, le 23 avril 2026

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
 Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
 Associé

FORVIS MAZARS

forvis mazars
 76 Bd. Mohammed VI - Koutoubia
 7^{ème} Etage - Casablanca
 Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Abdou SOULEYE DIOP
 Associé

Déclaration des honoraires des commissaires aux comptes

Déclaration des honoraires versés aux contrôleurs de comptes

	GT								MAZARS							
	MONTANT/ANNÉE				POURCENTAGE/ANNÉE*				MONTANT/ANNÉE				POURCENTAGE/ANNÉE*			
	2025	2024	2023	2022	2025	2024	2023	2022	2025	2024	2023	2022	2025	2024	2023	2022
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																
Émetteur	570.000	570.000	570.000	570.000	80,3%	80,3%	89,1%	100,0%	470.000	470.000	470.000	470.000	77,0%	77,0%	87,0%	100,0%
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																
Émetteur	140.000	140.000	70.000	-	19,7%	19,7%	10,9%	-	140.000	140.000	70.000	-	23,0%	23,0%	13,0%	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	710.000	710.000	640.000	570.000	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	610.000	610.000	540.000	470.000	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Autres prestations rendues																
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SOUS-TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	710.000	710.000	640.000	570.000	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	610.000	610.000	540.000	470.000	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Part de chaque ligne dans le total général de l'année concernée : (*)



SOCIÉTÉ DES BOISSONS DU MAROC

Société Anonyme au capital de 282 965 300 Dirhams
Siège social : N°38, Boulevard Aïn Ifrane, Lot Alamia,
Sidi Moumen Casablanca - Maroc
www.boissons-maroc.com

